SÉBASTIEN HARVEY

CRISE ET RENOUVELLEMENT DES PRATIQUES D'ACTION SOCIALE

Une histoire du *Regroupement en éducation populaire et en action communautaire des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches* (RÉPAC-03-12), 1980-2002

Mémoire présenté
à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval
dans le cadre du programme de maîtrise en histoire
pour l'obtention du grade de maître ès arts (M.A.)

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE
FACULTÉ DES LETTRES
UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

2010

© Sébastien Harvey, 2010

RÉSUMÉ

Ce mémoire porte sur la place de l'action sociale dans le développement d'un regroupement d'organismes communautaires de la grande région de Québec entre 1980 et 2002, le *Regroupement en éducation populaire et en action communautaire des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches* (RÉPAC-03-12). Dans un contexte où les organismes communautaires délaissaient généralement les pratiques de mobilisation et de revendication, j'ai tenté de comprendre comment ce regroupement a pu résister, mais surtout développer des pratiques d'organisation communautaires fidèles à sa conception de l'*éducation populaire autonome*, proches de l'action sociale telle que définie par Jack Rothman. La méthode privilégiée pour mener à bien cette étude s'inspire d'une analyse de contenu classique de sources écrites issues des archives du RÉPAC-03-12 et d'entrevues menées auprès de six acteurs clés de ce même regroupement.

AVANT PROPOS

Merci. Premièrement à ma directrice, Johanne Daigle, qui fait preuve d'une disponibilité et d'une écoute hors pair. Ensuite à ma blonde, Sophie, pour son approche globale dans l'appui qu'elle m'a offert depuis que je travaille sur ce texte.

Il est aussi nécessaire de souligner l'apport important des différentes personnes qui m'ont accordé une entrevue et qui ont fait vivre le RÉPAC depuis le début des années 1980 : Jacques Laverdière, Christian Pelletier, Consuelo Marti, Vivian Labrie, Walter Zelaya et Dominique Zalitis. Merci, évidemment à tout ceux et (surtout) toutes celles dont on a perdu la trace et qui ont lutté pour faire du « mouvement populaire » un authentique outil de défense et de promotion des droits pour les exclus, les exploités et les opprimés.

Sur un plan personnel, merci à mes parents, Bernard et Suzanne pour leur soutien indéfectible, merci à Sébastien Bouchard pour ses anti-encouragements, merci à François Fournier pour m'avoir accompagné et « ramassé » à de nombreuses reprises. Enfin, puisque depuis Sigmund Freud nous savons que l'individu n'existe pas, merci à mon sur-moi qui n'a pas si mal fait sa job, après tout.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ii
AVANT-PROPOS..... iii
TABLE DES MATIÈRES..... iv
LISTE DES ABRÉVIATIONS vi
INTRODUCTION GÉNÉRALE..... 1
1. L'ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME, UN REPÈRE
ET LA DEMANDE UNIQUE UN REMPART POUR LE REGROUPEMENT……. 21
1.1 Un contexte difficile….....…….……. 22
1.2 Genèse de l'éducation populaire autonome……...…. 26
1.3 Critères d'adhésion : tension entre développement et cohésion……...……...…..……. 31
1.3.1 Application des critères d'adhésion…….……..... 33
1.3.2 Évaluation du membership……...… 36
1.3.2 Un regroupement marginalisé……...…… 38
1.4 La Demande unique, tension entre développement et partage de la subvention.....….. 39
1.4.1 Un outil original contre les coupures et l'intégration ……..…… 39
1.4.2 D'une « Demande unique » à un « dépôt unique »……..…… 43
1.4.3 Un « rempart » qui limite l'intégration de nouveaux membres.....…….. 46
Conclusion……..…….. 53
2. LE REGROUPEMENT ET LA « CRISE DU MOUVEMENT POPULAIRE »....…. 55
2.1 Une « crise de démobilisation » qui limite l'action du Regroupement…….....……. 56
2.1.1 Une action qui déborde difficilement l'aspect corporatiste de la mission……...…. 59
2.1.2 Limites à la réflexion et à la formation
sur les pratiques d'éducation populaire autonome……...…. 62
2.1.3 La recherche d'une autre façon de militer……..…….. 65
2.2 Sortir de la « crise du mouvement populaire »……..……. 68
2.2.1 L'éducation populaire autonome, une idée phare pour contrer
la logique utilitaire…….....…… 68
2.2.2 D'une réflexion sur les pratiques à une volonté d'action et
de mobilisation commune…….. 73
Conclusion……...…… 82
3. L'ACTION SOCIALE, AU CŒUR DE LA MISSION DU REGROUPEMENT..... 84
3.1 Une phase intensive de mobilisation (1996-98)…….…. 85
3.2 Une mobilisation plus difficile, mais une mission définitivement axée
sur la « défense des droits » (1998-2002)……. 94
Conclusion……..…….. 99
CONCLUSION GÉNÉRALE..... 101
BIBLIOGRAPHIE..... 105
1. Sources imprimées..... 105
2. Fonds d'archives du RÉPAC-03-12 107
3. Études..... 111

ANNEXES..... 114
Annexe 1 : Liste des organismes membres du Regroupement……..……. 114
Annexe 2 : L'éducation populaire autonome, définitions et critères……...… 117
Annexe 3 : Liste des organisations participantes aux grandes coalitions provinciales d'organismes communautaires……...…. 120
Annexe 4 : Guide d'entretien…….…….. 122
Annexe 5 : Nombre d'organismes membres du Regroupement…….. 124
Annexe 6 : Fluctuation du membership……..……. 126
Annexe 7 : Aperçu des organisations participantes à la démarche de SPQ……... 127
Annexe 8 : Glossaire……... 129
Annexe 9 : Profil des personnes interviewées…….……130

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CLSC	Centre local de services communautaires
COCQ	Coalition des organismes communautaires du Québec (1985-1991)
DGÉA	Direction générale de l'éducation aux adultes (du ministère de l'Éducation)
DU	Demande unique
ÉPA	Éducation populaire autonome
ICÉA	Institut canadien d'éducation des adultes
LOC	Ligue ouvrière catholique
MÉPACQ	Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec
MÉQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OQP 2001	Opération Québec Printemps 2001
OVEP	Organisme volontaire d'éducation populaire
RÉPAC	Regroupement d'éducation populaire et d'action communautaire
RGF-03	Regroupement des groupes de femmes de la région de Québec (1991-)
ROC-03	Regroupement des organismes communautaires de Québec (1994-)
ROVEP	Regroupement des organismes volontaires d'éducation populaire (1978-)
SPQ	Solidarité populaire Québec (1986-1998)
SRQ	Solidarité régionale Québec

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La remise en question de l'État providence et de l'organisation des services publics dans le Québec des années 1980 et 1990 a permis un important développement du réseau communautaire. Ne représentant que des expériences marginales au début de cette période, les organismes communautaires sont devenus l'une des pièces majeures de la redéfinition des services sociaux offerts par l'État. C'est dans ce contexte que j'ai entrepris d'étudier l'histoire d'un regroupement de « groupes populaires et communautaires » fondé dans le centre ville de Québec en janvier 1981. Il s'agit du *Regroupement des OVEP de la région de Québec* qui, à partir de 1990, s'appellera le *RÉPAC*[1]. Pour plus de simplicité, il sera désigné comme étant le Regroupement dans le cadre de ce mémoire. Les membres du Regroupement se définissent dans les années 1980 comme étant des « organismes volontaires d'éducation populaire » (OVEP) et comme des « groupes d'éducation populaire autonome », des groupes d'ÉPA, dans les années 1990. Ils sont actifs dans différents domaines: comités de citoyens, groupes de femmes, groupes environnementaux, journaux et radios communautaires, groupes d'alphabétisation, groupes de défense des droits des personnes assistées sociales et bien d'autres[2]. Malgré la diversité de leurs secteurs d'intervention, tous ces organismes ont en commun le fait de partager une approche originale, celle de l'*éducation populaire autonome*.

Cette approche réfère ici à une conception spécifique de l'organisation communautaire. Elle est liée à l'histoire du mouvement social et coopératif québécois dans ses efforts de formation des adultes et de mobilisation populaire. L'éducation populaire autonome vise à organiser des groupes de personnes en situation d'exploitation, de discrimination ou d'exclusion (classes populaires) pour leur faire prendre conscience des causes de leur situation (éducation) et les encourager à agir collectivement pour la transformer. Cela, à l'intérieur de groupes gérés

[1] Avant 1994, la région de Québec (03) inclut la Rive Sud, mais des modifications aux limites régionales scindent la région 03 en deux. Le Regroupement s'appelle dès lors le **RÉPAC-03-12**. La région 03 équivalant à la région de la Capitale nationale (Rive Nord) et la région 12 à la région de Chaudière-Appalaches (Rive Sud). Sur la Rive Nord, cette région s'étend de Portneuf à Charlevoix et, sur la Rive Sud, de Lotbinière à Lislet en passant par la Beauce.
[2] Voir la liste des groupes à l'annexe 1.

démocratiquement par leurs membres (autonomes), en dehors des cadres formels de l'éducation étatique[3]. Cette conception de l'organisation communautaire ne va pas de soi et n'est consensuelle ni dans la société québécoise, ni dans le milieu communautaire. La résistance du gouvernement québécois à reconnaître cette forme d'action en est un témoignage. Dès ses premiers balbutiements, le Regroupement redoute l'intégration des « organismes volontaires d'éducation populaires » (OVEP) à l' « appareil scolaire » étatique que cherche à imposer le ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ), son principal bailleur de fonds. Cette intégration menacerait son autonomie. Il est donc de première importance pour le Regroupement de défendre sa propre conception de l'action communautaire. Comme nous le verrons, les objectifs visés produisent toutefois une certaine tension. D'une part, il revendiquera une reconnaissance et un financement étatique et, d'autre part, il cherchera à développer une action mobilisatrice et conflictuelle contre ce même État.

Dans la lutte pour cette reconnaissance, le Regroupement n'est pas seul. En effet, très tôt, il devient membre du Comité de coordination des OVEP, un réseau pan-québécois qui deviendra le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ) en 1981. Né sous l'aile de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICÉA) dans les années 1970, le MÉPACQ porte les mêmes objectifs de défense et de promotion de l'éducation populaire autonome, mais pour sa part, sur le plan provincial. Il réunit une dizaine de « tables régionales » semblables au RÉPAC. C'est d'ailleurs à travers le MÉPACQ que celui-ci s'inscrit dans les grands enjeux de reconnaissance gouvernementale de l'éducation populaire autonome, bien sûr, mais aussi de l'action communautaire autonome. Dans ce domaine, ces deux regroupements sont d'abord solidaires de la Coalition des organismes communautaires du Québec (COCQ, 1985-91), puis du Comité aviseur de l'action communautaire autonome (1996-)[4].

[3] Pour prendre connaissance des définitions officielles de l'éducation populaire autonome, voir l'annexe 2.
[4] Aujourd'hui le Réseau Québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA).

Le regroupement étudié dans le cadre de ce mémoire compte, durant les années 1980 et 1990, entre une trentaine et une cinquantaine d'organismes membres faisant partie de la grande famille de l'*action communautaire autonome*. Pour mettre ces chiffres en contexte, il faut savoir qu'en 2005 on comptait dans la province de Québec environ 8000 organismes sans but lucratif (OBNL). La moitié étant identifiée à l'*action communautaire autonome* et l'autre à l'*économie sociale*[5]. Le Regroupement représente donc une part infime de l'ensemble de ces OBNL. En comparaison, le Regroupement des organismes communautaires de la région de Québec (ROC 03) affirme « représenter » plus de 280 organismes en 2000[6]. Le ROC 03 réunit les organismes financés par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) d'où provient une grande partie des fonds dévolus aux organismes communautaires par l'État québécois[7].

Alors pourquoi s'intéresser à un regroupement aussi marginal ? D'abord, parce qu'il porte une conception originale de l'action sociale que ses protagonistes ont appelé l'*éducation populaire autonome*. Celle-ci met l'accent sur la démocratie directe et une volonté claire d'éliminer les discriminations, les oppressions et les exploitations. Par contraste, le ROC 03, plus important au point de vue numérique, n'a pas eu le souci particulier de porter une conception radicale de l'action communautaire et, de plus, il est apparu plus récemment. En effet, il est né en 1994, alors que le Regroupement avait déjà derrière lui près d'une quinzaine d'années de résistance face à la volonté étatique d'intégration et une quinzaine d'années de recherche pour réinventer les méthodes d'action communautaire dans le sens d'une plus grande justice sociale.

---

[5] Yvan Comeau, *et al*., *L'organisation communautaire en mutation. Étude sur la structuration d'une profession du social*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2008, p. 36.

[6] RGF-03, RÉPAC-03-12 et ROC-03, *Dans le cadre de la consultation publique sur la proposition de politique : Le milieu communautaire, un acteur essentiel du développement du Québec : Parole, parole, parole…*, juillet 2000, 13 pages. Cependant, « représenter » peut porter à confusion comme nous le laisse comprendre l'historique du ROC 03 sur son site internet : « le ROC 03 représente environ 240 organismes communautaires en santé et services sociaux dont 197 sont membres. » http://www.roc03.com/historique.html, page consultée le 10 janvier 2010.

[7] Le gouvernement québécois consacre 300 millions de dollars en 1997-98 aux organismes communautaires. De ce montant, 148,4 millions proviennent du seul ministère de la Santé et des Services sociaux. Par ailleurs, plusieurs organismes communautaires sont à la fois financés par le MSSS et par le ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ). Ce qui fait de ces organismes des membres potentiels du ROC 03 (qui les défend face au MSSS) et du RÉPAC (qui les défend face au MÉQ). Jean-Pierre Bélanger, « Les organismes communautaires : une composante essentielle de ce tiers secteur », *Nouvelles Pratiques Sociales, 12, 2, (1999), p. 89-102*. L'annexe 3 permettra de constater le très grand nombre d'associations et de regroupements qui représentent les organismes d'action communautaire autonome au Québec.

Une autre partie de la réponse provient de ma propre subjectivité. J'ai entrepris ce mémoire à la fin de la vingtaine, en 1999, alors que j'étais passionné par ma volonté de faire de ce monde un monde plus juste, plus égalitaire. Militant de tendance vaguement anarchiste[8], j'ai été protagoniste des principales mobilisations de l'époque : contre le néo-libéralisme et contre le pouvoir tel qu'il s'exprime dans notre démocratie représentative ; pour un réinvestissement dans les programmes sociaux qui auraient dû être universels, accessibles et gratuits, mais avant tout qui auraient dû éliminer la pauvreté. Un des acteurs importants de ces mobilisations et de ces luttes était, à cette époque, le RÉPAC-03-12. Ce regroupement, qui représentait pour moi le « mouvement populaire », mettait en lien les militants étudiants et syndicaux avec le « monde ordinaire » : citoyens, femmes, assistés sociaux, etc. Il a non seulement participé à ces luttes, mais il y amenait ses couleurs, ses façons de faire et de penser la question sociale. L'étude du Regroupement pour comprendre les luttes sociales dans le contexte morne des années 1980-90 à Québec m'apparaissait incontournable[9].

Dans le cadre de ce mémoire, j'ai ainsi fait le choix d'étudier le Regroupement comme un tout et de considérer les actions de ce Regroupement en tant qu'acteur social. Les actions spécifiques de ses groupes membres auraient également mérité une étude approfondie que ne permettait pas le cadre plus restreint d'un mémoire. Afin de préciser le sens conféré à l'*éducation populaire autonome*, un concept flou, interprété diversement et n'ayant que peu d'échos en dehors du cercle restreint des « groupes d'ÉPA », j'utiliserai le concept d'*action sociale* dont les assises théoriques sont davantage balisées, notamment dans la discipline du service social. Parce qu'il appartient précisément à l'univers du travail social plutôt qu'à celui des sciences de

---

[8] « Moi j'étais rien-du-toutiste Anarcho-mitterandiste ; J' sais même pas si ça existe ; Mais ça m'excite. », chanson de Renaud Séchan, « Socialiste », tiré de l'album *Putain de Camion*, Virgin Music, 1988.

[9] Il est nécessaire ici de faire savoir aux lecteurs que j'ai été à l'emploi du RÉPAC-03-12 de l'automne 2000 à l'été 2005 en tant que coordonnateur. Il est donc évident qu'il a dut y avoir un important travail de *dégagement* de ma part pour mener à bien ce mémoire.

l'éducation, ce concept permettait de réfléchir plus largement à l'évolution du Regroupement en regard du type de pratiques étudiées[10].

Jack Rothman, chercheur en service social, propose onze critères pour distinguer l'*action sociale* de deux autres approches de l'organisation communautaire : le *développement local* et le *planning social*[11]. J'en ai retenu quatre qui m'apparaissent essentiels pour clarifier ma problématique. Le premier critère implique une lecture politique des problèmes qui sont pris en charge. L'intervenant fidèle au modèle de l'action sociale pense que les personnes avec qui il travaille font partie de catégories particulières de la population. Celles-ci sont opprimées, exploitées ou exclues. Elles sont les victimes d'un système oppressif. En découlent des critères dont la pertinence ne s'appliquait pas à l'analyse des discours et des actions entreprises par le Regroupement[12]. Le second critère touche aux stratégies. Afin de confronter les structures oppressives et changer le système qui perpétue les injustices, il est nécessaire pour ces catégories de personnes de s'organiser. En conséquence, cette organisation devrait mener à des actions collectives ou de « masse » (troisième critère) qui visent à faire céder les structures de pouvoir par une approche conflictuelle (quatrième critère). Le concept d'action sociale permet donc de cerner cet ensemble complexe de pratiques qui implique une lecture particulière des causes des problèmes sociaux et un point de vue sur les moyens d'y remédier. Il permet également de préciser l'interprétation retenue ici pour désigner l'éducation populaire autonome. Les termes de « luttes sociales » ou de « défense collective des droits » peuvent aussi viser à exprimer ce type de pratiques.

---

[10] Il aurait été possible et instructif d'interpréter l'éducation populaire autonome dans le cadre des théories de l'éducation. On peut d'ailleurs faire plusieurs liens avec le constructivisme à la base de la récente réforme de l'éducation menée par le ministère de l'Éducation du Québec. Cependant, cela aurait fait l'objet d'un autre mémoire. Voir Normand Baillargeon, *Contre la réforme. La dérive idéologique du système d'éducation québécois*, Montréal, les Presses de l'Université de Montréal, 2009, 170 p.

[11] Jack Rothman, John L. Erlich, John E. Tropman, dir., *Strategies of community intervention*, Itasca, Peacock Publishers, 2001, 497 p. Jack Rothman est connu pour la formulation, à la fin des années 1960, des trois modèles d'organisation communautaire encore en usage aujourd'hui.

[12] Il s'agit des critères 6, 7, 8, 9 et 10 relatifs à l'analyse des structures de pouvoir (6), aux rapports de pouvoirs entre les groupes (7) et de leurs intérêts respectifs (8), à la conception du bénéficiaire (9) et de sa place dans l'organisation (10) et, enfin, à la conception du concept d'*empowerment* (11). *Ibid*., p. 40 à 43.

Historiographie

Le sujet dont il est question dans ce mémoire, le réseau communautaire au Québec, n'a pas été traité par des historiens. La première raison est sûrement le fait que celui-ci s'est déployé dans une période presque contemporaine, c'est-à-dire depuis les années 1960, qui est plutôt l'apanage de la sociologie intéressée par les mouvements sociaux, et le service social intéressé au développement de la profession de travailleur social. Des historiens ont bien sûr traité de différents mouvements sociaux, particulièrement les mouvements d'action catholique des années 1930, 1940 et 1950[13], mais au-delà de son évocation, la filiation entre les deux phénomènes n'est pas étudiée. Le « mouvement populaire et communautaire » des années 1960 étant présenté comme une nouveauté illustre la rupture introduite par la Révolution tranquille[14].

Seul Jean-Pierre Collin, dans son ouvrage sur l'histoire de la Ligue ouvrière catholique (LOC) entre 1938 et 1965, a tenté de montrer que les conceptions politiques de l'action catholique portent, au-delà des différences relatives au contexte et aux orientations politiques, des traits communs fondamentaux avec le mouvement populaire et communautaire issus de la Révolution tranquille. En effet, la LOC développe une conception de la démocratie directe dérivée de la méthode du « voir-juger-agir », mais aussi un « réseau polyvalent de services sociaux »[15] et des revendications pour une intervention étatique accrue. La LOC et les comités de citoyens des années 1960 et 1970 partageraient une même « […] volonté de faire surgir dans la société civile un cadre permanent d'intervention qui, dans la recherche de solutions innovatrices,

---

[13] On peut consulter notamment les études de Louise Bienvenue, *Quand la jeunesse entre en scène. L'action catholique avant la révolution tranquille*, Montréal, Boréal, 2003, 291 p. ; Jean-Pierre Collin, *La Ligue ouvrière catholique canadienne, 1938-1965*, Montréal, Boréal, 1996, 253 p.; et Lucie Piché, *Femmes et changement social au Québec : l'apport de la Jeunesse ouvrière catholique féminine, 1931-1966*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 2003, 349 p.

[14] Pour Jean Gagné, sociologue, la révolution tranquille est considéré comme étant le « point zéro de la mémoire du mouvement communautaire ». Une idée qu'il remet lui-même en question. Jean Gagné, *Les organismes communautaires au Québec: une sociologie de la mémoire*, Thèse de doctorat en sociologie, UQAM, 2008, 466 p.

[15] Collin, *op. cit.*, p. 172.

se substitue à l'État. L'objectif ultime est de favoriser l'éclosion d'une démocratie sociale qui double et qui dépasse les limites de la démocratie politique »[16].

Collin démontre que le Québec des années 1960, en processus accéléré de modernisation et de laïcisation, n'est pas un territoire vierge et que les comités de citoyens, qui se sont développés dans les quartiers ouvriers des grandes villes, sont aussi tributaires d'une certaine tradition. L'apparition de ces comités a été abondamment commentée puisque pour la plupart des auteurs, il s'agit là de la naissance du vaste réseau communautaire qui s'est par la suite fortement développé pendant les années 1980 et 1990. Plusieurs auteurs marquent une rupture entre une première période, les années 1960 et 1970, où apparaissent des groupes de citoyens axés sur la revendication et la confrontation de l'État et une seconde période, les années suivant 1980, où le réseau communautaire en pleine expansion adopte des rapports plus concertés avec l'État.

Dans un ouvrage incontournable sur l'histoire du « mouvement populaire » entre 1960 et 1989, Louis Favreau décrit la première période en terme de syndicalisme de la revendication collective. Ensuite, la décennie des années 1980, qui s'ouvre sur les crises simultanées de l'État providence et de la modernité, est caractérisée par un rétrécissement des perspectives politiques. On préfère le pragmatisme et l'affirmation des identités particulières (jeunes, femmes, ethnies, etc.) aux grands projets radicaux. Un pluralisme apparaît et la confrontation de l'ordre politique est remplacée par la concertation avec la bureaucratie[17].

Pour sa part, Pierre Hamel tente d'expliquer l'évolution du rapport du mouvement à l'État. Les comités de citoyens qui apparaissent dans les années 1960 se préoccupent de droits sociaux et d'enjeux de réaménagement urbain. À partir de ces comités se développent des groupes offrant des services autonomes de l'État. Dans les années 1970, ces deux générations de

---

[16] *Ibid*., p. 173.
[17] Louis Favreau, *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours. Continuités et ruptures*, Montréal, Centre de Formation Populaire/Éditions du Fleuve, 1989, 307 p.

groupes cohabitent et formulent des critiques systémiques, encouragés en cela par un contexte politique en ébullition. À partir de 1985, dans un climat social tout à fait différent, les organisations se développent en concertation avec le pouvoir public et tendent à s'y intégrer[18]. Selon Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, les organismes communautaires tendent, à partir de 1982, vers une organisation consensuelle des services avec l'État[19].

Dans un article publié en 2000, Favreau précise le sens que prend le mouvement dans les années 1980-90. Selon lui, l'État cesse d'être le seul enjeu du changement social. Émerge donc une approche autre que celle des « transferts sociaux » (revendication de programmes, de subventions ou de services) pour la résolution des problèmes sociaux sur le plan local. Ainsi, le « développement local » et « l'économie sociale » sont mis de l'avant comme nouvelle façon de changer le monde. Au lieu de confronter par le conflit les grandes orientations politiques néolibérales, le mouvement profite de la décentralisation de l'État en développant la « gouvernance locale ». Un nouveau « mode de régulation politique » se situe donc à côté de l'État et du marché[20].

La plupart des auteurs notent donc, à partir des années 1980, le recul d'une approche qui viserait d'abord à organiser la population pour revendiquer une meilleure redistribution de la richesse et de meilleurs services publics, mais aussi une remise en question de l'ordre démocratique. Une approche de luttes, pourrions-nous dire. Eric Schragge[21], d'un point de vue militant, déplore le développement de la fonction utilitaire (la prestation de services), chez les organismes communautaires depuis le début des années 1980. Cette évolution, qui va dans le sens

---

[18] Pierre Hamel, « Mouvements urbains et modernité : l'exemple montréalais », *Recherches sociographiques*, 36, 2, 1995, p. 279-305.

[19] Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, « Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992) », Gérard Daigle, dir., *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, 1992, p. 713-747.

[20] Louis Favreau, « Le travail social au Québec (1960-2000) : 40 ans de transformation d'une profession », *Nouvelles pratiques sociales*, 13, 1, 2000, p. 27-47.

[21] Jill Hanley et Eric Shragge, « Radical Social Work Traditions in Canada: Eximining the Quebec Community Movement », Michael Lavalette, Michael et Iain Ferguson, éditeurs, I*nternational Social Work and the Radical Tradition*, Birmingham, Venture Press, 2007 p. 51 à 72. Eric Shragge, *Action communautaire : dérives et possibles*, Montréal, Écosociété, 2006, 242 p.

d'une professionnalisation et d'une institutionnalisation, se fait au détriment de l'autonomie des groupes et de leur capacité à organiser des luttes sociales. Une tension entre « services » et « luttes » (ou « défense des droits ») est ici introduite. Cette tension est présente dans la conscience des acteurs du secteur communautaire de la période concernée et structure souvent leur réflexion sur la mission et les pratiques des organisations[22].

Le processus d'intégration à la logique bureaucratique d'un mouvement présupposé autonome, subversif et porteur d'une façon plus directe d'exercer la démocratie a été étudié par différents auteurs. Je relèverai ici l'étude de Marie-Andrée Couillard et Ginette Côté sur les groupes de femmes de la région de Québec dans les années 1990. Ces auteures cherchent à comprendre les effets de la régionalisation des services sociaux et de santé à partir de 1991. Selon elles, les pratiques du réseau communautaire seraient envahies par la « logique technobureaucratique ». Des pratiques de délibération, propres à permettre le dégagement d'un espace politique, seraient pernicieusement remplacées par une logique axée sur la résolution efficace de problèmes pratiques identifiés par l'État[23].

Cependant, même s'il s'agit là d'une tendance lourde, plusieurs auteurs reconnaissent que les pratiques autonomes de confrontation et de revendication face à l'État ne disparaissent pas[24]. Dans leur ouvrage collectif sur l'organisation communautaire, Yvan Comeau et ses

---

[22] Walter Zelaya, l'un de mes informateurs, déclare : « Tu vois, il y avait un vieux débat que je ne trouvais pas toujours sain : "Es-tu un groupe de défense de droits ou un groupe de services ?" », entrevue avec Walter Zelaya, Montréal, 14 septembre 2009. Voir aussi Anna Kruzinsky et Marcel Sévigny, « Bâtir un contre pouvoir », *Relations*, numéro 731, mars 2009, p. 25-26.

[23] Marie-Andrée Couillard et Ginette Côté, *Les groupes de femmes de la région de Québec et l'implantation de la Régie régionale de la santé et des services sociaux*, Québec, Centre de recherche sur les services communautaires, Faculté des sciences sociales, Université Laval, 1997, 189 p. Voir aussi : Michel Parazelli, « La Coalition des organismes communautaires du Québec (1985-1991): d'une pratique démocratique à un mimétisme adhocratique », *Nouvelles pratiques sociales*, 7, 1, 1994, p. 111-130. Gérald Doré, « L'organisation communautaire et les mutations dans les services sociaux au Québec, 1961-1991. La marge et le mouvement comme lieu de l'identité », *Service social*, 41, 2, 1992, p. 131-162.

[24] Pour Hamel, Bélanger et Lévesque, il s'agit de nouveaux modèles qui s'ajoutent aux anciens, sans les remplacer. Par contre, il est évident comme le montre Shragge qu'il y a marginalisation de l'approche d'action sociale. Voir aussi Kruzinsky et Sévigny et Henri Lamoureux *et al*. *La pratique de l'action communautaire*, 2e édition, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2008 (1996), 530 p.

collaborateurs[25] parlent d'une diversification des pratiques au cours des années 1990 où cohabitent les approches conflictuelle et consensuelle, mais aussi les différentes typologies énoncées par Jack Rothman : le développement local communautaire, le planning social et l'action sociale[26], ce dernier type d'action étant proche de l'idée de « luttes ». Dans leur historique du développement du réseau communautaire, ils expliquent que, après 1980, « […] le militantisme qui cherchait à développer un nouveau projet de société est maintenant accompagné par des pratiques qui veulent changer ici et maintenant les conditions de vie »[27]. Ce qui rejoint les conclusions d'une des rares études sur l'évolution du concept de lutte dans les années 1980, celle de Sonia Racine. Cette dernière constate non pas une disparition, mais bien un élargissement de sa définition. À une conception classique de la lutte fondée sur la confrontation et la revendication, les militantes des Centres d'aide et de lutte aux agressions à caractère sexuel (CALACS) ajoutent l'idée de « pratiques émancipatoires », qui permet la lutte pour les transformations sociales sur le plan du vécu quotidien[28].

Yvan Comeau et ses collaborateurs remarquent aussi une accentuation de la tendance au partenariat et à la concertation avec l'État dans les années 1990. Ils situent d'ailleurs leur recherche dans le contexte d'un développement très important du réseau communautaire, particulièrement après la réforme du secteur de la santé et des services sociaux par le gouvernement québécois en 1991. En effet, à la suite de cette réforme, « […] des incitatifs financiers et ciblés ont suscité la création de plusieurs organismes communautaires »[29]. Cette description rejoint d'ailleurs celle que font Henri Lamoureux et ses collaborateurs dans leur ouvrage publié en 2008. En effet, il y aurait une multiplication et une diversification des

---

[25] Comeau *et al., op. cit*.
[26] Rothman *et al*., *op. cit*.
[27] Comeau *et al*., *op. cit,* p. 30.

[28] Sonia Racine, *L'évolution du concept et des pratiques de lutte telle que perçue par des militantes de centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) du Québec : 1980-1990*. Québec : Groupe de recherche multidisciplinaire féministe, Université Laval, 1996. 133 p.
[29] Comeau, *et al*., *op. cit.,* p. 146.

organismes communautaires dans les années 1980. Tendance qui se poursuit dans la décennie suivante et qui accompagne un partenariat plus étroit avec l'État. Partenariat qui aurait tendance à dépolitiser l'action de la majorité des organismes[30].

Les chercheurs qui se sont attardés à l'évolution du secteur communautaire dans les années 1980 et 1990, s'entendent donc sur une baisse d'influence de l'approche de l'action sociale, ou autrement dit de sa « frange combative et critique »[31], après les années 1970. Si celle-ci s'est marginalisée, elle n'en a pas moins continué à être active. Malgré ce constat, peu d'auteurs ont décrit l'approche spécifique de l'action sociale dans les années 1980 et 1990. C'est ce que je tenterai de faire dans le présent mémoire.

Problématique

L'étude du *Regroupement en éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches* (RÉPAC-03-12) dans les années 1980 et 1990 est particulièrement pertinente parce que sa mission est centrée sur la défense et la promotion de *l'éducation populaire autonome*. Le concept d'action sociale proposé par Jack Rothman permettra d'appréhender cet ensemble complexe de pratiques et d'approches visant à organiser les exclus afin de confronter les structures sociales et politiques qui sont la cause de leur situation. Dans un contexte où l'on constate le développement rapide du réseau communautaire et une diversification de ses approches, de ses pratiques et de ses perspectives ; dans un contexte où se marginalise l'approche de l'action sociale et où s'observe une certaine dépolitisation des organismes communautaires; dans un contexte où ce réseau relativement autonome s'est intégré au processus de planification étatique des services publics, particulièrement les services de santé et les services sociaux, je tenterai de comprendre comment le Regroupement des OVEP-03 ou le RÉPAC-03-12, selon l'époque, a maintenu une certaine autonomie face à l'État et développé des pratiques d'action sociale dans le contexte des années 1980-90. Ce choix posé, l'étude envisage

[30] Lamoureux *et al., op. cit.*, 530 p.
[31] Kruzinsky et Sévigny, *loc. cit*., p. 25.

le Regroupement comme un tout en s'intéressant aux actions et aux discours qu'il a produits en tant qu'organisme constitué. Elle laisse malheureusement dans l'ombre, comme je l'ai mentionné plus haut, ce que ses membres ont pu réaliser en tant qu'acteurs individuels et autonomes.

Le Regroupement a réuni une quarantaine d'organismes appartenant à une grande variété de secteurs : groupes d'alphabétisation, groupes de femmes, comités de citoyens, médias communautaires, associations de personnes handicapés, organismes de solidarité internationale, groupes de défense collective des droits, etc. S'ils ont été marqués par les mêmes tendances décrites dans l'historiographie, ils n'en ont pas moins tenté d'y résister. Le Regroupement et ses groupes membres sont donc à la fois au cœur et en marge de l'évolution du réseau communautaire dans les années 1980 et 1990. Après les premières analyses exploratoires des sources écrites, j'ai été amené à présumer que le Regroupement a été contraint à résister, plutôt que se développer, contre des tendances peu favorables à l'action sociale. Il m'est apparu que cette résistance s'articulait, d'une part, autour de critères d'adhésion au Regroupement qui ont été stricts et exclusifs, ce qui lui a permis de se protéger d'un développement jugé néfaste. D'autre part, la résistance s'est exprimée par une vigilance constante face aux politiques étatiques concernant les organismes communautaires. Enfin, il m'est apparu que l'éducation populaire autonome a été le socle sur lequel le Regroupement a tenté de développer son analyse critique et son action contestataire, mais aussi – au-delà de la résistance – de s'adapter et d'être créatif.

La période étudiée dans ce mémoire débute en 1980, alors que commencent les activités du Regroupement et se termine en 2002, alors que la « Demande unique », l'une de ses principales revendications depuis 1982, disparaît. Une crise profonde remet à ce moment en question la pertinence même du Regroupement. Les derniers organismes membres se réunissent

en congrès au printemps 2002 pour en réorienter la mission. C'est également l'année de mise en œuvre de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire[32].

Description des sources

Pour tenter de vérifier mon hypothèse, j'ai dû affronter une imposante masse documentaire dans les archives du regroupement. J'ai d'abord recherché les procès verbaux d'assemblées générales, mais aussi les rapports d'activités qui, habituellement, les accompagnent. Dans le processus, j'ai pu réunir d'autres types de sources écrites tels que des bulletins de liaison, des textes d'analyse, des actes de colloques, etc. Ces derniers permettent de combler certaines lacunes et d'enrichir la compréhension des événements. La documentation écrite a été complétée à l'aide de six entrevues que j'ai conduites avec des acteurs clés dans l'histoire du Regroupement.

J'ai pu réunir l'ensemble des procès verbaux d'assemblée générale entre 1980 et 2002. La vie démocratique du Regroupement comprend au moins une assemblée générale par année, à laquelle s'ajoutent parfois une ou deux assemblées spéciales. De 1985 à 1996, au moins deux assemblées par année ont eu lieu. Lors de l'assemblée générale annuelle, les membres constatent et commentent les réalisations de l'année. Ils définissent aussi les priorités d'action pour l'année qui vient. Les assemblées générales spéciales peuvent être nécessaires afin de prendre des décisions de fond sur des enjeux précis auxquels est confronté le Regroupement. Les décisions plus administratives, ou s'inscrivant dans le cadre politique déjà convenu en assemblée générale, sont traitées en conseil d'administration. Ces documents auraient pu être instructifs sur les débats et les actions concrètes du Regroupement, mais faute de temps, je ne les ai pas étudiés.

Les procès verbaux d'assemblée générale sont des documents très synthétiques. Certains ne font que cinq pages alors que d'autres en comptent plus d'une vingtaine. Ils ont valeur légale

[32] Gouvernement du Québec, *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, septembre 2001, 59 p.

et répondent aux exigences de la loi régissant les organismes communautaires[33]. Ils ont pour objectif de rapporter officiellement les décisions prises collectivement lors de ces assemblées. Ils s'adressent d'abord aux membres de l'association, mais aussi – éventuellement – à l'État qui se garde le droit de vérifier la conformité des activités démocratiques. Le plus souvent, ils sont écrits par un salarié du Regroupement, parfois par un membre à titre bénévole, mais doivent toujours être approuvés par une assemblée générale subséquente, certifiant ainsi la véracité du rapport.

Ce sont officiellement les membres de l'association qui ont droit de parole aux assemblées générales. Dans le cas qui nous concerne, il s'agit d'organismes communautaires représentés par une personne, parfois plus. Ce sont souvent des travailleurs ou des travailleuses de ces groupes qui sont présents, mais des militants (ou des bénévoles) peuvent à l'occasion assumer cette responsabilité. Ceux-ci, ou celles-ci doivent – du moins officiellement – défendre les intérêts de leur groupe et non leur opinion propre. La qualité de la représentation étant inégale et les enjeux étant assez complexe, nous pouvons constater que les débats furent souvent concentrés entre quelques individus. Les débats rapportés ne sont donc pas nécessairement tout à fait représentatifs de l'ensemble des membres, mais malgré tout il s'agit là – avec ses forces et ses faiblesses – de la vie du Regroupement.

On retrouve dans les procès verbaux la description des principaux enjeux auxquels l'organisme fait face. S'ils ne sont pas toujours traités dans le détail, ils donnent une vue d'ensemble de ce qui est considéré comme incontournable par les acteurs du Regroupement à un moment donné. Les positions de fond y sont discutées : mission, critères d'adhésion, orientations politiques, plans d'action, états financiers et prévisions budgétaires, etc. Les meilleurs procès verbaux expliquent brièvement les problèmes discutés, rapportent les interventions des membres et décrivent les différentes tendances. Cependant, ils sont très inégalement réalisés et n'offrent parfois qu'un rapport très succinct des débats et interventions. Malgré tout, il est toujours

[33] Il s'agit de la partie III de la loi sur les compagnies. Gouvernement du Québec, Loi sur les compagnies, http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_38/C38.html, page consultée le 24 juin 2010.

possible de voir, au moins sous forme d'énumération, les principales propositions, adoptées ou rejetées, et les décisions qui en découlent.

Quant aux rapports d'activité, ils rapportent les réalisations de l'année qui se termine. Ils permettent de constater la différence entre ce qui était souhaité lors d'une assemblée précédente et ce qui a été fait durant les derniers mois. Ils donnent donc un portrait de la santé du regroupement : l'état de l'implication des membres, une liste des réalisations et leur appréciation. Ces bilans sont donc la face pragmatique de la pensée politique du regroupement. Leur analyse doit cependant se faire en étant conscient qu'ils s'adressent à des juges, l'assemblée générale, mais aussi aux bailleurs de fonds, ce qui peut impliquer certaines omissions ou certains enrobages. En effet, ces rapports sont souvent réalisés par les travailleurs du regroupement et, même s'ils sont approuvés par le conseil d'administration, ils n'en constituent pas moins une mise en valeur du travail effectué. Je n'ai pas pu rassembler l'ensemble des rapports d'activités. En fait, il manque un important segment entre 1985 et 1995, correspondant à une période difficile dans la courte vie du Regroupement. Pour boucher ce trou, qui correspond aussi à l'époque où les procès verbaux étaient les plus brefs, et afin de mieux connaître ce qui a été réalisé, j'ai dû rassembler un certain nombre de sources secondaires. Puisque ce qui m'intéressait avant tout était de connaître les réalisations, j'ai considéré plusieurs types de documents : quelques communiqués de presse, la correspondance avec les groupes membres et le regroupement national, des discours, des bulletins de liaison, des publications de d'autres associations, etc.

Les chercheurs qui s'intéressent au milieu communautaire ont tous tendance à utiliser une méthode alliant sources écrites et orales, ce qui est assez commun pour la sociologie et l'anthropologie. Par exemple, le sociologue Louis Favreau, dans son important ouvrage de 1989 sur l'histoire du mouvement populaire et communautaire[34], allie entrevues, observation participante et recherche documentaire. Afin de répondre à une problématique très large, il fait largement confiance à ses informateurs. Le résultat plutôt anecdotique a cependant la qualité de

[34] Favreau, *Mouvement populaire, op.cit.*

dresser un panorama de tout le mouvement populaire et communautaire montréalais de 1960 à 1989. C'est pourquoi j'ai aussi réalisé une série d'entrevues auprès de six acteurs importants dans l'histoire du Regroupement. Ces personnes ont été sélectionnées selon différents critères. J'ai d'abord recensé les présences aux assemblées générales pour identifier les personnes impliquées sur une période continue d'au moins quatre ou cinq ans. Parmi celles-ci j'ai privilégié les personnes ayant eu une implication soit au conseil d'administration, soit dans un comité. Le premier critère m'assurait que les personnes avaient gardé un intérêt assez prolongé pour bien comprendre les enjeux propres au Regroupement. Le second critère implique qu'ils ont pu plonger dans son quotidien, participer à ses réalisations et à ses débats plus quotidiens. Par ailleurs, j'ai pu rejoindre deux personnes ayant été à l'emploi du Regroupement. Il s'agit là des témoins les plus à même de comprendre toutes les facettes de la réalité d'un tel organisme. Nous pouvons voir à l'annexe 9 que l'implication des témoins sélectionnés s'échelonne sur les vingt années concernées. Cependant, ces personnes – sauf pour le cas de Vivian Labrie et de Walter Zelaya – avaient des souvenirs plutôt vagues des événements qui concernent la vie du Regroupement. Pour sa part, Jacques Laverdière a tout de même apporté une réflexion éclairante sur ses années de militance autour du Regroupement. Par contre, les trois autres personnes rencontrées n'ont pas fourni d'informations substantielles sur l'histoire du Regroupement, ce qui pourrait nous renseigner par ailleurs sur l'importance relative du regroupement pour ses membres.

Méthodologie

La méthode privilégiée dans le cadre de ce mémoire s'inspire d'une analyse de contenu classique[35], ainsi que de la méthode « ethnohistorique » développée par le sociologue Daniel Bertaux[36]. J'ai travaillé d'abord à partir de sources écrites, puis dans un second temps avec des sources orales. Une première étape plus intuitive a consisté en une plongée dans les sources écrites déjà identifiées (procès verbaux, rapports d'activités et autres) pour tenter de dégager les catégories utiles à la problématique envisagée. J'ai alors porté une attention particulière et relevé

[35] André D. Robert et Annick Bouillaguet, *L'analyse de contenu*, Paris, PUF, 2002 (1997), 127 p.
[36] Daniel Bertaux, *Les récits de vie. Perspective ethnosocologique*, Paris, Nathan, 1997, 128 p.

systématiquement les informations factuelles liées aux mobilisations, aux alliances développées, aux discours critiques face à l'État et aux discussions sur la pratique de l'éducation populaire autonome. Une première hypothèse de travail assez grossière a émergé de cet exercice. Ce qui a permis d'opérationnaliser une analyse plus systématique. C'est à cette étape que j'ai présumé que le Regroupement avait dû résister à une conjoncture défavorable. Cette résistance aura peut-être permis une certaine adaptation ou une certaine créativité. J'ai donc divisé le sujet en cinq thèmes qui pouvaient exprimer cette résistance : les critères d'adhésion au Regroupement, le rapport aux politiques étatiques de financement, le développement de la pratique d'éducation populaire autonome, les actions collectives de revendication et les alliances développées avec d'autres acteurs sociaux. L'analyse de la documentation écrite réalisée à partir de ces termes a permis de connaître les actions entreprises au sein du Regroupement, mais aussi les discours qui permettent d'en comprendre le sens pour les acteurs. Une importante base de données numérisée en est résultée.

Une première analyse du résultat de cette cueillette de données a permis de construire un *guide d'entretien*[37]. Ce dernier terme a son importance puisque le *questionnaire* implique une forme rigide qui a tendance, dans une recherche de nature qualitative, à diriger l'entrevue. Par contre, le guide d'entretien, beaucoup plus souple, permet de laisser le sujet libre de se raconter, tout en étant guidé par le questionnement à la base de la recherche. En effet, il faut que le sujet soit informé de la problématique afin d'éviter les digressions ou les confidences trop personnelles. D'autre part, en rendant mes présupposés explicites, l'informateur peut les réfuter, les discuter ou même les confirmer, ce qui implique une réflexion beaucoup plus dynamique.

J'ai consulté quelques études réalisées à partir d'enquêtes orales dont l'ouvrage de Denyse Baillargeon, *Ménagères en temps de crise*[38]. Celle-ci met l'accent sur la trajectoire personnelle de ses sujets afin de bien faire ressortir comment les ménagères montréalaises ont réagi à un

[37] Reproduit à l'annexe 4.
[38] Denyse Baillargeon, *Ménagères au temps de la crise. De mémoire de femmes*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, 1991, 311 p.

contexte social, la crise des années 1930. Il s'agissait également de donner la parole aux femmes en tant que genre dominé, mais aussi de comprendre quelles stratégies avaient adoptées les femmes au foyer de l'époque pour traverser cette période difficile. Les enquêtes orales ont apporté un point de vue original sur une période que l'on connaît bien sur les plans politiques ou économique, mais très peu sur les plans de la vie quotidienne. Cette volonté de comprendre comment les acteurs se sont adaptés à travers les stratégies quotidiennes à un contexte difficile rejoint mes préoccupations.

La méthode « ethnohistorique » permet de contourner plusieurs écueils. Cette méthode, très proche du procédé anthropologique, accorde beaucoup d'importance à l'informateur. Cette personne, qui raconte son histoire, est considérée comme étant l'acteur au centre des structures que l'on cherche à comprendre. C'est elle qui peut dire « comment ça marche ». En effet, elle donne l'occasion, à travers son récit, d'entrer dans le « monde social » qui intéresse le chercheur et, ainsi, d'« étudier un fragment particulier de réalité sociale-historique »[39]. Le récit de vie, qui est le résultat de l'entrevue, amène « une dimension *diachronique* qui permet de saisir les logiques d'action dans leur développement biographique. Cela pourra se réaliser à condition d'orienter le récit « vers la description d'expériences vécues personnellement et des contextes au sein desquelles elles se sont inscrites »[40]. C'est ce qui donne le « récit de pratiques en situation ». Chacun des termes de cette proposition exprime bien les trois facettes de la méthode : le « récit » implique une narration diachronique; les « pratiques » renvoient à l'intérêt pour l'action, les stratégies et non uniquement pour les représentations; enfin, le fait d'être « en situation » sous-tend le contexte social dans lequel l'acteur se situe.

Il est donc possible par cette méthode de mieux comprendre la logique interne qui a permis au Regroupement d'évoluer comme il l'a fait et, plus particulièrement, à travers le récit de ses principaux artisans, de comprendre les négociations entre l'idéal et la réalité. Comment ont-ils

---

[39] Bertaux, *op. cit.*, p. 7.
[40] *Ibid.*, p. 17.

réagi au contexte des années 1980 et 1990 à priori défavorable à leur projet de base ? L'ont-ils accepté ou combattu ? Comment et jusqu'à quel point ont-ils intégré de nouvelles idées et pratiques ? Il serait illusoire, en effet de les croire imperméables au contexte social et réfractaires à l'évolution ainsi qu'à l'adaptation.

La comparaison entre sources écrites et orales, mais aussi, au fil du temps, entre les divers documents oraux, est au cœur de la méthode et répond à deux fonctions. La première est d'établir les faits. C'est par confrontation entre diverses sources, particulièrement en s'appuyant sur les sources écrites, plus fiables sur le plan événementiel, que l'on peut vérifier la véracité de certains « faits ». En effet, la méthode orale est d'abord critiquée en regard de sa nature subjective. L'informateur tend à reconstruire le passé selon son humeur et ses perceptions présentes. Toutefois, la confrontation permet de séparer l'objectif du subjectif et permet de créer un rapport complémentaire. Les sources écrites comparées au résultat de l'analyse des entrevues offrent une compréhension alternative des événements, un autre point de vue. L'interprétation en est enrichie tout en donnant l'occasion de comparer les trajectoires individuelles aux trajectoires sociales induites des sources écrites et des études recensées.

Plan de démonstration

Le premier chapitre de ce mémoire s'attarde aux assises sur lesquelles se structure le Regroupement tout au long des 22 années qui nous intéressent. Nous verrons que le Regroupement est créé d'abord pour défendre un programme spécifique de financement de l'éducation populaire, mais aussi pour répondre à la menace d'intégration que font planer les différents gouvernements sur des organismes communautaires qui tiennent à leur autonomie. Le deuxième chapitre traite de l'importante « crise de démobilisation » qui touche le Regroupement à partir de 1983 et des moyens pris par certaines personnes qui tiennent à garder vivantes les pratiques d'éducation populaire autonome pour sortir du marasme. Nous verrons comment cette « crise » limite l'action du Regroupement et comment elle impose une remise en question des espoirs de construction d'un pouvoir populaire. Le dernier chapitre décrit d'abord la période

d'intense mobilisation à laquelle participe le Regroupement entre 1996 et 1998. Durant cette courte période, le Regroupement participe à des mouvements revendicateurs de portée provinciale et lui imprime sa couleur, inspirée de l'éducation populaire autonome. Le chapitre explique enfin comment, malgré une mobilisation qui retombe et une nouvelle crise interne qui s'annonce avec la disparition de la Demande unique, l'action sociale s'incruste au cœur de la mission du Regroupement.

1. L'ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME, UN REPÈRE ET LA DEMANDE UNIQUE UN REMPART POUR LE REGROUPEMENT

La force et la représentativité d'un regroupement sont fondées sur le nombre de ses membres, mais aussi sur leur cohésion. Ainsi, tout au long de la période allant de 1980 à 2002, il est important pour le Regroupement de réunir le plus grand nombre possible d'organismes afin d'augmenter son rapport de force face au gouvernement. Par contre, son objectif étant de défendre une vision particulière de l'action communautaire, l'éducation populaire autonome, le Regroupement ne pouvait accepter n'importe quel organisme sans risquer de céder à la tendance dominante vers une dépolitisation de l'action. En effet, le réseau communautaire est en expansion dans les années 1980 et 1990, mais aussi en transformation. Il est de plus en plus axé vers la prestation de services. Le Regroupement craint donc de voir sa conception de l'action communautaire récupérée et diluée. Par ailleurs, le Regroupement cherche à préserver sa propre autonomie et celle de ses membres face à l'État. Les OVEP revendiquent une reconnaissance et un financement de la part de l'État, mais se refusent à y être intégré ou à lui céder du pouvoir.

Pour bien comprendre comment le Regroupement a pu maintenir son autonomie face aux structures étatiques, mais aussi développer des pratiques d'action sociale dans le contexte des années 1980 et 1990, il était important de comprendre sur quelles assises idéologiques et structurelles il a voulu se développer. Dans mon étude des sources, j'ai pu remarquer que la question des critères d'adhésion au Regroupement a été centrale tout au long de la période. Le Regroupement a voulu réunir exclusivement les organismes pratiquant l'éducation populaire autonome. Il a donc dû se doter d'une définition claire de cette pratique et s'assurer que ses membres la respectent. Il a aussi cherché à se structurer et à défendre l'éducation populaire autonome face aux velléités d'intégration et de récupération de l'État. La Demande unique, une demande de financement concertée, a été l'outil privilégié de cette lutte. Cependant, nous verrons qu'au fil des ans, le Regroupement a en quelque sorte été piégé dans sa structure et ses principes.

En effet, l'acceptation de nouveaux membres ne s'est pas faite facilement. Les critères d'adhésion d'une part, mais aussi la crainte que les sommes reçues dans le cadre de la Demande unique ne soient réduites, d'autre part, ont freiné sa croissance en terme de groupes membres.

Pour bien justifier ces affirmations, je tenterai dans une première partie de situer le contexte dans lequel s'est développé le Regroupement et celui, bien différent malgré qu'il ne soit pas si lointain, dans lequel a été définie sa base d'adhésion, l'éducation populaire autonome. Par la suite, nous verrons comment cette base d'adhésion, mais aussi la Demande unique ont pu limiter le développement du membership du Regroupement.

1.1 Un contexte difficile

Dans les années 1950 et 1960, une croissance économique sans précédent avait permis la mise en place de nombreuses politiques sociales gérées par l'État. Ces politiques qui se voulaient laïques, universelles et modernes ont donné lieu à la création de l'État providence d'inspiration keynésienne. Cependant, le relatif consensus qui prime autour du rôle de l'État dans la planification des politiques économiques et sociales pendant les années 1960 et 1970 est sérieusement remis en question au début des années 1980. Pour certains, comme l'historien Eric Hobsbawm, commence alors un monde qui a « perdu ses repères »[41]. À partir de 1973, une crise économique mondiale profonde remet en question le compromis keynésien qui avait suivi la Seconde Guerre mondiale et qui, au Québec, avait donné naissance à la Révolution tranquille et avait inspiré ses nombreux progrès sociaux. L'économie cesse de croître et le chômage de masse réapparaît. Les nouvelles politiques conservatrices, inspirées entre autres de la Grande-Bretagne de Margaret Thatcher, élue en 1979, influencent les responsables politiques aux prises avec une crise économique très profonde. Cette tendance incite les dirigeants des pays occidentaux à

[41] Eric Hobsbawm, *L'âge des extrêmes. Histoire du court XXe siècle*, Paris, Bibliothèque complexe, 1994, p. 528.

adopter les idées néolibérales et, de ce fait, à réduire leurs dépenses publiques et les protections sociales étatisées[42].

Comme l'expliquent les historiens du Québec John A. Dickinson et Brian Young, « [l]'effervescence de la Révolution tranquille a cédé le pas à de nouvelles réalités dans les décennies 1980 et 1990 »[43]. À partir de ce moment, l'économie québécoise est caractérisée par la stagnation des conditions de vie, la croissance de la pauvreté et du chômage et le développement d'emplois précaires. Au tout début de la décennie, la récession de 1981 incite le gouvernement de René Lévesque – déjà aux prises avec une profonde déprime post-référendaire – à faire des coupures massives dans les services publics, brisant ainsi son alliance historique avec une large partie des mouvements syndical et progressiste[44]. Louis Favreau décrit le point de vue de l' « opinion sociale » en ces termes : « […] un secteur public en perte de légitimité coexiste avec un secteur communautaire perçu comme dispositif réussissant à offrir des services de première ligne de qualité. À l'expert et au fonctionnaire éloignés des gens, on oppose le droit des usagers à de nouveaux services, à des services de qualité et à des ressources légères plus près des communautés locales »[45]. Ce qui peut expliquer en partie l'attitude critique du Regroupement dans les années 1980, qui tend à se poser en défenseur de l'autonomie populaire contre la bureaucratie étatique.

Le budget déposé par le ministre des Finances Jacques Parizeau au printemps 1981 touche aussi les organismes d'éducation populaire financés par le « programme OVEP », un programme

---

[42] Mayer et Goyette, « Politiques sociales et pratiques sociales au Québec depuis 1960 », dans Jean-Pierre Deslauriers et Yves Hurtubise, dir., *Introduction au travail social*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2003, p. 35-65, p. 43

[43] John Dickinson et Brian Young, *Brève histoire socio-économique du Québec*, 2e édition, Québec, Septentrion, 2003 (1992), p. 381.

[44] *Ibid*., p. 364. Selon Shragge, « Le mouvement communautaire et les syndicats ne surent pas trop comment réagir à ces changements et adoptèrent une attitude défensive. » Shragge, *op. cit.*, p. 61

[45] Favreau, « Le travail social », *loc. cit.*, p. 34

du ministère de l'Éducation[46]. Celui-ci est réduit de 20 % dans la région de Québec. Ces coupures ne sont pas interprétées à la légère, comme en témoigne la réaction du Regroupement en mai 1981, puisque celles-ci remettraient « […] en question l'existence même des groupes populaires et des diverses formes d'organisation que la population s'est donnée démocratiquement »[47]. Si cette interprétation peut être jugée excessive, elle illustre tout de même assez bien l'analyse que fait alors le Regroupement de la situation.

Une autre intervention de l'État semble menacer les organismes d'éducation populaire. Il s'agit de la volonté du ministère de l'Éducation de régionaliser l'organisation du financement de l'éducation des adultes, dont dépend l'éducation populaire. Le Regroupement, qui n'est pas encore officiellement fondé, met sur pied un comité pour intervenir prioritairement sur ce sujet car, comme il est expliqué lors d'une soirée d'information en avril 1980, la régionalisation se fait « […] de concert avec les commissions scolaires […] » et vise « […] l'intégration des oveps à l'appareil scolaire »[48]. Cette crainte est bien réelle puisqu'à peine dix ans plus tôt, les cliniques populaires actives dans quelques quartiers de Montréal étaient intégrées aux services sociaux étatiques par la création des Centres locaux de services communautaires (CLSC)[49]. L'autonomie étant au cœur de l'identité des groupes populaires, cette menace fait très fortement écho. Ainsi, le compte rendu de cette soirée rapporte que « [pour] résister à cette tentative d'intégration des oveps, les participants partagent l'idée qu'il est urgent de créer au niveau régional un rapport de force représentatif et fort. Donc, regrouper les oveps non seulement sur une base "économique" (financement), mais surtout sur une base pratique »[50]. Cette rencontre annonce la naissance du

---

[46] Le ministère québécois de l'Éducation qui finançait l'« éducation populaire », ne partageait évidemment pas la même définition que le Regroupement. D'où l'attitude revendicatrice de ce dernier pour faire reconnaître sa vision. Dans les prochaines pages, il sera donc question d'« éducation populaire » et d'« éducation populaire autonome ».

[47] Regroupement des OVEP-03, communiqué de presse du 5 mai 1981, chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. Bilan d'activité 1980-81-82.*

[48] Compte rendu (CR), « Soirée d'information tenue le 15 avril, à l'intention de tous les organismes qui s'intéressent à l'éducation populaire autonome » tenue le 15 avril 1980, chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. Assemblée générale de fondation*, p. 2.

[49] Lamoureux *et al*. *op. cit.*, p. 26

[50] *Ibid*. Le Regroupement n'est pas une exception : « Selon Jean-Yves Joannette, coordonnateur du MÉPACQ à cette époque, pendant les années 1980, "*le cadre revendicatif s'accroît et les premières craintes autour de la perte d'autonomie des organismes, du sous-financement et du contrôle de la part de l'État, seront exprimées" ». Repris de*

Regroupement des OVEP qui se fera en deux temps. D'abord, un « colloque » en novembre 1980, puis une assemblée générale de fondation en mai 1981 sont organisés.

En plus de l'intégration à l'appareil étatique, les acteurs de l'époque craignent de voir se mettre en place une récupération subtile de leur action. En effet, l'action mobilisatrice des organismes pourrait être lentement mise de côté sous l'influence du bailleur de fonds étatique. Ce qui correspond d'ailleurs à une réalité analysée par la plupart des auteurs qui ont étudié l'évolution du réseau communautaire dans les années 1980 et 1990. Selon Eric Shragge, « [le] financement par les gouvernements, l'accent sur la fourniture de services et l'expansion des responsabilités confiées aux organisations communautaires ont fait en sorte que [pendant les années 1980 et 1990] celles-ci ont pris une part moins active aux luttes politiques et sociales »[51]. Cette évolution est interprétée en termes de « services » qui viennent remplacer les « luttes » et la « défense des droits ». Nous retrouvons cette dichotomie dans le discours du Regroupement tout au long de la période. En témoignent, par exemple, les termes du débat tenu en 1989, tout de suite après la première mobilisation d'importance de l'ensemble du réseau communautaire pour obtenir une reconnaissance gouvernementale. Les animateurs du Regroupement présentent alors la situation du « mouvement populaire et communautaire » en termes de contradiction. Il est affirmé que « […] le gouvernement [en utilisant la contradiction des organismes entre prestation de services et défense des droits] se désengage et garde la stabilité sociale »[52]. Coordonnateur du Regroupement dans les années 1980, Christian Pelletier interprète ainsi cette dichotomie : « Pour moi, un groupe communautaire est plus axé sur les services. Il est moins politique. [Alors qu'] un groupe populaire était plus revendicateur »[53]. En tant que « groupe populaire », il est donc important pour le Regroupement de faire la promotion des pratiques d'éducation populaire autonome afin de réagir à une évolution jugée néfaste[54].

Eliana Sotomayor et Madeleine Lacombe, *Le Comité aviseur de l'action communautaire autonome. Dix ans de luttes pour la reconnaissance*. Montréal, Comité aviseur de l'action communautaire autonome, 2006, p. 17.

[51] Shragge, *op. cit.*, p. 63.

[52] Regroupement des OVEP-03, « Résumé des ateliers du 7 décembre 1989 », chemise : *AG 7-8 DEC 1989*, p. 1-2.

[53] Entrevue avec Christian Pelletier, Montréal, 15 septembre 2009.

[54] En 1983-84 et 1984-85, on se demande s'il faut faire une différence entre les « groupes de lutte » et les « groupes de service » dans le cadre de la Demande unique. Ces derniers étant plus facilement financés par d'autres

1.2 Genèse de l'éducation populaire autonome

L'éducation populaire autonome est née dans les années 1970 sous les auspices de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICÉA). L'ICÉA réunit alors les groupes bénéficiaires d'un programme de financement du ministère de l'Éducation du Québec destiné aux « organismes volontaires d'éducation populaire », communément appelés les OVEP. Ceux-ci s'étaient assemblés au niveau provincial pour améliorer leurs conditions de financement, mais aussi pour mieux définir le type de développement qu'ils souhaitaient pour leurs organisations. L'éducation populaire autonome, comme concept, est donc le résultat d'un programme de financement qui a eu pour effet concret de cristalliser des solidarités entres différents « groupes populaires ».

Les groupes populaires dont il est question ici étaient déjà héritiers d'une importante tradition. Celle-ci s'est entre autres enracinée dans les groupes d'action catholique du type de la Jeunesse ouvrière catholique (JOC) ou de la Ligue ouvrière catholique (LOC). Ces organisations fondaient leur action sur la méthode dite du « voir-juger-agir ». Ces trois mots résument la méthode employée par ces organisations pour mettre en action leur membre et les impliquer dans le changement social. Une conception qui est très proche des méthodes employées dans les groupes populaires des années 1960 et 1970. Sans vouloir faire de rapprochements abusifs et tout en reconnaissant les différences entre les deux mouvements, Jean-Pierre Collin affirme que « […] ces organisations partagent une manière de prendre en charge les problèmes sociaux et mettent l'accent sur l'apprentissage de la participation pour toutes les couches de la société »[55]. Le témoignage de Walter Zelaya, coordonateur du Regroupement de 1992 à 2000, montre jusqu'à quel point cet héritage reste présent jusque dans les années 1990. Celui-ci décrit son engagement dans les années précédent sa présence au Regroupement : « Je travaillais à temps partiel pour le

---

programmes (notamment en Santé et Services sociaux) devraient laisser une part plus importante aux seconds, beaucoup moins bien reconnus et potentiellement plus susceptibles d'être coupés à cause de leur nature conflictuelle. Cette distinction est rejetée.

[55] Collin, *op. cit.*, p. 174

MECQ [Mouvement étudiant chrétien du Québec] où il y avait déjà une méthode qui me rejoignait beaucoup : le voir-juger-agir, qui va carrément dans une perspective que j'avais déjà pratiquée au Salvador. De voir son milieu, le comprendre, l'analyser pour, après, agir »[56].

Les années 1960 et 1970 sont marquées par la pensée de Saul Alinsky, organisateur communautaire américain très influent parmi les travailleurs sociaux du Québec[57]. Celui-ci met de l'avant deux idées importantes. La première suppose que le pouvoir doit naître de l'organisation des personnes opprimées ou exploitées. La seconde suppose, elle, que pour résoudre une injustice, il est nécessaire d'entrer en conflit avec les responsables. Alinsky a une influence certaine sur le développement de l' « animation sociale » à la fin des années 1960 et inspire notamment l'action des comités de citoyens montréalais qui visaient « […] un objectif principal : travailler sur les causes de la pauvreté par la participation de la population »[58]. Dans le prolongement de cette perspective, la conscientisation représente une approche incontournable dans les années 1970. Inspirée de Paulo Freire[59], éducateur populaire et intellectuel brésilien, cette approche favorise « […] la prise de conscience par une population de ses conditions d'existence et de ses moyens de s'engager dans la voie de son changement »[60]. Elle a notamment inspiré un réseau de travailleurs sociaux dans la ville de Québec, le Collectif québécois de conscientisation[61].

Évidemment, il est nécessaire de rappeler l'importance du marxisme parmi les intellectuels et les formateurs en sciences humaines de cette époque. La pensée de Marx a certainement alimenté l'idée selon laquelle le changement social devait se faire par l'action

---

[56] Entrevue avec Walter Zelaya.
[57] Saul David Alinsky (1909-1972) est un sociologue américain. Il est l'auteur de *Rules for Radicals : a Practical Primer for Realistic Radicals*. Il est considéré par plusieurs comme le père de l'organisation communautaire.
[58] Comeau, *et al*., *op. cit.*, p. 12 et p. 28.
[59] Paulo Freire (1921-1997) est un pédagogue brésilien. Il est l'auteur de *Pédagogie de l'opprimé*. Il a eu une influence importante sur les théories participatives et progressistes en l'éducation et notamment en alphabétisation.
[60] Lamoureux *et al*., *op. cit.*, p. 29
[61] Comeau, *et al*., *op. cit.*, p. 13. Ce collectif a publié plusieurs textes, dont celui-ci. Gisèle Ampleman *et al*., La *conscientisation. Définition et principes d'action*, coll. Les Cahiers de la conscientisation, Collectif québécois d'édition populaire, Québec, 1994, 21 p.

collective et politique. Elle a aussi donné des arguments à ceux qui défendaient l'importance de la participation populaire au changement social. Ainsi, « [à] l'université, des étudiants en travail social soutiennent que le "travail social est au service de la classe dominante parce qu'il favorise la reproduction des rapports sociaux de domination" »[62]. Pour d'autres, l'animation sociale ne serait pas un mouvement réellement animé par la population, mais par des professionnels en quête d'un meilleur statut[63]. Ce dernier commentaire témoigne de l'importance de l'idée selon laquelle il est nécessaire de construire des mouvements social ou politique animés par les personnes concernées et non par des professionnels qui auront tendance, dit-on, à gérer un problème plutôt qu'à l'affronter. Idée importante pour les promoteurs de l'éducation populaire autonome. C'est d'ailleurs dans ce contexte que le mot « populaire » dans les expressions « éducation populaire autonome » ou « groupe populaire » prend tout son sens. En effet, on utilise ce terme « […] en référence à la classe sociale à la base des initiatives de mobilisation »[64].

La pensée marxiste est présente dans le développement intellectuel de Jacques Laverdière, militant de la première heure au Regroupement. Celui-ci, en parlant de ses origines ouvrières, explique que « […] conscient de ces racines-là, j'ai eu à m'expliquer ou à comprendre ce qu'était la nature des classes sociales un peu et à comprendre ces éléments-là. Je me suis intéressé à l'histoire, je me suis intéressé à la sociologie. » Il rappelle qu'à la fin des années 1970, « […] on est arrivé à une période de politisation assez intensive avec le développement du mouvement marxiste-léniniste »[65]. S'il ne s'est pas directement impliqué dans ce mouvement, il en souligne néanmoins l'influence sur le réseau communautaire. Coordonnateur du Regroupement entre 1983 et 1987, Christian Pelletier confirme pour sa part l'aspect négatif de cette influence. « Il y avait une façon de fonctionner très rigide dans ces partis-là qui ne pouvait pas faire autrement que d'influencer ce qui se passait dans les groupes populaires »[66]. En effet, dans la seconde moitié des années 1970, les principales organisations marxistes-léninistes ont tenté d'embrigader les

---

[62] Favreau, « Le travail social », *loc. cit.*, p. 32
[63] Lamoureux *et al.*, *op. cit.*, p. 20
[64] Jocelyne Lamoureux et Diane Lamoureux, « Histoire et tensions d'un mouvement », *Relations*, numéro 731, mars 2009, p. 15.
[65] Entrevue avec Jacques Laverdière, Québec, le 8 juillet 2008.
[66] Entrevue avec Christian Pelletier.

militants des groupes populaires soit par un travail intensif d'éducation politique, soit par des tentatives de prise de contrôle des organisations[67]. Ces méthodes autoritaires venaient évidemment en contradiction avec l'importance que plusieurs groupes populaires donnaient à la participation démocratique. Les « M-L » ont d'ailleurs laissé des souvenirs durables dans l'univers du réseau communautaire.

Comme l'explique Jacques Laverdière, la pensée syndicale a aussi eu son influence sur la réflexion des organismes communautaires de l'époque, « […] particulièrement l'approche des "deux fronts" de Marcel Pépin. [L'idée] de travailler non pas juste sur l'action syndicale, mais [aussi] dans une action de quartier nous sensibilisait beaucoup »[68]. Président de la CSN de 1965 à 1976, Marcel Pépin présentait les « groupes populaires » comme étant un deuxième front de lutte contre le capitalisme, à côté du premier front, celui du mouvement syndical.

Il est évident pour la majorité de ceux qui réfléchissent au travail social à cette époque que les solutions ne sont pas individuelles, mais bien collectives. Ce ne serait pas en agissant sur le comportement des individus, mais bien en transformant les structures sociales et politiques que le réel changement serait possible. Cet objectif ne pourrait être atteint que par l'organisation des personnes opprimées et par leur participation dans des mouvements qui entrent en conflit avec les structures oppressives. Enfin, les organisations ne devraient pas être autoritaires, elles devraient permettre l'exercice d'une démocratie directe.

---

[67] Jean-Philippe Warren, *Ils voulaient changer le monde. Le militantisme marxiste-léniniste au Québec*, Montréal, VLB éditeurs, 2007, 252 p.
[68] Entrevue avec Jacques Laverdière.

Définition du concept en 1978

Le Comité d'action des OVEP réunit depuis 1974 les groupes populaires financés par le ministère de l'Éducation[69]. Ceux-ci sont bénéficiaires du « Programme provincial d'éducation populaire aux organismes et associations hors-réseau institutionnel »[70]. Ce comité fait des pressions pour augmenter le financement des OVEP, mais il ne se contente pas de ce rôle. En 1978, lors d'une assemblée générale réunissant des représentants des organismes, il définit une pratique spécifique aux groupes populaires, celle de l'éducation populaire autonome. Cette définition est très marquée par les différentes tendances citées précédemment :

> L'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens mènent collectivement des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui visent, à court, moyen ou à long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu[71].

L'éducation populaire autonome est fondée sur une conception très participative, très active et très militante de l'éducation. Comme le dit lui-même un représentant du Regroupement lors de la Semaine de l'éducation populaire autonome en 1985 : « C'est l'école dans la rue, c'est-à-dire [que c'est] proche de notre milieu de vie »[72]. Elle se trouve « en dehors du système scolaire traditionnel », elle remet en question l'éducation « traditionnelle » présentée comme étant un acte de transmission autoritaire du savoir. L'éducation populaire autonome se fait d'abord dans l'action, mais surtout sans maître, entre « […] des individus qui partagent ensemble leur expérience »[73]. Enfin, elle se fait dans une perspective de « promotion collective ». Une prise en charge de ses problèmes propres et de leurs solutions.

---

[69] Ce comité s'est créé à partir de rencontres organisées par l'ICÉA dès le début des années 1970. En 1978, il se scinde en deux. Apparaît donc le Comité de coordination des OVEP (MEPACQ à partir de 1981) et le ROVEP.
[70] Comité national de révision du Programme d'aide aux OVEP, *L'éducation populaire autonome au Québec. Situation actuelle et développement*, décembre 1987, p. 13. C'est le nom du programme au moment de sa création en 1967, soit un an après la création du ministère de l'éducation.
[71] Comité national de révision, *op. cit.*, p. 16.
[72] Regroupement des OVEP-03, Notes manuscrites pour une présentation dans le cadre de la Semaine de l'éducation populaire autonome, chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 5, 6, 7 dec. 85*, p. 5.
[73] *Ibid*., p. 6.

Cependant, il semble bien que cette conception ne fasse pas l'unanimité puisque l'adoption de la définition entraîne une scission dans le Comité. En effet, à la suite de cette rencontre, plusieurs organismes, axés principalement sur le développement personnel et familial et sur une approche apolitique de l'éducation, fondent le Regroupement des organismes volontaires d'éducation populaire autonome, le ROVEP. Celui-ci coexistera avec le MÉPACQ tout au long des années 1980 et 1990[74].

1.3 Critères d'adhésion : tension entre développement et cohésion

C'est sur la base de la définition de l'éducation populaire autonome, rédigée par le Comité de coordination des OVEP en 1978, que les organismes de la région de Québec sont invités à se réunir. Ceux-ci se réapproprient cette définition en la discutant et la transformant, mais en respectant l'esprit de 1978. Cette définition devient la base programmatique du Regroupement tout au long de son histoire. Dès le départ, le Regroupement est en lien avec le Comité de coordination des OVEP. Les instigateurs de la première rencontre devant mener à la fondation du Regroupement, André Gauthier, du Centre populaire d'animation audio-visuelle de Québec et Hervé Pilon, du Fonds de solidarité des groupes populaires de Québec, expliquent en ouverture de cette rencontre qu'ils « […] ont participé à une rencontre provinciale des OVEP, et c'est à ce titre et parce que sensibilisés à la question de l'ÉPA qu'ils ont pris l'initiative de convoquer cette réunion »[75].

On y invite les organismes communautaires de la région qui semblent, aux yeux des organisateurs, partager cette vision des choses. Près de 75 groupes sont invités et la moitié seulement de ceux-ci bénéficient du programme de financement des OVEP. C'est dans une perspective autonome, mais aussi de croissance que l'on conçoit le Regroupement des OVEP en 1980. En effet, il n'a pas été jugé bon d'inviter uniquement les organismes déjà reconnus et

---

[74] *Ibid.,* p. 17.
[75] CR, « Soirée d'information tenue le 15 avril, à l'intention de tous les organismes qui s'intéressent à l'éducation populaire autonome » tenue le 15 avril 1980, chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. Assemblée générale de fondation*, p. 1.

financés par le ministère de l'Éducation pour leurs pratiques d'éducation populaire, mais bien d'inviter tous ceux qui semblaient correspondre aux critères propres de l'éducation populaire autonome. Il s'agit d'encourager particulièrement le développement de ces organismes, mais surtout de cette pratique spécifique. À cette rencontre, les participants s'entendent sur le fait que l' « unité [d'un éventuel regroupement] devra se faire sur la base d'une définition claire de ce qu'on entend par éducation populaire autonome »[76].

Les critères d'adhésion au Regroupement sont définis lors d'un colloque organisé le 15 novembre 1980 dans le cadre d'un processus menant à sa fondation. La délibération est lancée sur la base de la définition de 1978 qui est, pour l'essentiel, restée intacte[77]. Jacques Laverdière se souvient de ces débats :

> « On se disait : "Comment ramasser l'éducation populaire" ? Je me souviens bien à l'époque, les discussions. Tout le monde donne une interprétation à l'éducation populaire. Même entre nous autres, dans les organisations communautaires. Il faut être capable de se donner un langage commun. Mais, en même temps, comme je l'ai dit… se donner un langage commun c'est une belle affaire, mais la pratique d'éducation populaire est très diversifiée à travers différentes organisations. […] Je pense qu'à l'intérieur du Regroupement des OVEP, en fait, ce qu'on pouvait amener c'est vraiment l'idée que : il faut défendre une vision de la pratique d'éducation populaire dans le sens de l'alternative. Avec une couleur à elle. Qui se différencie de ce qui se fait ailleurs… notamment dans le réseau des commissions scolaires. Qui est bâtie vraiment sur l'alternative de société[78].

À partir de cette définition, les délégués présents s'entendent sur huit critères permettant de discriminer les organismes qui pourront être membres du Regroupement. Ces critères décrivent concrètement ce que peut vouloir dire l'application des principes plutôt abstraits de l'éducation populaire autonome. Un de ces critères divise profondément l'assemblée : « Que le groupe fasse déborder la prise de conscience des problèmes sur des actions qui aient une portée réelle c'est-à-dire faites et assumées par la population et situées dans une perspective de

---

[76] *Ibid*.
[77] Voir annexe 2
[78] Entrevue avec Jacques Laverdière.

changement social »[79]. Alors que les autres critères sont plutôt consensuels, celui-là est adopté par quelques voix de majorité, soit 18 votes pour, 15 contre et une abstention. Il est impossible d'en être certain puisque les délégués minoritaires auraient pu s'y opposer pour d'autres raisons qui nous sont inconnues, mais il semble que ce vote cristallise le débat sur la nécessité ou non de passer à l'action pour transformer l'état des choses. Une vingtaine de groupes présents à cette assemblée ne se présenteront plus au Regroupement par la suite[80]. S'il est impossible de démontrer que ces groupes ont quitté le navire pour cette seule raison, on peut au moins supposer que la division relative au rôle politique des organismes communautaires a déjà fait une ponction réelle dans le membership potentiel du Regroupement.

On aurait pu penser qu'un certain consensus existait dans le réseau communautaire de la ville de Québec sur l'éducation populaire autonome au début des années 1980. C'est moins évident lorsqu'on analyse les présences aux premières assemblées. Seuls une vingtaine de représentants d'organisation sont présents sur 75 groupes invités lors de la rencontre d'information du 15 avril 1980. Même s'ils sont plus de 40 organisations lors de l'assemblée de novembre 1980, ils ne sont que 26 lors de l'assemblée générale de fondation le 26 janvier 1981. Le nombre de membres se stabilise autour de 35 jusqu'en 1985, pour atteindre ensuite cinquante deux. Chiffre qui ne sera jamais dépassé. On comprend donc que l'attachement de la majorité des organismes au nouveau regroupement et à ses principes n'est pas acquis, même à sa naissance.

1.3.1 Application des critères d'adhésion

Les critères nouvellement adoptés sont utilisés dès l'assemblée suivant la fondation. En mai 1981, une quinzaine d'organismes sont recommandés par le conseil d'administration et reçus unanimement par les membres présents. Par contre, quatre autres organismes sont refusés. Les raisons évoquées dans le procès verbal nous informent sur le point de vue que défend le

---

[79] Procès-verbal (PV) du colloque du Regroupement des Ovep de la région 03 tenu le 15 novembre 1980, chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. Assemblée générale de fondation*. Voir l'annexe 2 pour l'ensemble des critères adoptés.
[80] L'annexe 6 permet de mieux apprécier les fluctuations du membership au Regroupement.

Regroupement. Ainsi, l'organisme Prière-Secours est refusé parce qu'il organise des « [actions] uniquement individuelles et ne suscite pas la prise en charge. » Le Centre d'Art de Baie Saint-Paul, pour sa part, « […] ne rejoint pas la définition de l'éducation populaire autonome [c'est-à-dire qu'il s'agit d'un] organisme de loisirs offrant de la formation professionnelle »[81]. Dans les années qui suivent, le Regroupement reste toujours circonspect dans l'accueil de nouveaux membres, mais il sait se montrer souple comme l'illustre cet exemple en 1986. À la suite d'une proposition de refus, l'assemblée demande au comité d'adhésion de revoir la candidature du Comité des femmes de l'Islet Nord parce que : « [la] relation d'aide [individuelle] est souvent une première démarche lorsqu'on travaille avec des femmes. » De plus, « [les] distances à couvrir sont grandes, il est difficile de rejoindre beaucoup de femmes et de les amener à s'impliquer activement au Comité des femmes »[82]. Cette organisation sera finalement acceptée comme membre.

Les règles sont toujours appliquées avec sérieux en 1989 alors qu'un organisme déjà membre, mais ayant modifié sa mission, doit refaire à zéro le processus d'adhésion. Le procès verbal de l'assemblée suivante laisse comprendre qu'il n'est plus membre[83].

La nécessité d'augmenter le membership continue à motiver la souplesse et l'ouverture en 1990 alors que deux groupes ont pu faire appel de leur refus d'adhésion. Cependant, c'est la fermeté qui l'emportera de justesse : « Après avoir rencontré chacun de ces groupes, le Comité de travail décide de maintenir [la proposition de refuser l'] adhésion […] »[84]. Décision difficile comme le montre le résultat du vote : 9 pour, 3 contre et 12 abstentions. Pour gagner l'unanimité, il est proposé de les admettre comme observateurs. On voit que dans un contexte où il est nécessaire d'augmenter le membership, l'application stricte des critères d'adhésion ne se fait pas

---

[81] PV de l'assemblée générale (AG) du Regroupement des OVEP-03 tenue le 4 mai 1981. Chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. Bilan d'activité 1980-81-82*.
[82] PV de l'AG du Regroupement des OVEP-03 tenue le 16 mai 1986, chemise : *AG 16 mai 1986,* p. 10.
[83] PV de l'AG du Regroupement des OVEP-03 tenue les 7 et 8 décembre 1989, chemise : *AG 7-8 dec 1989*, pp. 8-9 et PV de l'AG du Regroupement des OVEP-03 tenue les 31 mai et 1er juin 1990, chemise : *AG 31 mai + 1 juin 1990*, p. 7.
[84] *Ibid*.

facilement. L'année suivante, quatre nouveaux groupes sont refusés et quatre autres sont admis. Le procès verbal de mai 1990 nous apprend qu'un membre est exclu et que deux groupes demandeurs sont refusés[85]. Celui de mai 1991 rapporte que huit nouveaux organismes auraient fait une demande. Sur le lot, quatre sont admis[86], mais ce sont les derniers avant longtemps. En effet, il faut attendre 1997, à la suite d'un assouplissement de la politique de membership, pour que le Regroupement admette des nouveaux membres. Cependant, cet assouplissement ne porte pas ses fruits, puisque de 1997 à 2002, seulement neuf nouveaux organismes seront admis comme membres alors que 23 auront quitté le navire[87].

L'application des critères de membership ne devient pas un exercice de routine et la nécessité de leur clarification est exprimée à quelques reprises. L'importance de ce genre d'exercice est expliquée en ces termes par Vivian Labrie : « […] la vraie garantie qu'un regroupement d'éducation populaire en reste un est probablement dans sa manière d'assurer une mémoire [et aussi] dans sa manière de cultiver des pratiques. Peut-être que les règles [permettaient] d'assurer une mémoire, en forçant à revenir à des façons de faire »[88]. Il semble que c'est lors des moments d'instabilité ou de crise interne que cette volonté s'affirme le plus. C'est le cas en 1984, dans un contexte de démobilisation des groupes membres, et à l'été 1992, alors que de profondes remises en question s'expriment par rapport à la mission du Regroupement[89].

Exercice qui ne doit pas être tout à fait inutile puisqu'il n'est pas évident que la majorité, ou même qu'une partie importante des délégués aux assemblées générales, aient eu une compréhension commune forte de l'éducation populaire autonome. Jacque Laverdière rappelle ici la difficulté de s'entendre sur les pratiques d'éducation populaire autonome et d'en discuter :

> [Il y avait] des gens comme moi, comme d'autres qui pouvaient être perçus comme des idéologues, des intellectuels… […] J'espère en tout cas qu'on ne disait pas qu'on était trop déconnecté parce que… Jésus Christ on a toujours essayé d'avoir vraiment un

---

[85] *Ibid*.
[86] *Ibid*.
[87] Ces chiffres sont approximatifs. Voir annexe 6
[88] Entrevue avec Vivian Labrie, Québec, le 7 novembre 2008.
[89] Cette question est discutée au chapitre 2, partie 2.2.2.

> ancrage dans les milieux. Mais tu sais, des gens qui aimaient avoir une perspective, une vision, c'était pas toujours bien bien perçu non plus tout le temps. On peut pas dire qu'il y avait une unité, une solidarité qui s'est créée spontanément… Les organisations ont tout le temps été un peu… bof, c'est pareil aujourd'hui. On n'aime pas être – on aime être assemblé, travailler en solidarité, mais partager… une ligne, une orientation, c'est jamais facile[90].

1.3.2 Évaluation du membership

Les organismes membres étant susceptible de se transformer et de se laisser récupérer par la tendance générale, certains délégués jugent qu'il est nécessaire d'évaluer leurs pratiques pour savoir s'ils correspondent toujours aux critères. Déjà en 1984, certains s'expriment en ce sens : « C'est une chose importante pour la vitalité du Regroupement. Le rapport de force va être beaucoup plus fort, si on est tous des groupes d'éducation populaire autonome »[91]. Proposition rejetée, mais qui sera acceptée à l'unanimité des membres présents une année plus tard, en décembre 1985, en plein cœur d'une importante crise de participation au sein du Regroupement[92]. Au bout du processus, quatre groupes se retirent d'eux-mêmes et cinq groupes sont proposés d'exclusion « […] parce qu'ils n'ont pas participé à la démarche d'évaluation »[93]. On propose l'exclusion d'un sixième organisme parce que celui-ci ne répondrait plus à « […] deux des six critères d'adhésion […] (Actions collectives et prise de conscience) »[94]. En novembre 1986, le Comité de travail, qui fait office de conseil d'administration, n'est pas rassuré puisqu'il propose une assemblée d'orientation « […] pour mieux se sentir sécure [sic] quant à la définition de l'ÉPA puisque ce que l'on recherche c'est l'unité des groupes qui œuvrent dans les différents champs d'intervention alors que l'on s'aperçoit que les groupes ne comprennent pas nécessairement ce qu'est l'ÉPA »[95]. Cette assemblée n'aura pas lieu, mais on constate, entre 1985 et 1987, une importante désaffection, en même temps que l'arrivée de nouveaux membres. On compte donc treize membres ayant quitté le Regroupement lors de cette période, alors que

---

[90] Entrevue avec Jacques Laverdière.
[91] Regroupement des OVEP-03, « Annexe au procès verbal de l'assemblée générale du 13 octobre, du Regroupement des OVEP région-03 », chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. 13 oct. 84*, p. 5.
[92] Voir chapitre 2.
[93] PV de l'AG du 16 mai 1986, *loc. cit.*
[94] *Ibid*. p. 7.
[95] PV de l'AG du Regroupement des OVEP-03 tenue les 20 et 21 novembre 1986, chemise : *AG* 20 *nov 1986*, p. 11.

seulement sept y sont venus. L'année comptant le plus de nouvelles adhésions est 1984-1985, avec seize nouveaux membres. Loin d'augmenter, le nombre global d'organismes membres diminue après cette date pour se stabiliser autour de 47[96].

Un autre processus d'évaluation est discuté en 2002. Il n'est pas mis en application, mais les débats autour de la proposition sont tout de même instructifs. Le compte rendu d'une journée préparatoire au congrès de 2002 permet d'apprendre que « 88% des membres (23 répondantEs) disent se reconnaître dans les définitions d'ÉPA et d'[action communautaire autonome] ACA, telles qu'adoptées par le RÉPAC. […] Les principaux mots-clés par lesquels les groupes s'identifient à l'ÉPA et l'ACA sont : changements sociaux, transformation sociale, prise de conscience individuelle et collective, prise en charge individuelle et collective, actions et luttes sociales, conscientisation, analyse et réflexion critique »[97]. Pourtant, une partie de l'assemblée ne semble pas convaincue : « Malgré ces résultats, certains commentaires dans les questionnaires laissent à penser que des groupes doutent de l'adhésion réelle de certains membres aux pratiques d'ÉPA et souhaitent que le RÉPAC évalue de façon plus systématique l'adhésion ou non des membres à l'approche de l'éducation populaire autonome »[98]. Selon les représentants des onze organismes présents, le Regroupement devrait se donner les moyens d'évaluer ses membres, parce que : « […] certains groupes n'ont pas été évalués (ont passé « free ») lors de leur adhésion; les groupes changent et peuvent avoir modifié leur tir; les groupes ne savent pas tous ce qu'est l'ÉPA; il est important d'avoir le même but; c'est à nous (RÉPAC) de le faire et non au gouvernement »[99]. Par contre, selon un autre point de vue, par ailleurs dominant, le Regroupement devrait s'en remettre à l'autoévaluation des groupes, parce ce que :

> […] il existe déjà un processus d'évaluation des groupes sur leur adhésion à l'ÉPA lors de leur admission au RÉPAC; […] en l'absence de la demande unique, les groupes n'auraient pas intérêt à rester membres du RÉPAC s'ils ne se définissent pas comme un groupe d'ÉPA (d'où auto-exclusion); on devrait aller discuter périodiquement avec les

[96] Les annexes 5 et 6 permettent de bien apprécier les fluctuations du membership.
[97] CR de la Journée de réflexion collective du RÉPAC tenue le jeudi 18 avril 2002, p. 7.
[98] *Ibid*.
[99] *Ibid*., p. 8.

> membres de leurs pratiques d'ÉPA dans une perspective de formation et non d'exclusion des membres[100].

Avec le faible nombre de membres restants en 2002, moins d'une trentaine, on aurait pu croire que les convaincus, les purs, étaient restés entre eux, mais le climat n'est manifestement pas à la confiance réciproque.

1.3.3 Un regroupement marginalisé

En 2002, moins de 30 organismes sont toujours membres du Regroupement. Cela, au bout d'une vingtaine d'années pendant lesquelles les organismes communautaires ont été en nette augmentation partout au Québec. Si son membership croît surtout pendant les années 1980, le Regroupement au cours des années 1990 aura plutôt tendance à se rigidifier et à se serrer les coudes avec les membres déjà acquis. Enfin, le nombre diminue de façon significative à partir de 1999. Walter Zelaya explique ce processus d'une façon très pragmatique :

> D'abord, les groupes se rendaient compte que l'argent n'était pas au ministère de l'Éducation, mais au ministère de la Santé et des Services sociaux. Dans les années '60, '70, les groupes se formaient en fonction de la visée sociale. Des intérêts. Une fois que les programmes de financement commencent à se développer, des regroupements comme le RÉPAC naissent en fonction de la question du fric. Et cette tradition-là continue à se faire plus tard. Avec la diversification qu'il y a maintenant. Dans les années '80 et '90, les groupes se développent en fonction d'où se trouve le fric. Donc, premièrement il y a les OVEP qui se développent en fonction de ça. Ensuite il y a le ROC. Mais parallèlement à ça, tu trouves les groupes de développement économique. Les groupes d'employabilité un peu plus tard. Au début, le RÉPAC a un développement important. Les premiers six ans, le membership augmente, mais après ça, ça arrête. Parce qu'il n'y a plus de fric. Donc c'est positif qu'on ait réussi à maintenir un membership. Parce qu'en plus de ne pas offrir beaucoup de fric, on ajoute une question d'engagement social. Ce qui n'était pas à la mode à l'époque[101].

Ce ne serait pas en soi l'application des critères qui a constitué le principal frein au développement du membership, mais, si l'on en croit l'interprétation de Walter Zelaya, une stricte question de financement à laquelle s'ajoute une orientation politique qui n'intéresse pas les administrateurs, les bénévoles ou les travailleurs de la majorité des organismes communautaires.

---

[100] *Ibid.*
[101] Entrevue avec Walter Zelaya.

1.4 La Demande unique, tension entre développement et partage de la subvention

Il n'y a pas que l'idéal incarné par la définition de l'éducation populaire autonome et les critères de membership qui posent un frein au développement du Regroupement. Beaucoup plus prosaïquement, c'est le partage des sommes reçues par le ministère de l'Éducation qui fait obstacle. En effet, le « rempart » que constitue la Demande a aussi son effet pervers.

1.4.1 Un outil original contre les coupures et l'intégration

La Demande unique est un outil original imaginé par le Regroupement afin de garder un pouvoir sur le programme de financement gouvernemental adressé aux OVEP. À ce moment, le financement des organismes communautaires ne repose sur aucune garantie. Aucune reconnaissance formelle de la part des États québécois ou canadien n'aurait pu permettre de croire à une certaine stabilité. Si le programme OVEP, qui finance les organismes membres du regroupement existe depuis 1967, il n'en demeure pas moins discrétionnaire, donc sujet à être éliminé très facilement, sans avoir à répondre du Parlement. Une simple décision ministérielle aurait suffi. Pour les organismes, il est impératif d'assurer ce financement qui permet une action autonome, car, malgré que ce programme ne représente qu'« […] une source de financement d'appoint, [elle représente] une source néanmoins importante parce qu'elle assure une certaine diversité, d'où une certaine autonomie financière […] »[102] pour les organismes.

La seule expérience de reconnaissance d'une initiative populaire à laquelle les acteurs de l'époque peuvent se référer est celle des CLSC. Cette reconnaissance équivaut à une intégration complète à la structure étatique et – conséquemment – annule toute possibilité de constituer un mouvement autonome de transformation sociale. Cet exemple nous aide à comprendre la menace que pouvait constituer, pour les OVEP, le processus de régionalisation que le gouvernement québécois voulait mettre en place. En 1982, les responsables du regroupement se questionnent : « […] les années à venir seront capitales : serons-nous avalés et digérés, comme OVEP, par un système d'éducation en mal de trouver des solutions à ses nombreux problèmes et comment

[102] CR de la Soirée d'information tenue le 15 avril 1980, *loc. cit.*

ferons-nous reconnaître notre autonomie ? »[103]. En effet, comment des groupes qui se permettent de contester et même de remettre en question l'État peuvent obtenir que celui-ci reconnaisse leur autonomie d'action et d'organisation ? Comment obtenir qu'en plus il finance leurs activités ? Il faut tout inventer en matière de reconnaissance et de financement et ces deux questions résument toute l'audace des organismes d'éducation populaire autonome et la créativité qu'ils doivent déployer pour réaliser leur projet.

C'est pour répondre à ces questions qu'un an après la fondation du Regroupement, les organismes membres se réunissent en assemblée générale spéciale. Ils y discutent du projet de « demande unique ». Celle-ci répond à la volonté de réagir activement au projet étatique de régionalisation. À une régionalisation imposée d'en haut, ils opposent – fidèles à leurs principes – une régionalisation d'en bas qui traduirait « […] les besoins et les aspirations des OVEP de la région de Québec »[104]. Vivian Labrie qualifie cette position de « pied de nez à l'institution »[105], exprimant de façon imagée la volonté de distance politique face à l'État. Car en effet, selon le Regroupement, « [l]'État finance dans la mesure où il contrôle. Créer un tel précédent [la Demande unique] nous permettrait d'une part de réagir à l'ingérence toujours plus grande de l'État dans le financement des groupes ou organismes et d'éviter que [ceux-ci] soient davantage "divisés" sur le financement que l'État leur accorde sans aucun pouvoir pour intervenir quant aux nouveaux critères et exigences, au montant accordé, etc. »[106].

La formule proposée en assemblée générale spéciale, en mai 1982, est simple mais audacieuse. Il s'agirait de faire « […] parvenir une demande de financement globale à la DGÉA [Direction générale de l'éducation des adultes du MÉQ] décrivant l'ensemble des activités d'éducation populaire autonome et leurs coûts de réalisation sans préciser par quel(s) groupe(s) ces activités seront menées mais en y joignant la liste des groupes ou organismes membres du

---

[103] Regroupement des OVEP-03, « Une demande unique, pourquoi ? », chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. Spéciale : 31 mai 1981*, p. 1.
[104] Regroupement des OVEP-03, « Présentation des activités prévues 1981-1982 », chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. Bilan d'activité 1980-81-82*, p.2.
[105] Entrevue avec Vivian Labrie.
[106] Regroupement des OVEP-03, « Une demande unique, pourquoi ? » *loc. cit., p. 1*.

Regroupement des OVEP – région de Québec »[107]. Les membres du Regroupement affirment ainsi une forte solidarité dans leur rapport au bailleur de fonds. Par ailleurs, ils prennent un risque important en contournant les procédures administratives officielles. Normalement, chaque organisme doit faire parvenir son propre formulaire et son propre rapport d'activité. Les premières demandes uniques sont faites comme si le Regroupement et tous ses membres – accrédités par le ministère ou non – ne formaient qu'un seul organisme. Ils la présentent d'ailleurs comme étant « Notre projet d'ÉPA ». Ainsi, les fonctionnaires ne peuvent distinguer quel organisme fera quelle activité, ni les montants octroyés à chacun. Le Regroupement peut, ainsi, financer des organismes qu'il considère comme étant bel et bien des groupes d'éducation populaire autonome, même s'ils ne sont pas reconnus officiellement par le ministère. De plus, il peut financer ses propres activités, ce qui n'était pas évident jusque là[108]. L'objectif est de revendiquer une prise en charge complète du programme OVEP sur le territoire régional. Avec la Demande unique :

> [le] Regroupement pourrait […] assumer un rôle de leadership : accréditer les groupes OVEP, voir à la distribution des argents. Il serait également un lieu réel de concertation pour assumer la reconnaissance et le développement de l'éducation populaire autonome dans notre région. Ainsi, la définition et le contrôle de l'éducation populaire autonome seraient-ils dorénavant assumés par ceux qui sont directement concernés[109].

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents. Il vaut la peine d'en expliquer les différents éléments.

La possibilité d'accréditer les OVEP est une revendication majeure du Regroupement tout au long des années 1980. L'accréditation est normalement donnée par le ministère de l'Éducation. Elle certifie qu'un organisme correspond aux critères du programme de financement de l'éducation populaire. Une fois accrédité, un organisme peut compter sur son admissibilité à la subvention. Toutefois, dès l'assemblée de mai 1981, le Regroupement revendique le contrôle

---

[107] PV de l'AG du Regroupement des OVEP-03 tenue le 31 mai 1982, chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. Spéciale : 31 mai 1982*, p. 3.

[108] Regroupement des OVEP-03, « DGEA-OVEP. Programme d'aide aux ovep-Direction générale de l'éducation des adultes 1982-83. Situation des ovep vs Programme DGEA-OVEP », avril 1982, chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. Spéciale : 31 mai 1982*, p. 3.

[109] Regroupement des OVEP-03, « Une demande unique, pourquoi ? », *loc. cit.*, p. 1.

total sur la distribution des sommes allouées à l'éducation populaire autonome dans sa région. Il exige que « […] seul les groupes ou organismes correspondant à la définition [de l'éducation populaire autonome] et aux critères adoptés par l'assemblée générale du Regroupement des OVEP – Région 03 soient éligibles au financement DGÉA-OVEP. En ce sens, que soient accrédités par la DGEA tous les groupes ou organismes répondant à la définition et aux critères du Regroupement »[110]. La Demande unique devient, un an plus tard, le moyen privilégié pour obtenir ce pouvoir.

Après avoir acquis cette capacité, le Regroupement pourrait devenir un lieu de concertation, un pôle de développement d'une pratique spécifique de l'action communautaire : l'éducation populaire autonome. Il veut faire de cette pratique originale LE modèle de développement pour les organismes communautaires de la région. C'est dans ce sens que les premières Demandes uniques seront présentées comme étant « notre projet d'ÉPA ».

De plus, la Demande unique permet de donner un surcroit de légitimité au Regroupement et ainsi de devenir un interlocuteur « incontournable », selon ses propres termes, auprès du ministère de l'Éducation. Ce qui donne des armes dans la lutte pour une reconnaissance effective de l'éducation populaire autonome. En effet, tout au long des années 1980 et 1990, le Regroupement sera actif afin de faire reconnaître officiellement sa pratique originale auprès de l'État. Cela afin qu'il la finance sans tenter de la travestir. Ce volet d'activité, qui n'est pas traité dans le cadre de ce mémoire, se fait à travers l'implication au MÉPACQ, qui rassemble tous les regroupements régionaux d'OVEP du Québec. Comme l'explique Christian Pelletier, l'enjeu était d' « [avoir] un programme qui se tient. Qui finance ce que ça veut dire l'éducation populaire. Je me souviens que [ce volet de revendication] était très pointu, très technique »[111]. Entre 1980 et 1985 puis de 1994 à 2000, le MÉPACQ intervient intensément dans les consultations pour une politique d'éducation des adultes auprès du MÉQ, celle-ci ayant un effet direct sur les

[110] PV de l'AG du Regroupement des OVEP-03 tenue le 4 mai 1981, *loc. cit.*, p. 4.
[111] Entrevue avec Christian Pelletier.

programmes de financement de l'éducation populaire. Cependant, le MÉPACQ n'obtient jamais la reconnaissance qu'il espère, c'est-à-dire une politique reconnaissant spécifiquement l'éducation populaire autonome et – de ce fait – finançant adéquatement la pratique. Le mouvement obtient plutôt une politique de reconnaissance de l'action communautaire en 2002, touchant un spectre beaucoup plus large d'organismes et de pratiques[112]. La Demande unique n'est pas qu'un élément du rapport de force qu'entretiennent les organismes communautaires face au gouvernement. Sur le plan régional, il est l'outil privilégié du regroupement qui nous intéresse ici.

1.4.2 D'une Demande unique à un dépôt unique

À l'été 1982, la Demande unique est acceptée par le ministère de l'Éducation. Il s'agit là d'une victoire importante pour les OVEP de la région de Québec dans l'affirmation de leur solidarité et de leur autonomie face à l'appareil étatique. Cette initiative originale perdure jusqu'en 2002. Au fil des ans, de nombreux compromis émoussent la radicalité de la Demande unique jusqu'à en faire un simple « dépôt unique ». En effet, le Regroupement n'obtient jamais la capacité d'accréditer l'ensemble des « véritables » organismes d'éducation populaire autonome de la région de Québec. Il s'agissait là pourtant de l'un des objectifs principaux de la Demande unique. Même si cette dernière permet au Regroupement de contrôler une certaine proportion des sommes dévolues à l'éducation populaire dans la région[113], lui donnant l'occasion de financer par la bande certains organismes non accrédités par le ministère, ce dernier refuse catégoriquement d'octroyer le pouvoir d'accréditation au Regroupement.

Dès l'année 1983-84, on parle d'un pouvoir « toléré » d'accréditation. Ce qui n'est pas si mal seulement deux ans après avoir formulé la revendication, mais il n'en demeure pas moins que cette capacité ne concerne que les organismes membres du Regroupement. Pour être remportée, cette lutte aurait demandé un rapport de force et des pressions beaucoup plus

---

[112] Gouvernement du Québec, *L'action communautaire : une contribution essentielle*, *op. cit.*

[113] Lors de l'année 1982-83, le Regroupement représente 46% des OVEP de la région. En 1984-85, il n'en représente plus que 30%. Regroupement des OVEP-03, « Rappel des activités 1983-84 », chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. 13 oct. 84*, p. 13.

importantes envers le ministère de l'Éducation. C'est peut-être pour cette raison que cette revendication reste présente sur le plan du discours, mais qu'elle n'occupera pas les énergies concrètes du Regroupement pour très longtemps.

Deux ans plus tard, lors de l'année 1985-86, ce constat est assumé par le Regroupement et ses demandes deviennent plus modestes. Il revendique alors qu'un organisme puisse être accrédité automatiquement en devenant membre. Une forme de pouvoir d'accréditation certes, mais qui – plus limitée – perd l'ambition qui était à la base de la Demande unique, soit le contrôle total des sommes allouées à l'éducation populaire dans la région de Québec. Malgré tout, le Regroupement garde la ligne dure face au gouvernement en affirmant que, pour être membre et recevoir un financement, il ne devrait pas y avoir besoin de permission du ministère de l'Éducation. D'ailleurs, en 1984-85, selon ses propres dires le Regroupement aurait profité d'une levée du moratoire sur les accréditations qu'avait décrété le ministère depuis 1982 pour « faire accréditer » six organismes membres. Les liens de cause à effet ne sont pas clairs – est-ce que ces groupes auraient, de toute façon, été accrédités ? – mais le Regroupement n'en revendique pas moins la responsabilité[114].

En 1986-87, le ministère de l'Éducation exige que soient retirés les groupes non-accrédités de la Demande unique afin que le Regroupement cesse de leur octroyer des sommes. Les membres réussissent à imposer leur volonté, mais à partir de ce moment, les demandes des organismes non-accrédités sont séparées de celles des groupes accrédités et ils continuent à recevoir une part de la subvention sous forme de contrat de service. Premier recul dans l'« unicité » de la demande. En mai 1987, un constat d'échec tombe lorsqu'est déclaré en assemblée générale : « On n'a pas le pouvoir d'accréditer et on ne l'aura probablement jamais »[115]. La Demande unique n'est dorénavant plus un projet de développement, mais bien un outil de stricte résistance contre « l'ingérence discriminatoire » de l'État. Le Regroupement est

[114] PV de l'AG du Regroupement des OVEP-03 tenue les 20 et 21 novembre 1986, *loc. cit.*, p. 16.
[115] PV de l'AG du Regroupement des OVEP-03 tenue le 22 mai 1987, chemise : *AG mai 1987*, p. 7.

bel et bien sur la défensive. Il décide d'ailleurs, cette même année, que la lutte contre le moratoire sur l'accréditation de nouveaux organismes par le MÉQ se fera dorénavant à travers l'implication au MÉPACQ et non plus avec la Demande unique. Comme il est noté dans le rapport annuel 1986-87, cela découle du fait que « [par] le biais de la Demande unique la lutte se fait au niveau administratif plutôt qu'au niveau politique »[116].

Les derniers reculs significatifs par rapport au projet initial de la Demande unique surviennent en 1988-89 et en 1991-92, alors que le Regroupement accepte de présenter, les uns à la suite des autres, les demandes et les rapports d'activité de chacun des groupes. En 1988-89, cela se fait lors d'une deuxième étape du processus administratif impliqué par la demande au ministère. À partir de 1991-92, cela se fait dès la première étape. Ce qui fera dire à un intervenant lors de l'assemblée d'octobre 1992 qu' « [il] n'y a pas de Demande unique. Il y a un dépôt unique »[117]. En effet, le ministère peut dorénavant obtenir les mêmes informations que s'il recevait les demandes de chacun des organismes et les membres du Regroupement ne peuvent plus prétendre partager un « projet d'ÉPA ». Cependant, le Regroupement conserve un pouvoir sur la répartition de l'argent et peut – tout au long des années 1990 – continuer à financer quelques groupes non-accrédités par le ministère de l'Éducation en tant qu'organismes d'éducation populaire.

Dans les années 1990, le projet initial de la Demande unique lié à la capacité d'accréditer soi-même les groupes d'éducation populaire autonome est loin derrière. En effet, en 1996, un commentaire de la direction du Regroupement permet d'apprendre que « [le] moratoire [sur l'admission comme membre d'organismes non-accrédités] a été maintenu et [que] les groupes non accrédités qui ont approché le RÉPAC ont été informés des démarches à suivre pour faire

[116] *Ibid*., p. 5.
[117] PV de l'AG du Regroupement des OVEP-03 tenue les 15 et 16 octobre 1992, chemise : *AG 15-16 oct 1992*, p. 10.

une demande d'accréditation au MÉQ »[118]. Il faut donc être reconnu par le ministère avant d'aspirer à devenir membre du Regroupement. Il s'agit là d'un revirement total de situation.

Tout de même, parlant de la Demande unique des années 1990, Vivian Labrie y voit des avantages qui ne sont pas contradictoires avec le projet initial : « […] le fait qu'il y ait une demande commune imposait, si on veut, de travailler ensemble et c'est une très bonne chose parce que … Ça faisait faire un effort annuel… qu'on aurait pas fait autrement »[119]. Elle ajoute :

> Ben, par exemple [la Demande unique donnait] la possibilité de contribuer au financement de quelques groupes. De un. Deuxièmement… l'obligation que ça nous donnait de réfléchir à nos critères d'éducation populaire, non seulement vis-à-vis de ceux du ministère de l'Éducation, mais vis-à-vis de ceux qu'on se donnait ensemble. [Donc], c'est comme accepter de se contraindre collectivement à regarder certains critères entre nous, tu sais. Ça, je pense que c'était intéressant[120].

On peut voir que si le projet ne va pas aussi loin que certains l'auraient souhaité, la Demande unique n'en demeure pas moins un outil efficace pour structurer les membres autour de la pratique spécifique qu'est l'éducation populaire autonome.

1.4.3 Un « rempart » qui limite l'intégration de nouveaux membres

En parlant à la fois de la difficulté à s'engager socialement et de la propension de l'État à tenter de contrôler le réseau communautaire dans les années 1980 et 1990, Walter Zelaya explique que « [pour] nous, la Demande unique c'était comme un petit rempart que les groupes avaient pour pouvoir faire des actions sociales. [Cela] sans qu'on ait à rendre compte de la dernière cenne au gouvernement »[121]. Malgré les reculs, la Demande unique permet donc de réunir les organismes membres du Regroupement autour de la pratique d'éducation populaire autonome.

---

[118] RÉPAC-03-12, « Bilan des activités pour 1995-1996 », cahier : *Assemblée générale et journée de formation du RÉPAC 03-12 10 et 11 octobre 1996*, p. 6.
[119] Entrevue avec Vivian Labrie.
[120] *Ibid*.
[121] Entrevue avec Walter Zelaya.

Cependant, ce rempart aura son effet pervers car les argents de la subvention destinés à l'ensemble des organismes membres sont reçus par le Regroupement, puis divisés en parties égales entre ceux-ci et seuls les organismes accrédités par le MEQ en tant qu'OVEP sont sources de revenus pour le Regroupement. Ce qui pose la question de l'acceptation ou non des organismes non-accrédités par le ministère comme membre du Regroupement. En effet, à chaque fois qu'un organisme non-accrédité est inclus dans le membership du Regroupement, donc dans la Demande unique, la part du gâteau à partager entre les membres est d'autant diminuée. Jacques Laverdière rappelle que lorsqu'il était question de la Demande unique « […] ça sursautait en maudit là, parce qu'une organisation peut prétendre qu'elle est capable d'aller chercher 25 000 [$] pis… là c'est plus ça du jour au lendemain parce que on tombe sur un *pattern* redivisible entre les organisations. C'était heurtant »[122]. Cette situation a pour effet de mettre les membres du Regroupement entre l'arbre et l'écorce. À quel prix vont-ils défendre leur idée du développement de l'action communautaire ? Vont-ils garder pour eux les maigres sommes obtenues ou, afin d'augmenter leur rapport de force, prendre le risque de partager avec de nouveaux groupes qui ne sont pas reconnues par le ministère ? Ce dilemme est présent pendant la plus grande partie de l'histoire du Regroupement et nuit à l'augmentation de son membership.

Déjà en 1983-84, la question de la répartition de l'argent est considérée comme un « point sensible » pour les membres du Regroupement[123]. Malgré tout, le principe de solidarité prédomine. En décembre 1983, les délégués s'entendent à l'unanimité pour « [que] le Regroupement accepte le principe d'être ouvert à tous les groupes accrédités ou pas par la DGÉA en autant où [sic] ces derniers rencontrent les critères d'adhésion du Regroupement qui définissent les groupes d'éducation populaire autonome »[124].

---

[122] Entrevue avec Jacques Laverdière.
[123] PV de la rencontre du comité ad hoc tenue le 21 septembre 1983, chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. Bilan d'activité 1982-83*, p. 3.
[124] PV de l'AG du Regroupement des OVEP-03 tenue le 10 décembre 1983, chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. 10 dec. 83, suite le 25 fev. 84*, p. 3.

En 1986-87, la tension monte. Un groupe est exclu du Regroupement parce qu'il refuse de partager plus longtemps avec les membres non-accrédités et compte porter sa cause devant le MÉQ. Évidemment, cela provoque un débat très difficile. Malgré tout, encore une fois, les délégués présents en assemblée générale refusent d'exclure les membres non-accrédités du partage de l'argent[125]. Cependant, un nouveau principe est mis sur la table « […] à l'effet que tous les groupes non-accrédités pourront faire partie de la redistribution des subventions en autant qu'un minimum de 5 000 $ par groupe subventionné et accrédité puisse être versé »[126]. Proposition qui est reportée, mais qui amène des questions difficiles pour le Regroupement car, pour la première fois, on évoque la possibilité d'une différenciation dans le membership.

Des doutes sérieux sont exprimés face à la Demande unique comme outil de développement lorsqu'un délégué affirme : « Pour être membre il faut faire partie de la Demande unique, c'est un principe qui nous empêche d'évoluer. [On peut se demander :] Est-ce qu'on essaie de se regrouper autour de l'éducation populaire autonome [?] Le Regroupement est-il un bailleur de fonds ou un organisme de promotion de l'éducation populaire [?] »[127]. Des doutes qui doivent être difficiles à assumer puisque déjà le destin du Regroupement semble lié à celui de sa Demande unique. Selon Jacques Laverdière : « […] je pense que sans [la Demande unique], il n'y en aurait pas eu longtemps… de [Regroupement]. À mon avis. Parce que ça aurait éclaté. » Plusieurs signes de tensions peuvent effectivement être remarqués au sein du Regroupement dans les années 1980. La « crise du mouvement populaire », dont il sera question dans le prochain chapitre, en est une des manifestations. Toutefois, le fait que de nombreux membres quittent le Regroupement entre 1985 et 1994 pourrait aussi être interprété comme le signe d'un certain malaise face à la question du partage de la subvention[128].

Le débat est relancé à l'automne 1987 alors que quinze nouveaux groupes non-accrédités ont demandé de faire partie du Regroupement. À la suite d'une journée de réflexion, l'assemblée

---

[125] PV de l'AG du Regroupement des OVEP-03 tenue les 20 et 21 novembre 1986, *loc. cit.*, p. 18-19.
[126] PV de l'AG du Regroupement des OVEP-03 tenue le 22 mai 1987, *loc. cit.*, p. 10.
[127] *Ibid.*, p. 11.
[128] Voir annexe 6

de décembre 1987 peut se positionner sur différentes options. D'abord, une majorité s'entend sur l'ouverture à de nouvelles adhésions et, si l'on accepte, en principe, d'accueillir les quinze groupes demandeurs[129], on s'accorde pour que la proportion de membres non-accrédités ne dépasse jamais 25 % de l'ensemble des membres. De plus, on met de côté le principe du partage égalitaire des sommes entre organismes accrédités et non-accrédités qui avait cours jusque-là. Le débat se conclut sur l'idée selon laquelle une fermeture du Regroupement à de nouveaux membres aurait permis « […] de structurer et de solidifier l'ÉPA. » Selon un autre point de vue, dominant si l'on se fie au vote, « [le] Regroupement travaille à une reconnaissance, à des changements. [Le refus de nouveaux membres n'aurait pas permis] un réel développement de l'ÉPA »[130]. On reste fidèle aux principes, mais non sans difficultés.

En 1989, alors que seulement deux membres sur 48 ne sont pas accrédités, le Regroupement revient au partage égalitaire de la subvention. La règle du 25 % subsiste, mais les organismes ne se pressent pas à la porte du Regroupement puisqu'aucune hausse significative des demandes d'adhésion n'est visible depuis 1987. On constate plutôt le contraire. Entre 1987 et 1993, alors que treize membres quittent le Regroupement, seulement treize nouveaux membres sont admis[131] et les procès verbaux ne révèlent pas qu'il y ait eu d'autres demandes.

À partir de 1992, l'appréhension face à l'inclusion éventuelle de nouveaux organismes non-accrédités motive la nécessité d'une réflexion. En mai 1992, lors d'une assemblée aux allures de congrès d'orientation, une proposition majoritaire va dans le sens de l' « amorce [d'] une réflexion sur le membership […] » en lien avec la Demande unique[132]. Proposition qui n'a pas de suite étant donné « […] le travail en profondeur que nécessitait cette tâche […] »[133]. Cependant,

---

[129] Ce qui ne se fera visiblement pas (voir annexe 6).
[130] PV de l'AG du Regroupement des OVEP-03 tenue le 4 décembre 1987, chemise : *AG 4 décembre 1989*, p. 4 à 6.
[131] Voir annexe 6.
[132] PV de l'AG du RÉPAC région de Québec tenue les 20, 21 et 22 mai 1992, chemise : *Assemblée générale extraordinaire. 10.04.92*, p. 10.
[133] PV de l'AG du RÉPAC région de Québec tenue les 15 et 16 octobre 1992, *loc. cit.*, p. 3.

la même proposition est adoptée à nouveau en octobre 1993[134]. Il s'agit là des premières d'une longue suite de résolutions en ce sens qui ne porteront pas de résultats avant octobre 1997, alors qu'est finalement adoptée une nouvelle politique de membership[135]. La règle du 25 % n'est plus pertinente puisque depuis 1994 un moratoire est imposé sur l'adhésion de groupes non-accrédités[136]. Les nouveaux membres recherchés de manière prioritaire sont les organismes déjà accrédités et recevant entre 5 000 $ et 8 000 $ du MÉQ, ce qui correspond grosso modo aux montants reçus dans le cadre de la Demande unique.

> Par ailleurs, « […] des groupes accrédités à des montants supérieurs à 8 000$, ont de leur côté été sensibilisés à l'importance de faire partie de notre regroupement par l'envoi d'une lettre expliquant l'importance du regroupement et le rôle joué par le RÉPAC dans la sauvegarde et la bonification du [programme de financement de l'éducation populaire] »[137].

De 1993 à 1996, aucun nouvel organisme n'est admis comme membre, tandis que quatre disparaissent[138]. La Demande unique est dès lors reconnue comme une limite au développement du membership.

En 1996, une nouvelle vague d'accréditations accordées par le MÉQ suscite des espoirs. Celle-ci permettrait de « […] renforcer [le Regroupement] en augmentant le nombre de ses membres […] »[139]. Elle concerne les organismes communautaires qui font des activités d'éducation populaire autonome, mais aussi les groupes d'alphabétisation qui ont, depuis quelques années, un programme propre[140]. Conséquemment, ces derniers ne pourraient pas être inclus dans la Demande unique. Les ajustements à la politique de membership sont donc de plus

---

[134] PV de l'AG du RÉPAC région de Québec tenue le 5 novembre 1993, chemise : *AG 5 nov 1993*, p. 5.
[135] RÉPAC-03-12, « Plan de travail du RÉPAC-03-12 », c*hemise : AG 15-16 nov 1995* et RÉPAC-03-12, « Plan de travail pour 1996-1997 », cahier : *Assemblée générale et journée de formation du RÉPAC 03-12 10 et 11 octobre 1996*, p. 2 et PV de l'AG du RÉPAC-03-12 tenu le 3 octobre 1997. Cahier : *Assemblée générale annuelle du RÉPAC 03-12. 1er et 2 octobre 1998*, p. 6.
[136] PV de l'AG du RÉPAC région de Québec tenue les 26 et 27 mai 1994, chemise : *AG 26 mai 1994*, p. 7 et RÉPAC-03-12, « Plan de travail du RÉPAC-03-12 », *loc. cit.*
[137] RÉPAC-03-12, « Bilan des activités pour 1995-1996 », *loc. cit.*, p. 6.
[138] Voir annexe 6.
[139] RÉPAC-03-12, « Plan de travail pour 1996-1997 », *loc. cit.*, p. 2.
[140] RÉPAC-03-12, « Bilan des activités pour 1995-1996 », *loc. cit.*, p. 6. Dix-sept groupes d'alphabétisation populaire ont été approchés.

en plus urgents. Ils aboutissent à l'automne 1997, alors qu'à l'unanimité une nouvelle politique est adoptée. Celle-ci, malgré sa complexité, permet de dépasser partiellement la limite qu'était devenue la Demande unique pour le développement du Regroupement en créant différents statuts de membres. La question de l'accréditation est au cœur de la politique et prouve que la Demande unique constitue un carcan de plus en plus difficile à conjuguer avec la réalité. Deux types de membres sont créés, soient les membres réguliers et les membres associés :

> Est un membre régulier, un membre du RÉPAC-03-12 en date du 03 octobre 1997 et tout organisme communautaire autonome accrédité par le ministère de l'Éducation du Québec à titre de groupe d'éducation populaire autonome.
>
> Est un membre associé: 1) tout organisme communautaire autonome accrédité par le ministère de l'Éducation du Québec à titre de groupe d'éducation populaire autonome et dont la subvention reçue du Programme de soutien à l'éducation populaire autonome (PSÉPA) est inférieure de 1000$ ou plus à celle que les membres réguliers reçoivent par le biais de la demande unique; 2) tout organisme communautaire autonome accrédité par le ministère de l'Éducation du Québec à titre de groupe d'alphabétisation populaire autonome; et 3) tout organisme communautaire autonome qui est sur la liste d'attente d'accréditation du ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ), qui a fait une demande d'accréditation au MÉQ ou qui est en voie de le faire[141].

Les premiers ont deux droits de vote et les seconds un seul. De plus, les seconds ne peuvent pas voter lorsqu'il est question de la Demande unique en assemblée.

La résistance causée par la Demande unique est confirmée par le témoignage de Dominique Zalitis. Celle-ci présentait la candidature de la Marée des mots comme membre associé à l'assemblée de 1997. Elle s'étonne alors du fait que la discussion porte avant tout sur des questions d'ordre financier.

> Les membres du RÉPAC étaient surtout préoccupés par notre motivation à devenir membre, malgré le fait qu'on serait exclus de la Demande unique. Ils ne comprenaient pas quel pouvait être l'intérêt. Ils étaient même méfiants. Ils se demandaient si on nuirait au Regroupement. Ils se demandaient quelle serait la place de la Marée des mots quand il serait temps de voter pour la Demande unique. Ils avaient de la difficulté à voir que le

[141] RÉPAC-03-12, « Politique de membership du RÉPAC-03-12 », cahier : *Assemblée générale et journée de formation du RÉPAC-03-12*, tenue les 2 et 3 octobre 1997, p. 45-46.

groupe pouvait être spontanément attiré par le côté politique du RÉPAC. Par la volonté de se mettre en réseau avec des groupes d'ÉPA[142].

De 1996 à 1997, cinq nouveaux membres sont admis et de 1997 à 1999, on en compte seulement deux[143]. Les procès verbaux ne laissent pas voir que des organismes qui auraient fait une demande d'adhésion aient été refusés. On constate plutôt qu'une campagne intensive de recrutement commence en 1995. En 1995-96, on approche dix-sept groupes d'alphabétisation et « des groupes déjà accrédités au MÉQ »[144]. Cette campagne se poursuit dans les années suivantes. Par exemple, en 1998-99 des lettres de sollicitation sont envoyées à 45 « organismes communautaires »[145]. On comprend donc que malgré l'ouverture, les organismes ne se bousculent pas à la porte du Regroupement.

À la veille de l'adoption d'une politique de reconnaissance de l'action communautaire par le gouvernement du Parti québécois en octobre 2001, les membres du Regroupement abandonnent leur lutte pour préserver la Demande unique. Réunis en assemblée générale ceux-ci adoptent, à l'unanimité, une résolution à l'effet que : « […] advenant une annonce du démantèlement complet de la demande unique par le ministère de l'Éducation, le RÉPAC ne poursuive pas la lutte »[146]. Cet outil, qui allait compléter ses vingt années d'existence, était pour plusieurs au cœur de l'identité même du Regroupement. On constate que ce dernier, qui doit se redéfinir lors d'un congrès d'orientation à l'hiver 2002, perd un grand nombre d'organismes membres. Une véritable saignée qui avait déjà commencé en 2000, alors que se faisait sentir un épuisement de certains membres par rapport à la lutte pour préserver la Demande unique[147]. De

---

[142] Entrevue avec Dominique Zalitis, le 17 septembre 2009.
[143] Voir annexe 6.
[144] RÉPAC-03-12, « Bilan des activités pour 1995-1996 », *loc. cit.*, p. 6.
[145] RÉPAC-03-12, « Bilan des activités pour 97-98 », cahier : *Assemblée générale annuelle du RÉPAC 03-12. 1er et 2 octobre 1998*, p. 4 et RÉPAC-03-12, « Bilan des activités pour 1998-1999 », cahier : *Assemblée générale annuelle du RÉPAC 03-12. 7 et 8 octobre 1999*, p. 2.
[146] PV de l'AG du RÉPAC-03-12 tenue les 4 et 5 octobre 2001, document numérique, p. 8.
[147] PV de l'AG du RÉPAC-03-12 tenue le 6 octobre 2000, cahier : *RÉPAC-03-12. Assemblée générale annuelle 4 et 5 octobre 2001.*

2000 à 2002, une vingtaine de membres quittent le navire[148]. Ces nombreuses défections confirment partiellement l'analyse selon laquelle le Regroupement ne survivrait pas sans la Demande unique, mais la volonté de certains organismes de défendre solidairement l'éducation populaire autonome permettra de les faire mentir.

Conclusion

> *Mais bon, je pense qu'on a réussi en tout cas, à travers ce qu'a été l'histoire du Regroupement, à créer… une petite bourgade. Quelque chose d'assez solide.*
> *Entrevue avec Jacques Laverdière*, Québec, 8 juillet 2008

Ce commentaire de Jacques Laverdière est assez juste si on cherche à donner une interprétation positive des faits. Effectivement, on a pu constater que la définition de l'éducation populaire autonome a servi de guide pour définir quels groupes étaient susceptibles de partager certaines valeurs et pratiques avec les autres membres du Regroupement afin de protéger une conception de l'organisation communautaire qui était globalement en danger dans le contexte des années 1980 et 1990. Ce contexte est plus favorable à la prestation de services plutôt qu'à la mobilisation collective. Nous avons vu que les critères de membership ont été appliqués avec sérieux et constance au sein du Regroupement et qu'au moins un processus d'évaluation a permis de rappeler fortement aux organismes déjà membres l'importance de ces critères.

Cependant, on a aussi pu constater que la Demande unique, qui au départ permettait au Regroupement de prétendre contrôler lui-même le développement de l'éducation populaire autonome sur le territoire de la région de Québec, est rapidement devenue un outil administratif sans grande portée politique. La Demande unique a certes permis d'offrir un rapport de force face au ministère de l'Éducation, elle a aussi donné l'occasion de financer pendant plusieurs années

[148] Voir annexe 6.

différents organismes qui n'étaient pas reconnus par ce même ministère, mais qui l'étaient par le Regroupement. Cependant, les résistances et les différents compromis accordés afin de maintenir son fonctionnement ont amené, dans les faits, une plus grande rigidité dans l'accueil de nouveaux membres. Très rapidement, le Regroupement a constaté que la Demande unique ne permettrait pas une lutte efficace et large pour faire accréditer et financer les « vrais » organismes d'éducation populaire autonome. Dès la fin des années 1980, la Demande unique s'est éloignée du projet original qui permettait de prétendre à UN « projet d'ÉPA » pour l'ensemble des organismes membres du Regroupement. Certains membres du Regroupement l'ont alors comparé à un « dépôt unique », puisque chacun des organismes présentait sa propre demande et que celles-ci étaient simplement reliées avant de les faire parvenir au ministère. Nous avons constaté que plutôt qu'un outil de développement comme il était espéré en 1982, la Demande unique devient vite un « rempart » qui protège certes, mais qui freine clairement l'inclusion de nouveaux membres. En effet, très tôt dans l'histoire de la Demande unique, les débats sur l'inclusion d'éventuels nouveaux membres sont reliés au problème de la répartition des sommes. On pose des limites au nombre des membres non-accrédités et même des moratoires à leur inclusion.

De toute façon, on constate que le Regroupement était en processus de marginalisation dans l'ensemble du réseau communautaire de la région. Ce qui signifie que même si les portes avaient été grandes ouvertes, très peu de nouveaux organismes s'y seraient joints. On pourrait même conclure que la Demande unique a sûrement empêché plusieurs organismes de quitter le navire. Un nombre relativement élevé de membres, que le Regroupement n'aurait pas pu retenir sans la Demande unique, sont restés. On peut sûrement partager l'avis de Walter Zelaya selon qui la stricte survie de cette pratique, l'éducation populaire autonome, et des organismes qui la portent dans le contexte des années 1980 et 1990 aura été, en soi, un exploit[149].

[149] Entrevue avec Walter Zelaya.

2. LE REGROUPEMENT ET LA « CRISE DU MOUVEMENT POPULAIRE »

> *Au Salvador, le mot gauche pouvait te signifier la prison, la mort. C'était grave de dire que t'étais à gauche. Il y a une période au Salvador où même les gens qui portaient une bible pouvaient se faire tuer. Oui ! À cause de la théologie de la libération. Tu sais, quand il y a une guerre, on perd toute logique. Mais ici [à Québec, dans les années 1980], tu allais au Colisée du livre, pis ce qu'on trouvait le plus c'était des livres de Marx [rire], tout ce qui était sur la souveraineté [rire], tout ce qui pouvait être progressiste. C'était à rabais. Même pas une piastre, pis personne voulait les prendre! Je me souviens d'ailleurs, une fois que j'arrivais avec mon frère, pis que câliss-là, on a rempli deux sacs de poubelles! [rire]*
>
> Entrevue avec Walter Zelaya, Montréal,
> 14 septembre 2009

Les années 1980 et 1990 représentent une période difficile pour la gauche puisque la pertinence de l'action politique y est fortement mise en doute. Dans un contexte de crise économique profonde, le néo-libéralisme, basé sur la primauté de l'individu sur la société, s'impose comme étant la nouvelle pensée dominante. Les grands projets politiques progressistes et révolutionnaires subissent des revers importants. On peut d'abord évoquer, pour la société québécoise, l'échec du projet d'indépendance nationale porté par le Parti Québécois en 1980, qui touche une grande partie de la gauche réformiste. En ce qui concerne la gauche radicale, il est nécessaire de rappeler la chute des plus importantes organisations marxistes-léninistes au Québec en 1982 et 1983[150]. Ce second événement rejoint évidemment une faible proportion de la population québécoise, mais dans le microcosme du réseau communautaire, il aura un écho qui restera présent jusqu'à la fin de la période concernée par ce mémoire, soit 2002. Dans ce

[150] La dissolution du groupe En Lutte ! a lieu au printemps 1982 et celle du Parti communiste ouvrier (PCO, mieux connu comme la Ligue communiste du Canada) a lieu en janvier 1983. Warren, *op. cit*. pp. 167-169.

contexte, plusieurs travailleurs et militants du réseau communautaire rejettent le militantisme et les pratiques d'éducation populaire pour s'orienter vers une action plus pragmatique et moins critique[151].

Au Regroupement, ce contexte est illustré par ce que ses protagonistes ont eux-mêmes appelés la « crise du mouvement populaire »[152]. En effet, le Regroupement fait face très tôt dans son histoire à de graves problèmes de mobilisation et une longue période de difficultés limitera sérieusement son champ d'action. La mobilisation collective visant une plus grande justice sociale est presque inexistante de 1984 à 1995. Cependant, certains individus motivés par les pratiques d'éducation populaire autonome n'abandonnent pas la partie. Sur la base d'une réflexion – difficile, mais soutenue – sur cette question au début des années 1990, le Regroupement se donne les moyens qui lui permettront d'embrasser l'importante vague de mobilisation de la seconde moitié des années 1990. Je tenterai d'expliquer dans ce chapitre comment, dans cette période plus propice à l'individualisme qu'aux projets collectifs, les acteurs qui sont impliqués au Regroupement ont tenté de maintenir vivantes les pratiques d'action collective revendicatrice. Une première partie traitera de la crise de démobilisation qui sévit dès 1983 et une seconde expliquera comment certains acteurs déterminés imposeront des activités de réflexion et de formation sur l'éducation populaire autonome qui permettront à terme au Regroupement de sortir de son état de démobilisation et de réaffirmer son engagement pour la justice sociale.

2.1 Une « crise de démobilisation » qui limite l'action du Regroupement

Dès l'année 1981-82 on mentionne des difficultés à impliquer les membres aux activités du Regroupement dans le bilan des activités[153], mais c'est à l'automne 1983 que le déficit

---

[151] Comeau, *et al*., *L'organisation communautaire en mutation*, p. 15
[152] PV de l'AG du Regroupement des OVEP-03 tenue le 30 octobre 1984, chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. 23 nov. 84*, p. 4.
[153] Regroupement des OVEP-03, « Bilan des activités 1981-82 », chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. 26 oct. 1982, suite le 30 nov. 82*, p. 1.

d'implication devient vraiment problématique, alors que l'assemblée générale n'arrive pas à constituer un conseil d'administration. Suit une assemblée en février 1984 où on espère relancer la mobilisation en recentrant le mandat, mais malgré cela, le bilan de l'année 1983-84 rapporte encore une très faible implication des membres au sein de leur regroupement[154]. Encore une fois, à l'assemblée d'octobre 1984, personne ne semble vouloir s'impliquer au conseil d'administration. Face à des difficultés qui persistent, on organise un comité « survie » afin de « […] convoquer et préparer une assemblée générale spéciale, pour discuter de la structure, de l'avenir du Regroupement et pour discuter des responsabilités de chacun des groupes membres à l'intérieur du Regroupement »[155].

Il est intéressant d'exposer les constats de ce comité. Ils permettent de comprendre l'importance que les acteurs de l'époque donnent à l'implication militante. Pour eux, les organismes communautaires, ou les « groupes populaires » suivant l'appellation en usage à ce moment, doivent être investis par la population. Les travailleurs salariés au sein des groupes, ou autrement appelés les permanents, ne représentant qu'un appui à la mobilisation populaire. Ainsi, peut-on lire dans le rapport du comité chargé de préparer une assemblée générale spéciale qu' « [il] est étonnant de constater que beaucoup de permanents/es des groupes membres sont délégués/es au Regroupement. […] Il existe un problème de mobilisation dans un grand nombre de nos groupes membres […] ». En effet, « [il] y a de moins en moins de militants/es dans nos groupes membres. Il va falloir repenser la participation […] au sein du Regroupement ». Cette situation n'est pas exclusive : « Pour les autres régions, la difficulté de mobilisation est la même qu'à Québec. Quant au MÉPACQ, 80% des délégations sont assumées par des permanents/es des regroupements régionaux »[156]. Le comité conclut sa discussion ainsi : « Pour combler le vide, il s'agit d'engager des permanentes intéressées à travailler aux intérêts du Regroupement. Pour un

---

[154] Regroupement des OVEP-03, « Bilan 83-84 et perspectives 84-85 des comités », chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. 13 oct. 84*, p. 4.
[155] PV de l'AG du Regroupement des OVEP-03 tenue le 13 octobre 1984, chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. 13 oct. 84*, p. 10-11.
[156] PV de l'AG du Regroupement des OVEP-03 tenue le 30 octobre 1984, *loc. cit.*, p. 3.

laps de temps, nous devons compter plus sur l'équipe de permanents/es, après, quand la situation sera "redevenue" normale nous changerons de mode de fonctionnement »[157].

À l'assemblée générale spéciale qui a lieu en novembre 1984, les membres prennent acte de la « crise de démobilisation ». Ceux-ci s'entendent pour limiter le plan d'action, éliminer les comités (on préserve uniquement le conseil d'administration) et pour donner plus de place aux travailleurs salariés (permanents) du Regroupement dans l'exécution des tâches[158]. Ces décisions viennent sérieusement remettre en question la façon de voir l'engagement social et, plus particulièrement, la façon de voir le Regroupement. Les énergies très limitées sont donc centrées sur le mandat principal, la défense des intérêts des membres, laissant peu de place à l'engagement dans des entreprises de défense des droits sociaux plus larges. Et la situation ne s'améliore pas dans l'année qui suit puisqu'en novembre 1985, les membres réunis en assemblée décident d'organiser un forum « […] sur les causes et effets de la démobilisation dans les groupes populaires »[159]. N'ayant pas pu trouver de traces de ce forum, il est impossible de connaître l'analyse de la situation et les solutions proposées. Cependant, à partir des procès verbaux subséquents, il est possible d'en connaître les conséquences pour le Regroupement. La seule décision en lien avec la participation est prise à l'assemblée de mai 1986. Les membres s'imposent l'obligation de participer aux assemblées générales. Selon la règle, un membre doit être exclu après deux absences[160]. Proposition qui s'avère extrêmement difficile à appliquer en novembre de la même année, puisqu'une clause permet à un groupe membre de faire appel de son exclusion. S'ensuit une discussion qui semble très longue et pénible, ce qui n'est sûrement pas de nature à motiver des membres déjà démobilisés[161].

---

[157] *Ibid.*, p. 4.
[158] PV de l'AG du Regroupement des OVEP-03 tenue le 23 novembre 1984, chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. 23 nov. 84*.
[159] Regroupement des OVEP-03, « Dossier Demande unique », chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. 5, 6, 7 DEC. 85*, p. 4.
[160] PV de l'AG du Regroupement des OVEP-03 tenue le 16 mai 1986, *loc. cit.*, p. 11.
[161] PV de l'AG du Regroupement des OVEP-03 tenue les 20 et 21 novembre 1986, *loc. cit.*, p. 5 à 10.

Des signes indiquant que la crise du mouvement est toujours vive sont perceptibles à cette même assemblée. Le conseil d'administration « […] s'interroge sur la place qu'occupe le Regroupement dans les groupes membres. La Demande unique qui était un point fort de la solidarité s'avère être aussi un facteur de faiblesse pour la mobilisation »[162]. Celui-ci propose donc « […] qu'il se tienne une journée de réflexion où l'on aborderait la lutte sur le programme OVEP, la Demande unique, le rôle et le fonctionnement du Regroupement et ce à la fin de février '87 »[163]. La proposition est rejetée de justesse. Par la suite, il n'est plus question de cette « crise » dans les assemblées générales, mais le Regroupement se limite à sa mission stricte, la défense du programme de financement des OVEP et la Demande unique. Il faudra encore quelques années pour qu'un réveil commence à se faire sentir et que la question de l'implication du Regroupement dans l'action sociale soit remise sur la table.

2.1.1 Une action qui déborde difficilement l'aspect corporatiste de la mission

L'organisation et la coordination d'actions collectives visant une plus grande justice sociale ne fait pas partie de la mission du Regroupement telle qu'adoptée en novembre 1980. Celle-ci est axée autour de la défense et la promotion de l'éducation populaire autonome : regrouper les OVEP de la région, intervenir auprès des sources potentielles de financement, faire des revendications auprès du gouvernement concernant l'aide accordée à l'éducation populaire autonome et favoriser les discussions et l'élaboration d'outils afin de stimuler le développement de l'éducation populaire autonome[164]. La mission, que nous pourrions qualifier de corporatiste, est avant tout axée sur la défense des intérêts de ses membres. Comme l'explique Jacques Laverdière : « L'idée, à l'époque – à mon avis – était peut-être moins politique que ce que je connais du RÉPAC aujourd'hui. C'était pas tant [axé] sur des manifestations politiques que sur l'expression d'une pratique, une praxis différente dans des communautés »[165].

---

[162] *Ibid*., p. 11.
[163] *Ibid*., p. 12.
[164] PV du colloque du Regroupement des OVEP- 03 tenu le 15 novembre 1980, *loc. cit.*
[165] Entrevue avec Jacques Laverdière.

L'accent est mis sur la défense du programme de financement de l'éducation populaire autonome plutôt que sur la mise en application de cette pratique par le Regroupement lui-même. Pourtant, au début des années 1980 et pour une brève période de temps, l'organisation et la participation à différentes manifestations et campagnes de protestation contredisent ou, plus précisément, nuancent cette interprétation. Le Regroupement est fondé en 1981, alors que le gouvernement péquiste, se relevant de la défaite référendaire de 1980 et prenant acte de la profonde crise économique mondiale, entame un virage que le Regroupement qualifie de néolibéral. Au printemps 1981, le budget du gouvernement québécois impose des restrictions budgétaires s'adressant à des services publics tels que le logement social, la Régie du logement, les garderies, l'aide sociale, l'éducation, mais aussi à ce que le Regroupement appelle « nos organisations populaires »[166]. En effet, l'éducation populaire, donc le financement d'organisations qui répondent aux besoins des populations les plus pauvres, est touchée par la vague de coupures. Selon le Regroupement : « En coupant dans l'éducation populaire autonome, c'est l'ensemble de la population qui en est victime »[167]. Dans cette interprétation des faits, la différence entre les intérêts plus stricts du Regroupement et ceux de la population en général sont confondus. Ce point de vue atténue la frontière entre corporatisme et défense de l'intérêt général.

Pour un court laps de temps, donc, le Regroupement est amené à défendre les services publics dans leur ensemble. En effet, en collaboration avec le Fonds de solidarité des groupes populaires de Québec, il organise une manifestation le 5 décembre 1981 sous le thème : « Minute les coupures ! ». Action qui se révèle un échec de mobilisation et de concertation puisque, selon le bilan des activités, au plus 200 personnes s'y sont présentées et il n'y a eu que peu de participation des syndicats[168]. Le Regroupement participe aussi à différentes actions organisées par le mouvement syndical et à une pétition lancée par le MÉPACQ. Ces actions répondaient-elles, comme le voudraient les animateurs du Regroupement, à la nécessaire « […] implantation

[166] Regroupement des OVEP-03, « Minute les coupures ! Manifestons », *Droit de parole*, décembre 1981, p. 11.
[167] *Ibid*.
[168] Regroupement des OVEP-03, « Bilan des activités 1981-82 », *loc. cit.*, p. 5.

du regroupement dans différents milieux », donc dans la défense de ses intérêts propres[169] ? Ou le Regroupement se posait-il en défenseur des intérêts populaires[170] ? Ce n'est pas clair puisque les deux objectifs se mélangent dans l'interprétation des événements faite par le Regroupement.

En tout cas, malgré l'échec de la mobilisation de décembre 1981, le Regroupement continue à cultiver les liens de solidarité avec le mouvement syndical. Il s'engage dans l'organisation du 1er mai en 1983 et en 1984, alors qu'il fait partie du comité organisateur et de la « Table intersyndicale-groupes populaires ». L'objectif étant de « […] développer des solidarités entre les syndicats et les groupes populaires, et faire de cette journée un moment important compte tenu du rôle éducatif que veut se donner le Regroupement »[171]. Cependant, ce dernier ne s'engagera pas dans la participation ou l'organisation de cette manifestation lors des années subséquentes. Pourtant, selon le bilan, la participation semble bonne. En 1984-85 le Regroupement envoie un délégué au Réseau d'information et de formation (RIF), composé de groupes populaires et syndicaux. Par la suite, à partir de 1988-89 et ce jusqu'en 1997-98, il participe à Solidarité régionale Québec (SRQ), pendant régional de Solidarité populaire Québec (SPQ). Jacques Laverdière explique l'importance de cette alliance :

> Je pense que dans le courant de ces années '80, '90… [… dans un contexte où] les valeurs néolibérales […] étaient en montée aussi, ben il y avait la volonté de créer un front – effectivement – plus large entre le mouvement syndical et communautaire, qui a donné naissance à toutes sortes de réflexions. Pis là-dedans, le Regroupement des OVEP ne pouvait que se positionner. Il était porteur – à mon avis – d'un sens de l'alternative dans le milieu communautaire[172].

---

[169] Regroupement des OVEP-03, « Proposition de plan d'action 1981-1982 », chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. Bilan d'activité 1980-81-82*, p. 2.
[170] *Ibid*. En 1981, il est proposé d'agir en ce sens : « Que le Regroupement appuie, avec les moyens que le conseil d'administration jugera nécessaire, toute demande d'aide, d'appui et/ou de solidarité venant des milieux populaires et syndicaux ».
[171] Regroupement des OVEP-03, « Compte rendu des activités du Regroupement des OVEP-03 d'octobre '82 à décembre '83 », chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. 10 dec. 83, suite le 25 fev. 84*, p. 3.
[172] Entrevue avec Jacques Laverdière.

Après 1984, le Regroupement se replie sur lui-même et malgré sa présence au RIF ou à SRQ, sa participation aux luttes sociales n'est pas perceptible. À l'automne 1983, alors que le Regroupement a de grandes difficultés à fonctionner, les quelques personnes impliquées cherchent à éclaircir son mandat afin de « […] vérifier l'intérêt des groupes membres pour le Regroupement […] »[173]. On se demande si celui-ci représente « […] une volonté de se regrouper pour la défense de nos organisations populaires et aussi (conséquemment!?) pour la défense et la promotion des droits des populations les plus défavorisées (au sens large!) »[174]. Si aucune réponse directe à cette question n'est visible dans le compte rendu de l'assemblée générale spéciale qui suit, les priorités qui y sont adoptées laissent comprendre que la réponse est négative. En effet, dans un contexte où les énergies sont réduites, le travail du Regroupement se centre sur le recrutement, la Demande unique et son programme de financement.

2.1.2 Limites à la réflexion et à la formation sur les pratiques d'éducation populaire autonome

L'un des mandats que les membres du Regroupement se sont donnés en 1980 touchait la réflexion et la formation sur les pratiques d'éducation populaire autonome. Plus précisément, ce mandat visait à « [favoriser] centralement les discussions et l'élaboration d'outils et de moyens de faire de l'éducation populaire autonome et ce, dans le but de stimuler le développement concret de l'éducation populaire autonome dans chacun des groupes ou organismes/membres »[175]. Malgré les intentions, cet objectif ne se concrétise pas facilement. Par exemple, en 1983, alors que l'on commence à sentir les effets de la « crise de démobilisation », le conseil d'administration constate que « […] des dossiers importants sont remisés indéfiniment […] » dont celui des pratiques en éducation populaire autonome. Il rapporte que lors de la journée d'orientation de février 1983, les groupes ont constaté « […] qu'on a délaissé la formation au Regroupement au profit du financement, et qu'on sent le besoin de se donner de la formation (sessions de

---

[173] Regroupement des OVEP-03, « Compte rendu des activités du Regroupement des OVEP-03 d'octobre '82 à décembre '83 », *loc. cit.*, p. 3.
[174] Regroupement des OVEP-03, « À un point tournant », chemise : *ASSEMVLEE [sic] GENERALE. Bilan d'activité 1982-83*, p. 1.
[175] PV du colloque du Regroupement des OVEP- 03 tenu le 15 novembre 1980, *loc. cit.*

formation, formation de formateurs); de plus il faut clarifier le concept de formation au Regroupement »[176].

Malgré les intentions exprimées dans ce sens, la situation ne semble pas s'améliorer lors de l'année suivante (1983-84). Pourtant, l'une des objectifs de l'année était de « [faire] de la formation qui vise à ce que les groupes-membres en viennent à faire de la formation dans leur groupe»[177]. Cette déclaration illustre bien la difficulté à remplir cet aspect du mandat. L'assemblée constate que, pendant l'année qui se termine, « […] 12 groupes seulement se sont dit intéressés à participer à des activités de formation [… et] la plus grande demande pour la même activité de formation était de 5 [organismes …]. Le comité de formation se demande si la formation est un besoin des groupes membres du Regroupement. »[178] Selon le commentaire d'un participant à l'assemblée, « [la] réalité c'est que les groupes membres n'ont pas d'énergie pour participer aux activités de formation. »[179] En novembre 1986, on fait le même constat. Le Comité de travail affirme que « [l'] objectif financier a pris le dessus sur l'objectif éducationnel [et que] notre principale activité collective est la [Demande unique] ». Il demande donc : « Qu'en est-il du développement de l'éducation populaire autonome ? »[180].

Il y a de toute évidence un manque de temps pour participer aux activités de formation et de réflexion sur les pratiques d'éducation populaire autonome, mais comme l'explique Jacques Laverdière, il y a aussi une volonté d'éviter des débats difficiles. « S'assurer d'avoir un cahier de proposition [la Demande unique], de rencontrer les échéances, de déposer ça, d'avoir le financement. C'est ça qui mobilisait beaucoup de monde. L'autre discours, axé sur [l'idée de]

---

[176] Regroupement des OVEP-03, « Compte rendu des activités du Regroupement des OVEP-03 d'octobre '82 à décembre '83 », *loc. cit.*, p. 2.
[177] Regroupement des OVEP-03, « Bilan 83-84 et perspectives 84-85 des comités », *loc. cit.*, p. 8.
[178] *Ibid*.
[179] Regroupement des OVEP-03, « Annexe au procès verbal de l'assemblée générale du 13 octobre », *loc. cit.*, p. 4.
[180] PV de l'AG du Regroupement des OVEP-03 tenue les 20 et 21 novembre 1986, *loc. cit.*, p. 10.

montrer le sens de l'alternative, nos pratiques… bon, ça en ralliait, mais c'est pas tout le temps, tout le temps évident »[181]. Il ajoute :

> [L]e Regroupement était un bon lieu pour essayer de partager [sur les pratiques d'éducation populaire autonome], mais c'était pas… Je ne misais pas tout là-dedans autrement dit. Je ne m'attendais pas à ce que ce soit là nécessairement qu'on développe – tant que ça – des pratiques… nouvelles. Il fallait que ce soit sur le terrain, à la base, avec les groupes. […] Alors peut-être que ta conclusion est bonne : il n'y a pas eu tant que ça de débats… Peut-être la crainte de perdre du membership était là[182].

Plutôt que de créer des espaces de débat, qui peuvent s'avérer des facteurs de division, ou des activités de formation, pour laquelle les organismes n'ont manifestement pas le temps, on revient au mandat strict du Regroupement : La Demande unique, la reconnaissance étatique et le financement de l'éducation populaire autonome.

Le Regroupement met ses énergies dans une campagne de promotion de l'éducation populaire autonome auprès de la population qui va dans ce sens. En effet, « [les] appuis que nous devons aller chercher pour notre reconnaissance et notre financement [par l'État], dépendent en bonne partie de la connaissance de notre existence et de nos pratiques, par les autres groupes et la population en général »[183]. Pour ce faire, le Regroupement organise la « semaine de l'éducation populaire » en 1985. Celle-ci donne l'occasion aux organismes membres de faire la promotion de leurs activités. Cependant, cette semaine ne semble pas avoir beaucoup d'écho et l'expérience n'est pas répétée par après. Par ailleurs, la même année, on propose la création d'un Centre d'éducation populaire « […] où différents services seraient dispensés aux groupes membres et sympathisants »[184]. Dans un contexte où il ne semble pas y avoir de demande, même au Regroupement, cette proposition est étonnante. D'ailleurs, le Centre ne verra jamais le jour. On constate donc que la « crise de mobilisation » qui traverse les années 1980, a aussi un impact sur un aspect important du mandat du regroupement, la discussion et la formation concernant les pratiques d'éducation populaire autonome.

---

[181] Entrevue avec Jacques Laverdière.
[182] *Ibid*.
[183] Regroupement des OVEP-03, « Rappel des activités 1983-84 », *loc. cit.*, p. 14.
[184] Regroupement des OVEP-03, « Dossier Demande unique », *loc. cit.*, p. 4.

2.1.3 La recherche d'une autre façon de militer

Les témoignages oraux donnent un autre point de vue sur la « crise du mouvement populaire » et laissent mieux transparaître comment les acteurs ont pu réagir au contexte et tenter d'être créatifs. On y perçoit, comme l'évoquent Jocelyne Lamoureux et Diane Lamoureux, les réflexions profondes sur les stratégies de lutte qui sont déjà en cours et qui s'amplifieront[185]. La gauche se remet encore de l'action rigide et invasive des partis marxistes-léninistes qui sont disparus en 1982 et 1983. En effet, en plus de porter un discours doctrinaire, loin des réalités concrètes vécues par la population, ceux-ci tentaient d'intégrer plusieurs organisations communautaires dans leur stratégie politique[186]. Jean-Philippe Warren rappelle que « [le] noyautage des assemblées et la monopolisation de la parole légitime constituent des recettes éprouvées des "maos" pour infléchir la direction politique d'un comité »[187]. Il ajoute que « [sommés] de prendre position, des associations populaires sont harcelées avant d'être contraintes de suivre la "ligne juste" »[188].

La disparition de ces partis en désoriente plus d'un, comme l'explique Christian Pelletier : « Penses-y. Tu te réunis souvent, tu as la révolution dans la tête... Là tu n'as plus cette organisation-là. Tes repères, ils sont où? »[189]. Jacques Laverdière renchérit :

> Écoute, on a connu la période des années '70 où tout nous a dirigé vers un engagement politique de plus en plus… serré. Pis d'ailleurs ça a créé beaucoup de… Autant je trouve qu'il y a eu des richesses là-dedans, autant ça a divisé beaucoup les réseaux… bon, etc. On en est sortis tous avec… de différentes façons. Certains démobilisés, d'autres qui se disaient, ben, c'est pas ce qu'on vient de vivre qui va être la voie d'avenir, donc il faut travailler autrement[190].

Christian Pelletier rappelle que le mouvement des femmes n'est pas étranger à la remise en question de cette manière de vouloir changer le monde : « Une des raisons pourquoi ça a éclaté,

---

[185] Lamoureux et Lamoureux, *loc. cit.*, p. 16.
[186] Lamoureux *et al*., *op. cit.* p. 25.
[187] Warren, *op. cit.*, p. 137.
[188] *Ibid*., p. 139.
[189] Entrevue avec Christian Pelletier.
[190] Entrevue avec Jacques Laverdière.

c'est que les femmes reprochaient [aux organisations marxistes-léninistes] d ['y] être elles-mêmes exploitées […]. "Pendant que vous êtes en réunion, tous les soirs, nous on garde les enfants !" Elles critiquaient aussi le centralisme démocratique »[191].

Ces remises en question ne mènent pas nécessairement à l'individualisme comme en témoigne l'obstination des militants du Regroupement à redéfinir l'action sociale. Jacques Laverdière affirme : « Moi, à ce moment-là dans les années '80, je disais… Ben, en tout cas ma conviction c'était que tout ne peux pas passer par l'engagement politique – comme tel – partisan. Pis, il faut travailler davantage à la construction des réseaux… sociaux, des réseaux communautaires. Pis par des alternatives de société, etc. »[192]. Il ajoute :

> On cherchait constamment à… sortir d'une période un peu lourde tu sais dans laquelle on est passé par de l'action politique, constamment… etc. Pour essayer [de développer] une approche, je dirais, beaucoup plus culturelle aussi de l'éducation populaire. […] Bon, je dirais qu'on se rencontrait souvent au Fou Bar après les rencontres… Il y avait un partage. Il y avait des valeurs… On était dans la jeune trentaine, on approchait de ça en tout cas. Pis on avait déjà 10 ans dans le corps, pour la plupart, d'engagement, de militantisme. Ça fait qu'il y avait beaucoup de choses intéressantes dans le partage, je dirais. Pis dans ce qu'on se projetait. Non pas juste comme militant, comme individu dans cette vie-là[193].

On constate d'ailleurs avec le témoignage de Walter Zelaya, qui arrive au Québec en 1985, que malgré la crise, les « groupes communautaires » représentent un des derniers lieux où exprimer sa volonté de changement social : « Alors tout de suite [à mon arrivée,] j'ai essayé de m'impliquer, de comprendre. Donc pour moi l'option de s'impliquer dans les groupes communautaires était comme claire en partant. Ou le mouvement étudiant. C'était la seule place où je pouvais trouver des îlots de réflexion d'une certaine pensée progressiste »[194].

À la fin des années 1980, après quelques années d'expérimentation, certains militants cherchent à redonner aux enjeux leur dimension politique pour donner une cohérence à leur

---

[191] Entrevue avec Christian Pelletier.
[192] Entrevue avec Jacques Laverdière.
[193] *Ibid*.
[194] Entrevue avec Walter Zelaya.

action. C'est en tout cas ce dont témoigne Vivian Labrie, alors engagée au CAPMO. « Ça devait être '88 ou '89. [Des camarades] arrivaient du Pérou. Ils étaient plongés dans l'expérience d'éducation populaire là-bas. Pis au retour, ils avaient l'impression d'un vide au niveau du projet de société et ils avaient partagé ça. Pis on s'est dit : on peut bouger là-dessus et puis ça a comme beaucoup animé le travail politique du CAPMO dans les années qui ont suivi »[195].

Malgré cette recherche et ces réflexions, avant 1996, le Regroupement n'arrive pas à être un agent mobilisateur sur des questions à portée sociale. Il est au cœur de l'organisation d'une importante manifestation en 1989 pour demander une reconnaissance étatique des « groupes populaires et communautaires ». Il mobilise à maintes reprises ses groupes pour sauvegarder la Demande unique ou défendre le programme de financement de l'éducation populaire autonome, mais sans plus. L'analyse que fait Christian Pelletier des années 1984 à 1987 pourrait être appliquée à la période allant jusqu'à 1996 : « La demande unique, c'était tout de même avant-gardiste. Mais [l'action du Regroupement] tournait plus autour du bailleur de fonds que ce qu'on a pu voir par après où le RÉPAC s'impliquait au niveau social. On parlait pas de pauvreté dans mon temps. C'est comparable au corporatisme qu'on voyait dans les syndicats »[196]. Walter Zelaya, en parlant du début des années 1990, confirme :

> Mais quand je suis arrivé au Comité de citoyens [Saint-Sauveur, en 1991] – qui était membre – je commence à voir un problème énorme. Premièrement, de voir que le RÉPAC ne faisait rien. Le travail que le RÉPAC faisait, c'était de gérer un programme de subvention. Une demande unique. Tout ce que faisait le RÉPAC, c'était mettre les groupes une fois ensemble et distribuer des petits montants d'argent qui – disons le – étaient insignifiants pour chaque groupe. De 7 000 $ et quelques pour chaque groupe. Les groupes qui potentiellement pouvaient s'organiser et se mobiliser – et le RÉPAC était une voix pour pouvoir le faire – ne le faisaient pas[197].

[195] Entrevue avec Vivian Labrie.
[196] Entrevue avec Christian Pelletier.
[197] Entrevue avec Walter Zelaya.

2.2 Sortir de la « crise du mouvement populaire »

Dans les années 1980, le Regroupement n'a pas réussi à élargir son champ d'action à la défense plus large des intérêts populaires. Cela, malgré des volontés exprimées dans le sens d'un engagement solidaire avec les mouvements syndical et populaire au début de la décennie. Comme on l'a vu, le déficit d'implication au Regroupement (la « crise du mouvement populaire ») qui réduit les énergies disponibles, mène à concentrer l'action sur la défense des intérêts propres au Regroupement : la Demande unique et la reconnaissance étatique. Cependant, à partir de la fin des années 1980, certains membres du Regroupement tenteront de renverser cette tendance. Ceux-ci constatent que le « mouvement populaire et communautaire » tend à se laisser récupérer par un gouvernement en quête de solutions à l'augmentation des problèmes sociaux. Ils opposent le rôle de « défense des droits » que devraient remplir les organismes d'éducation populaire autonome au rôle de prestataire de « services » que voudrait bien lui faire jouer l'État néolibéral. En rappelant les grands principes de l'action sociale et la nécessité de l'autonomie, les réflexions, les formations et les discussions sur l'éducation populaire autonome permettent une remise en question du mouvement général vers la dépolitisation des organismes communautaires. En effet, il y a, à partir de 1989, des efforts incessants pour relancer le rôle subversif des groupes et du Regroupement. Nous verrons dans les prochaines pages que cette réflexion, qui s'adresse d'abord aux organismes, débouche, à partir de 1996, sur une véritable mobilisation collective.

2.2.1 L'éducation populaire autonome, une idée phare pour contrer la logique utilitaire

En 1988 et 1989, la « crise du mouvement populaire » n'est pas terminée. Les organismes expriment tout de même, lors d'une tournée à l'automne 1988, leur volonté d'échanger et de réfléchir davantage sur des thèmes reliés à l'éducation populaire autonome. Conséquemment, il est décidé en mai 1989 de faire les prochaines assemblées générales sur deux jours (au lieu d'une journée et demie), ce qui permettrait de faire de la formation et des rencontres entre les groupes. De plus, il est entendu que chaque membre décrive « ses services, ses luttes, ses dossiers

chauds » afin d'en faire un bottin[198]. Cependant, ces propositions n'ont – encore une fois – pas de succès. En effet, les organisateurs de l'assemblée de mai 1990 affirment que « [dû] à la faible participation à la première journée, il faut se questionner sérieusement. [Pourtant] une AG sur 2 jours [aurait permis] justement de parler de l'ÉPA et pas juste de l'administratif »[199]. Par ailleurs, les débats de l'automne 1989 sur le bottin laissent songeur quant à la perception de l'éducation populaire autonome que les membres du Regroupement cherchent à mettre de l'avant. Il est rapporté dans le procès verbal : « La page 2 du Bottin fait tiquer certaines personnes surtout au point revendications. [Il est donc proposé] que la question soit formulée comme suit : "Dans quel-s domaine-s votre groupe a-t-il développé une expertise ?" ». Cette proposition étant adoptée à la majorité, « [il] est entendu que le point "revendications" est biffé et remplacé par "principales activités" »[200]. Ici, le « service » semble prendre le pas sur la « lutte ».

Malgré le relatif échec de ces initiatives, la porte entrouverte permet au Comité chargé du développement de l'éducation populaire autonome d'imposer des activités qui – si elles ne portent pas de fruits à court terme – permettent un début de réflexion qui n'arrêtera pas de prendre de l'importance. Ce comité décide d'organiser un atelier de réflexion lors de l'assemblée de décembre 1989 qui fait suite à l'importante mobilisation du 31 octobre. Sous le thème « Nous reconnaissez-vous ? », les « groupes populaires et communautaires » de toute la province réunis par la Coalition des organismes communautaires du Québec (COCQ) revendiquent que l'État les reconnaisse et les finance adéquatement. Le Regroupement a joué un rôle central dans l'organisation des actions régionales en lien avec l'appel de la COCQ[201]. À la suite de cette mobilisation, donc, des questions se posent sur le rôle social des organismes communautaires en général et sur les groupes d'éducation populaire autonome en particulier.

Les objectifs visés lors de cette assemblée générale sont : « 1) Réfléchir sur la situation actuelle des groupes face à leurs rôles sociaux. 2) Orienter la réflexion vers de nouvelles

---

[198] PV de l'AG du Regroupement des OVEP-03 tenue les 25 et 26 mai 1989, chemise : *AG 25-26 mai 1989*, p. 6.
[199] PV de l'AG du RÉPAC région de Québec tenue les 31 mai et 1er juin 1990, *loc. cit.*, p. 2.
[200] PV de l'AG du Regroupement des OVEP-03 tenue les 7 et 8 décembre 1989, *loc. cit.*, p. 2.
[201] Parazzelli, *loc. cit.*

perspectives quant au devenir et aux rôles de l'action des groupes »[202]. La réflexion se fait sur la base de trois constats : Il y aurait d'abord un « […] réel problème de répartition des richesses au Québec ». Ensuite, il serait nécessaire de constater « […] le double rôle contradictoire des groupes populaires ». Soit le rôle de prestation de « services et le rôle de défense des droits ». En effet, « […] le réseau public équilibre son budget dans le réseau des groupes »[203]. On se demande donc : « Quelle est la situation actuelle de l'éducation populaire autonome ? » et « [quel] rôle l'ÉPA, les groupes et leur Regroupement auront-ils à jouer dans les prochaines années »[204] ? Les réactions des participants rapportés dans le procès verbal sont révélatrices de leur analyse critique : Ceux-ci affirment que :

> Le gouvernement se sert de nous pour régler les gros problèmes tout en établissant ses propres critères. […] Le gouvernement se désengage et garde la stabilité sociale. Les groupes se battent, se contredisent face au gouvernement, nous faisons leur jeu (référence au tableau sur les rôles contradictoires des groupes : groupes de services VS groupes de défense des droits). Nos groupes forment la véritable opposition aux politiques gouvernementales qui accentuent les injustices sociales, il faut élargir nos bases. Le fait d'être regroupé est utile[205].

Malgré une faible participation persistante, le Comité de travail insiste et tient tout de même l'activité. On peut considérer que le seul fait que cet atelier ait eu lieu comme une grande réussite, puisqu'il s'agit du premier moment, depuis 1980, où les membres réunis en assemblée générale ont pu discuter en profondeur de la situation de l'éducation populaire autonome. Et ce n'est pas le dernier puisque la réflexion se poursuit à l'été suivant, lors de l'assemblée de mai 1990. Le Comité ÉPA, qui semble très dynamique, lance la réflexion à partir d'une saynète mettant en vedette deux personnages représentant chacun une vision du développement de l'éducation populaire autonome présente chez les membres du Regroupement. D'abord « Annie de la Base dite la Belette » et ensuite « Claudette Structurelle dite la Girafe » :

> La Belette pour qui le développement de l'ÉPA veut dire de faire un repli stratégique afin de développer et renforcer le concept d'ÉPA avec les groupes à la base. C'est bien beau

---

[202] PV de l'AG du Regroupement des OVEP-03 tenue les 7 et 8 décembre 1989, *loc. cit.*, p. 4.
[203] Regroupement des OVEP-03, « Résumé des ateliers du 7 décembre 1989 », *loc. cit.*, p. 1.
[204] *Ibid.*, p. 2.
[205] *Ibid.*

> les structures dit-elle mais s'il n'y a personne dedans c'est insignifiant (au sens propre du mot)…
>
> La Girafe pour qui le développement de l'ÉPA signifie une ouverture; pas développer par en dedans. Dans la conjoncture actuelle le mouvement populaire a besoin d'un élargissement des lieux de représentation; peut-être la création d'une super structure qui regrouperait tous les champs d'intervention [du réseau communautaire] ce qui nous permettrait de négocier en partenaire avec le gouvernement[206].

C'est en effet une époque où la question de la reconnaissance occupe énormément de place, comme en témoigne la manifestation du 31 octobre 1989, qui s'est faite en collaboration avec deux « structures » provinciales, le MÉPACQ et la COCQ. Le point de vue des membres du Regroupement sur la mission que devrait porter le MÉPACQ, qui est en démarche pour un congrès d'orientation lors de l'automne 1990, est le suivant : le MÉPACQ devrait « […] travailler à la reconnaissance politique et financière des groupes d'ÉPA […] [et] l'assemblée générale est unanime à dire que cette orientation doit demeurer prioritaire »[207]. C'est donc la « Girafe » qui doit inspirer l'action du MÉPACQ.

Par contre, sur le plan régional on compte bien s'orienter un peu plus vers la « Belette ». En effet, toujours lors de l'assemblée de mai 1990, 21 organismes membres sur les 35 présents affirment que « [l'] ÉPA est un concept flou, dont on ne parle presque plus dans les groupes »[208]. À la suite de ce constat, les membres réunis s'accordent unanimement pour « […] que le RÉPAC travaille en priorité à développer les pratiques d'ÉPA en lien avec notre objectif de transformation sociale »[209]. Pour réaliser ce mandat, une série d'activités sont proposées à l'assemblée. Les délégués retiennent en priorité « [que] lors des AG nous ayons un endroit pour montrer nos outils : "Foire aux pratiques" (kiosques – tables d'information…); Expérimentation des pratiques; Formation dans les groupes sur l'ÉPA par le RÉPAC; Que le RÉPAC devienne un

---

[206] PV de l'AG du RÉPAC région de Québec tenue les 31 mai et 1er juin 1990, *loc. cit.*, p. 1.
[207] Procès verbal de l'assemblée générale du RÉPAC région de Québec tenue le 5 octobre 1990, chemise : *AG 5 oct 1990*, p. 3.
[208] PV de l'AG du RÉPAC région de Québec tenue les 31 mai et 1er juin 1990, *loc. cit.*, p. 3.
[209] *Ibid.*p. 3.

groupe de soutien et une ressource en ÉPA; Que lors des AG un ou deux groupes présentent ses pratiques, ses actions… »[210].

Par ces discussions et ces réflexions tenues lors de deux assemblées générales consécutives, les organismes membres du Regroupement ont pu commencer à développer leur discours critique et à se distancier d'une logique utilitaire que le contexte et la démobilisation tendaient à imposer. Cependant, cette volonté ne se réalise pas facilement et si la volonté y est, les résultats se font attendre encore un peu. Walter Zelaya, dans son témoignage, parle de la période du début des années 1990 et de la difficulté à amener les organismes vers l'engagement social :

> À l'époque on ne parlait même pas d'aller faire des manifestations ! Juste de s'asseoir et de réfléchir. Les gens ne voulaient rien savoir de ça. À l'époque, on sortait d'une crise économique importante et la seule avenue qu'on voyait, c'était les services. Ok, on crée une soupe populaire, mais sans aucune analyse en arrière de ça. C'est comme si on revenait à l'époque des dames patronnesses : y'a des gens qui donnent des services et d'autres qui les reçoivent et tout va bien[211].

Les résolutions adoptées en mai 1990 feront quand même leur chemin. À partir de l'assemblée d'octobre 1990 commence la mise en application plus systématique de la volonté de revenir à la réflexion et la formation sur les pratiques d'éducation populaire autonome. Le point « développement des pratiques » est introduit par une présentation de la démarche d'éducation populaire d'un organisme membre, le Centre communautaire l'amitié. Cette présentation est suivie d'ateliers d'appropriation où les groupes sont invités à réfléchir à leur propre démarche. Certains commentaires des participants sont rapportés dans le procès verbal et confirment le sens dans lequel s'est engagé le Regroupement : La « [démarche est] importante par rapport au questionnement que l'on doit faire dans nos groupes; [et] Les pratiques vont s'améliorer à partir d'une prise de conscience c'est-à-dire l'intégration des pratiques »[212]. De plus, lors de la même

---

[210] *Ibid.* p. 6.
[211] Entrevue avec Walter Zelaya.
[212] PV de l'AG du RÉPAC région de Québec tenue le 5 octobre 1990, *loc. cit.*, p. 2-3.

assemblée, le Comité ÉPA propose la poursuite de la « démarche » déjà entreprise visant à offrir de la formation aux organismes sur l'éducation populaire autonome. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. En mai 1991, un Comité permanent sur le développement de l'éducation populaire autonome est formé[213]. La réflexion, l'échange et la formation sur l'éducation populaire autonome sont donc bel et bien en voie de se concrétiser.

2.2.2 D'une réflexion sur les pratiques à une volonté d'action et de mobilisation commune

Parallèlement, pendant l'hiver et le printemps 1991, le Comité ÉPA est impliqué dans deux projets qui vont jeter les bases d'engagements futurs majeurs pour le Regroupement. Il s'agit en premier lieu de la démarche de Solidarité populaire Québec (SPQ) visant à construire une plate-forme sur « Le Québec que nous voulons ». Cette démarche, entamée en 1990, vise à consulter largement les membres à la base des différents mouvements syndicaux, populaires, associatifs et même institutionnels afin de définir le programme politique d'un Québec jugé progressiste et inclusif, un « Québec populaire » [214]. La contribution du Regroupement est très importante en cela qu'elle fournit un outil vulgarisé permettant d'impliquer réellement les personnes de la base, souvent moins scolarisées que les employés salariés des réseaux qui ont l'habitude de ce genre d'exercice. Vivian Labrie, membre du Comité à ce moment, rapporte :

> Au moment de la Charte pour un Québec populaire, le Comité d'éducation populaire du RÉPAC était actif. On était pro-actif pour favoriser qu'il y ait une démarche d'éducation populaire dans le cadre de la démarche de SPQ. Ce qui était pas parti pour être ça. Le souvenir que j'ai de ça, c'est qu'il y avait un document de 40 pages qui se promenait écrit… dans un… je sais pas… une approche plus intellectuelle de la question. Pis on trouvait que ça vaudrait la peine dans nos différentes organisations d'aller plus à fond pis autrement. Alors on s'est impliqué, pis je me rappelle parce que j'ai été très active dans ce comité-là que… on a amené ça à SRQ [Solidarité régionale Québec] qui a amené ça à SPQ, pis on s'est trouvé un peu mandaté – dans le Comité d'éducation populaire du RÉPAC – pour produire la démarche… d'éducation populaire. Alors il y a eu toute une trousse pis bon, ça a fait son chemin. […] C'était un moment intéressant. Au niveau du

[213] PV de l'AG du RÉPAC région de Québec tenue les 30 et 31 mai 1991, chemise : *AG 30-31 mai 1991*, p. 5.
[214] Voir annexe 7 pour un aperçu des participants à la démarche de SPQ de 1990 à 1994.

> Comité d'éducation populaire parce qu'on se trouvait à contribuer à une démarche québécoise[215].

En second lieu, le Regroupement participe à une démarche au sein du MÉPACQ. À l'assemblée de mai 1991, une « pièce en un acte » présente le projet de « cadre de référence » qui vise les mêmes objectifs que celui de SPQ. La pièce vise à convaincre les délégués présents d'y engager le Regroupement. La proposition est présentée comme suit :

> Compte tenu que les groupes ont déjà souligné l'importance de travailler sur la visée de transformation et le projet de société; Compte tenu qu'au Congrès du MÉPACQ toutes les régions ont été unanimes à accepter la démarche d'élaboration d'un cadre de référence; Compte tenu que cette démarche est directement reliée à la définition de l'ÉPA. [Il est proposé] que les groupes participent activement à la démarche du "Cadre de référence pour un projet de société" et que ce sujet soit au contenu de la journée de réflexion dans les régions[216].

Cependant, le vote laisse voir quelques réticences. En effet, 24 délégués votent pour, mais 13 votent contre et 6 autres s'abstiennent[217]. D'ailleurs, à l'assemblée suivante, en novembre, un suivi permet d'apprendre que « [très] peu de groupes ont participé à la démarche du "Cadre de référence" »[218]. Malgré cet échec relatif, la volonté de plus en plus claire d'amener le Regroupement sur le terrain des luttes sociales est affirmée.

Au printemps 1992, cette volonté sera exprimée plus radicalement par l'un des membres du Regroupement, le journal Droit de parole qui publie un éditorial choc intitulé : « Le mouvement populaire à la croisée des chemins »[219]. La critique est sévère comme en témoigne cet extrait : « Où s'en va le mouvement populaire ? Divisé, se nourrissant aux mamelles de l'État, sans véritable projet commun, cette mosaïque de groupes s'apparente davantage à des poules sans têtes courant dans tous les sens qu'à un véritable mouvement fort ayant une alternative solide à

---

[215] Entrevue avec Vivian Labrie.
[216] PV de l'AG du RÉPAC région de Québec tenue les 30 et 31 mai 1991, *loc.cit.*, p. 3-4.
[217] *Ibid.*, p. 4.
[218] PV de l'AG du RÉPAC région de Québec tenue le 29 novembre 1991, chemise : *AG 29 nov 1991*, p. 2.
[219] NS, « Éditorial. Le Mouvement populaire à la croisée des chemins », *Droit de parole*, mars-avril, 1992, p. 2.

proposer »[220]. Les auteurs de l'éditorial y rapportent les propos de Jean-Denis Marois, des Amis de la Terre de Québec, par ailleurs membre du Comité ÉPA du Regroupement : « "On ne peut pas parler de mouvement populaire à Québec puisqu'il n'existe pas d'idéal commun discuté entre les différents groupes impliqués en ville. On a beaucoup de projets, chaque groupe travaille fort compte tenu des moyens qu'ils ont, mais il n'existe aucune volonté de travailler ensemble" »[221]. Les auteurs ajoutent, valorisant par la bande le rôle du Regroupement : « Si personne, pour une raison ou une autre, n'avait élevé la voix pour poser des questions que nul *ne voulait se poser*, il n'y aurait jamais eu de regroupement populaire à Québec. […] il n'y aurait jamais eu l'once d'un pouce d'organisme d'éducation populaire autonome »[222]. Et ils concluent avec humour : « Finalement, le principal problème du mouvement populaire de Québec c'est d'avoir adopté trop rapidement les valeurs de notre civilisation. C'est-à-dire qu'il fonctionne selon la logique du café décaféiné, qui veut tout et son contraire : être prophète sans être critiqué, être malin sans être démasqué, faire preuve d'esprit critique avec conformisme »[223]. Les auteurs de l'éditorial font appel à une concertation plus grande qui permettrait de mettre sur la table des positions politiques plus fortes et plus critiques envers la société. Le fait que cet éditorial ne soit pas passé inaperçu, comme sans doute de nombreux textes critiques envers le mouvement populaire, est sûrement dû au fait qu'il provenait de son sein même. Il en a d'ailleurs froissé plusieurs, dont des groupes de la Basse-Ville de Québec. Ceux-ci font savoir au Regroupement qui organise un débat sur la base de cet éditorial que :

> […] nous croyons que ces rencontres doivent se faire dans un esprit de camaraderie et surtout de modestie. Or la rencontre du REPAC ne se fait pas dans cet esprit. […] L'équipe de Droit de parole aurait d'abord besoin d'une rencontre de formation sur la situation sociale et économique à Québec, la place des groupes populaires, leurs histoires et leurs luttes, avant de débattre sur l'avenir d'un mouvement dont elle ne connaît pas l'histoire. […] Pour toutes ces raisons, nous croyons inopportune la présente rencontre, et nous profiterons de cette demi-journée pour continuer à faire avancer, dans nos milieux,

[220] *Ibid.*
[221] *Ibid.*
[222] *Ibid.*
[223] *Ibid.*

> les droits des personnes démunies, individuellement et collectivement. Quoi qu'en pensent certains, nous savons où nous allons[224] !

Dans un esprit de réconciliation, le Regroupement avait organisé une « rencontre extraordinaire » pour « bâtir notre action collective dans la diversité de nos pratiques »[225]. Rencontre qui laisse peu de traces. Malgré que Walter Zelaya soit, à ce moment, à l'emploi du Comité de citoyens de Saint-Sauveur, signataire de la lettre du 7 avril 1992, et qu'il soit lui-même en désaccord avec le ton de l'éditorial, il n'en demeure pas moins en accord avec son contenu :

> Quand l'éditorial [a été publié], j'étais au Comité des citoyens Saint-Sauveur. Ça c'est quelque chose qui nous a aidés aussi. Des gens se sont réveillés, ont posé des questions. […] Ça a fait en sorte qu'avec des gens de d'autres groupes – comme le Centre des femmes de la Basse-Ville, qui sont des groupes plus de services si tu veux, mais il y avait aussi l'ADDS [Association de défense des droits sociaux], le Comité de citoyens – [nous nous sommes dit] : "Ben oui ! Il faut qu'on se mobilise. Il faut qu'on montre qu'on est capable, mais avec quel véhicule on le fait ? Ben, il faudrait qu'on s'approprie du RÉPAC"[226].

La volonté d'un engagement du Regroupement dans les luttes sociales s'affirme, mais pour comprendre les réticences de certains, peut-être est-il nécessaire de rappeler le contexte du début des années 1990, dans lequel baignent les organismes communautaires. Walter Zelaya se souvient de l'époque en ces termes :

> Surtout à Québec, c'est extrêmement difficile de militer. Je me souviens très bien que le mot "gauche" n'existait pas. Même les groupes à gauche disaient : "Je suis progressiste". Le plus que tu pouvais dire, c'était social-démocrate. C'étaient les seuls mots qu'on pouvait accepter. Pour les groupes, c'était très difficile de pouvoir s'affirmer, de pouvoir faire de quoi. […] Juste pour te dire à quel point c'était hallucinant, j'ai participé à une action où, ce qu'il y avait de grave, c'était d'aller écrire des graffitis pour la paix. À Québec. Écoute, il y a eu des arrestations, c'était considéré comme quelque chose d'extrêmement radical. Hey là ! Le signe de *peace and love* ! Je ne suis pas en train de

---

[224] Lettre adressée au RÉPAC le 7 avril 1992 par Denis Cusson du BAIL, Marie-Hélène Deshaies du CCCQSS, Iris Aubin de l'ADDS-QM et Gilles Fontaine du Fonds de solidarité, chemise : *Assemblée générale extraordinaire. 10.04.92*.

[225] Lettre adressée aux membres du RÉPAC le 30 mars 1992 par Aline Bégin du RÉPAC-03, chemise : *Assemblée générale extraordinaire. 10.04.92*.

[226] Entrevue avec Walter Zelaya.

> parler – comme aujourd'hui – d'aller lancer des pierres à un McDo. [Rire] Je me souviens qu'on passait pour SUBVERSIFS[227] !

L'assemblée générale de mai 1992 représente un autre moment important dans ce qui est en train de se mettre en place. Celle-ci semble être organisée par plusieurs personnes proches des auteurs de l'éditorial[228]. Les différentes propositions amenées vont dans le sens d'une réforme des structures du Regroupement pour les rendre plus transparentes et plus autonomes. Les proposeurs veulent que soient précisés les mandats respectifs des comités et du conseil d'administration et souhaitent donner un pouvoir décisionnel aux comités. La première proposition est acceptée par l'assemblée, mais pas la seconde[229]. Ils veulent aussi améliorer la communication (un bulletin devrait être produit) et outiller les groupes pour l'action médiatique en mettant en valeur le rôle des médias communautaires. Ils cherchent à éclaircir les fondements politiques du Regroupement en proposant un « […] document unique de référence du REPAC qui inclurait par exemple : charte de l'ÉPA, court historique du REPAC, critères d'adhésion, et toutes les autres sections jugées pertinentes. »[230]. Proposition qui est rejetée, l'assemblée lui préférant une « Charte de principe de l'ÉPA » servant d'« instrument de travail et de définition de nos pratiques »[231]. On s'entend sur la nécessité de formations sur l'éducation populaire autonome, mais l'idée beaucoup plus ambitieuse visant à « [établir] un plan d'orientation pour le développement de l'ÉPA à partir d'objectifs forts […] »[232] est rejetée. Les délégués acceptent un projet plus pragmatique : « Réaliser un bilan des impacts sociaux et économiques des pratiques de l'ÉPA de façon à démontrer et à valoriser les effets positifs de l'ÉPA auprès de la population »[233]. Enfin, il est proposé et accepté d'éclaircir les bases d'adhésion au Regroupement. La plupart des propositions avancées par les réformateurs sont acceptées par les membres présents, cependant – au-delà du fait que cette assemblée témoigne d'une volonté obstinée en faveur d'un Regroupement qui

---

[227] *Ibid*.
[228] En témoigne le fait que plusieurs membres du journal Droit de parole étaient chargés de l'animation d'ateliers. PV de l'AG du RÉPAC région de Québec tenue les 20, 21 et 22 mai 1992, *loc.cit.*, p. 3.
[229] *Ibid*. p. 10.
[230] *Ibid*. p. 6.
[231] *Ibid*.
[232] *Ibid*. p. 8.
[233] *Ibid*.

porterait les luttes sociales dans la région – les résolutions n'ont pas d'effets concrets dans les mois qui suivent.

En fait, les difficultés à impliquer les membres et les résistances n'étant pas encore dépassées, la plupart des propositions restent lettre morte. C'est le constat qui est fait dès l'assemblée d'octobre 1992. Le bilan des derniers mois nous apprend qu'il y a eu des difficultés « […] avec la participation aux comités de travail. Ceci compromet la réalisation des mandats que se sont définis les membres à l'AG de mai '92 »[234]. En effet, on constate l'absence des personnes derrière l'éditorial de Droit de parole à cette assemblée et aux prochaines. Comme s'ils avaient abandonné le bateau après lui avoir donné une orientation. Le commentaire de Consuelo Marti, porte-parole du conseil d'administration, confirme cette interprétation. En revenant sur l'échec des derniers mois, celle-ci « […] résume [la situation] en disant qu'il n'y a pas de lien entre ce que les gens votent et ce qu'ils opèrent »[235]. La plupart des mandats de l'assemblée de mai 1992 sont donc mis de côté en octobre de la même année. La « crise du mouvement populaire » se poursuit.

Mais l'embauche de Walter Zelaya en septembre 2002 au poste de coordonateur du Regroupement donnera un nouvel élan à la volonté de plusieurs d'orienter le Regroupement vers l'action sociale. Celui-ci, qui est à l'emploi du Regroupement de l'automne 1992 à l'été 2000, fera beaucoup d'effort dans ce sens. Il en fait même une condition pour accepter l'emploi.

> Bon, quand on a passé l'entrevue, j'ai dit au comité de sélection que j'acceptais à certaines conditions. J'avais dit que je ne quitterais pas le Comité de citoyens Saint-Sauveur, où je peux faire un travail terrain vraiment intéressant d'éducation populaire – avec les moyens limités qu'on avait – mais quand même plus intéressant que gérer une demande unique. Alors je voulais m'assurer qu'on allait au moins me permettre d'essayer d'ouvrir le Regroupement – ce potentiel qu'on a – vers d'autres choses... qui est l'éducation populaire. Pis ils ont acceptés. Ils ont soumis ça au c.a. Je sais qu'ils n'étaient pas sûrs de m'engager. Ils n'étaient pas trop sûrs parce que je voulais changer les orientations. Finalement, ils

[234] PV de l'AG du RÉPAC région de Québec tenue les 15 et 16 octobre 1992, *loc. cit.* p. 3.
[235] *Ibid.*, p. 15.

> n'ont pas eu le choix, pour des raisons purement financières. Le RÉPAC n'avait pas d'argent. Et j'ai accepté d'être payé six mois et d'être sur le chômage les autres six mois et de travailler bénévolement. Gilles [Fontaine] a accepté la même chose. Je pense qu'on a fait ça deux trois ans[236].

Le fait d'embaucher une personne ayant une volonté aussi claire constitue une décision difficile qui aura des effets sur l'orientation du Regroupement.

Les initiatives de Walter Zelaya lors de sa première année à l'emploi du Regroupement semblent mal reçues, confirmant la difficulté pour le Regroupement d'assumer le virage vers l'action sociale. C'est en tout cas ce que nous laisse comprendre son témoignage.

> Carrément, [certains membres du Regroupement] disaient: "Ça c'est des activités politiques. On n'a pas le droit d'aller faire ce type d'action-là". […] C'était sur les vols de basse altitude je pense, dans des milieux autochtones. C'étaient des questions pacifistes finalement. Avec des gens qui étaient proches des groupes anarchistes de Québec. Et pis ça a été un *flop* total. Et je me suis fait rappeler à l'ordre. En me disant qu'on gaspillait l'argent. Et pourtant ça ne coûtait pas très cher. Pis là ils disaient : "C'est quoi cette invitation-là, c'est quoi le rapport ?". Un des anciens permanents du RÉPAC travaillait à Carrefour Tiers-Monde. Pis c'était une des personnes qui avaient parti le bal pour dire qu'on faisait des choses qui... Il était en désaccord avec les questions politiques. Et à partir de là, on a arrêté pis on a dit: "Tant qu'on n'a pas travaillé sur les pratiques on ne peut pas amener le regroupement à se questionner sur la question du néolibéralisme"[237].

Recul stratégique donc, et retour à la base : échanger et former à la pratique d'éducation populaire autonome. En effet, certains organismes, bien qu'ils soient membres du Regroupement, semblent bien loin de l'action sociale et bien peu informé de ce que peut être l'éducation populaire autonome. Walter Zelaya rapporte les craintes de la déléguée de l'organisme les Accompagnantes : « […] qui ne se voyait même pas comme un groupe d'éducation populaire. Elle disait : "Par malheur, […] on reçoit une subvention qui ne vient pas [du ministère] de la Santé et des services sociaux, mais qui vient du ministère de l'Éducation. Qu'est-ce que je fais moi ? Tout ce que je fais c'est d'accompagner des femmes à l'accouchement" »[238].

---

[236] Entrevue avec Walter Zelaya.
[237] Entrevue avec Walter Zelaya.
[238] *Ibid*.

D'autres signes montrent que le Regroupement n'est pas prêt à passer à l'action sociale. Après la participation aux démarches de SPQ pour la Charte d'un Québec populaire et du MÉPACQ pour un Cadre de référence, les membres, assemblés en octobre 1992, tiennent à ramener le mandat du Comité ÉPA vers la réflexion et la formation et moins sur la création d'outils de mobilisation liés à ces deux démarches plus politiques[239]. Les animateurs du Regroupement décident alors de pousser plus loin ce qui était déjà lancé depuis 1990. En novembre 1993, lors de l'assemblée, douze délégués présentent un outil d'éducation populaire provenant de leur organisme[240]. Même chose à l'assemblée de novembre 1994 où onze organismes participent à la « Foire aux pratiques »[241]. Ces initiatives sont accompagnées d'un plan structuré de formation à la pratique d'éducation populaire autonome. L'année suivante, un colloque organisé par le MÉPACQ intitulé « Cou'donc qu'est-ce qui fait pousser l'éducation populaire ? » est longuement résumé lors de l'assemblée générale. On y rapporte les allocutions d'Henri Lamoureux, de Lorraine Gaudreau et de Jean-Yves Desgagné, partageant tous une conception engagée de l'action communautaire[242]. Lorraine Gaudreau et Jean-Yves Desgagné, par exemple, sont membres du Collectif Québécois de conscientisation. C'est une période intense de formation qui, selon les dires de Walter Zelaya, portera ses fruits.

> Et là le regroupement commence donc à développer des pratiques. Je me souviens, les premières rencontres, c'était SUPER intéressant de voir que les groupes découvraient des actions. Donc, [pour] la première rencontre qu'on avait organisé [… on avait demandé] : "Chaque groupe, vous allez apporter une action que vous faites". Pis ça, ça avait jamais été fait. Pis là ça a été trippant parce que... c'est drôle de voir comment ces rencontres-là ont donné le goût à des gens de s'impliquer socialement. […] Pis on lui a dit [à la coordonatrice des Accompagnantes, qui avait des doutes] : "Viens nous montrer comment tu fais ça quand tu es avec une maman, avec un papa". Pis là elle est arrivée avec sa poupée pis avec le bassin. Chaque groupe avait une demi-heure. C'était long, je me souviens. Mais c'était hallucinant, c'était le fun. Moi, je me souviens que j'ai appris des choses sur l'accouchement. Pis ça a donné des idées à d'autres groupes. Et de voir que l'ADDS est arrivé avec une toute autre idée. Des images : comment les gens voyaient la réalité, comment ça se passait. Les gens disaient: "Câline, je peux intégrer d'autres idées". Le Comité populaire qui est arrivé avec un atelier pour faire des affiches pour une manif. […] Donc, ça a montré aux groupes qu'ils pouvaient faire un peu plus que ce qu'ils faisaient. J'ai vu des changements dans les groupes. On avait donné le goût aux groupes

[239] PV de l'AG du RÉPAC région de Québec tenue les 15 et 16 octobre 1992, *loc. cit.* p. 13.
[240] PV de l'AG du RÉPAC région de Québec tenue le 5 novembre 1993, *loc. cit.,*p. 3.
[241] PV de l'AG du RÉPAC région de Québec tenue les 16 et 17 novembre 1994, chemise : *AG 16-17 nov 1994*, p. 9.
[242] PV de l'AG du RÉPAC-03-12 tenue les 15 et 16 novembre 1995, chemise : *AG 15-16 nov 1995*, p. 9-10.

> de sortir de leur routine. […] Donc on a connu quelques personnes qui, à partir des pratiques, on commencé à s'impliquer concrètement. Et je connais quelqu'un qui maintenant est militante et qui l'est beaucoup plus que moi maintenant. Pis qui est arrivée d'un groupe de femme qui s'occupait des femmes à l'accouchement. Alors je pense qu'il y a eu une influence très positive, très intéressante. Pis il y a eu un développement qui s'est fait tranquillement. Et ça a permis, dans une période assez difficile, que des groupes tiennent le coup. Des groupes qui ne faisaient plus rien. Je me souviens des groupes comme par exemple Carrefour Tiers-Monde. Les permanents étaient là depuis trente ans, ils avaient tellement vu les moments intéressants. Pis là ils se trouvaient dans un moment amorphe. Pis ils allaient à ces rencontres-là et ils trouvaient ça très intéressant. Ils disaient: "Câline que c'est l'fun ! Premièrement c'est agréable comme journées, mais je viens me ressourcer, vraiment. Je viens réfléchir et c'est comme un petit cadeau que je me donne". C'était bien de le voir, mais aussi de voir qu'ils le mettaient en pratique[243].

La formation ne suffisant pas à mobiliser les organismes, le conseil d'administration impose, dès novembre 1994, une série de contraintes forçant les membres à participer aux activités du Regroupement. C'est d'abord une participation obligée aux comités et au conseil d'administration qui est proposée et acceptée à la majorité[244]. Faute de se conformer, l'exclusion du Regroupement est envisagée. Obligations qui seront confirmées dans la nouvelle politique de membership adoptée en 1997[245]. Les formations aussi perdent leur statut facultatif à partir de 1995 ou 1996. Walter Zelaya témoigne de cette évolution.

> Et peut-être que j'ai été un peu anti-démocratique parce qu'on a imposé [l'idée] – avec le conseil d'administration – [qu'on commencerait] à faire de l'éducation populaire. Et c'est comme ça qu'on s'est dit qu'au moins une rencontre par année, au mois de mai, aurait lieu sur des questions sociales. […] De plus, l'année suivante, on a instauré qu'on devait avoir au moins quatre formations par année. Et ça, ça a été imposé par le conseil d'administration. […] Parce qu'on savait que si c'était optionnel, les groupes n'y participeraient pas[246].

Le rôle de la Demande unique est mis en lumière dans cet extrait du témoignage de Walter Zelaya :

> […] le RÉPAC doit être le lieu qui va permettre à des gens – pis on était clair là-dessus – aux coordonnateurs des groupes de pouvoir faire un pas en avant à partir d'où ils sont.

---

[243] Entrevue avec Walter Zelaya.
[244] PV de l'AG du RÉPAC région de Québec tenue les 16 et 17 novembre 1994, *loc. cit.* p. 6.
[245] RÉPAC-03-12, « Politique de membership du RÉPAC-03-12 », *loc. cit.*
[246] Entrevue avec Walter Zelaya.

> Y'en a qui sont militant, on va les supporter parce que le RÉPAC va être là, impliqué et ils vont voir que dans la mesure du possible, on va mobiliser. Ceux qui partent complètement en arrière, ben [on va essayer de leur donner] le goût, à travers des formations, de s'impliquer. Et c'est dans cette perspective-là et seulement dans cette perspective-là que nous on disait: "On se défait pas de la Demande unique. Parce que c'est une façon de garder la poigne sur ces groupes-là. Parce que la seule chose qui les attire, c'est les 7 000 $ qu'ils peuvent avoir. Parce qu'on sait que ces groupes-là, ils vont débarquer, pis finalement, on va être dans un club de convaincus". On disait: "On veut que le RÉPAC permette à tous d'aller plus loin"[247].

Conclusion

Le contexte des années 1980 fût très difficile pour la gauche militante. Le Regroupement est lui-même lourdement affecté par ce qu'il appelle la « crise du mouvement populaire ». En effet, dès 1983 il éprouve d'importantes difficultés à mobiliser ses membres pour faire avancer ses projets et ses revendications. Les acteurs de l'époque constatent avec désarroi que l'implication militante qui devrait faire vivre le « mouvement populaire » n'est plus au rendez-vous et que cette absence doit être palliée par l'engagement d'employés permanents. Cette crise limite sérieusement le champ d'action du Regroupement et les ambitions de participer à des mobilisations pour protéger les intérêts populaires au côté du mouvement syndical doivent être mise de côté. De plus, l'un des volets de sa mission qui consistait à réfléchir et développer la pratique de l'éducation populaire autonome se réalise très difficilement.

Malgré le contexte, plus propice à l'individualisme qu'aux grands projets collectifs, certaines personnes actives au Regroupement n'abandonnent pas leurs convictions. Une réflexion intense sur les stratégies de transformation sociale est déjà présente au cœur de la « crise du mouvement populaire ». De plus, à partir de la fin des années 1980, un comité particulièrement déterminé et actif impose une réflexion aux membres du Regroupement sur leurs pratiques d'éducation populaire autonome, permettant ainsi de combattre « […] la tendance marquée du

---

[247] *Ibid.*

système à privatiser et à dépolitiser les enjeux […] »[248]. Un discours critique qui inspire l'action collective est mis de l'avant. De cette réflexion émerge une véritable volonté de faire du Regroupement un acteur dans les luttes sociales de la région de Québec. Au début des années 1990, cette ambition se réalise avec peine. La plupart des organismes membres ne sautent pas dans le train avec enthousiasme, mais comme nous le verrons dans le prochain chapitre, cette volonté affirmée par certains permet de jeter les bases d'un engagement important à partir de 1996.

[248] Lamoureux et Lamoureux, *loc. cit.*, p. 17

3. L'ACTION SOCIALE, AU CŒUR DE LA MISSION DU REGROUPEMENT

La seconde moitié des années 1990 constitue un moment intense de mobilisation contre les politiques néolibérales dans le monde. L'apparition subite de la résistance zapatiste dans le Chiapas, au Mexique, en janvier 1994 frappe l'imaginaire militant occidental, illustrant le réveil d'une résistance depuis longtemps endormie. Au Québec, la Marche des femmes de 1995 confirme ce réveil. À partir de 1996, un train de mesures néolibérales aiguillonne le mouvement. En effet, à la suite d'un nouvel échec référendaire, le Parti Québécois applique une nouvelle série de coupures draconiennes dans les programmes sociaux afin d'atteindre le « déficit zéro ». Ces coupures sont la conséquence d'une réforme des politiques sociales au niveau fédéral. Celle-ci implique des coupures de transferts à hauteur de 1,7 milliard pour le Québec entre 1995 et 1997[249]. L'éducation et la santé sont touchées par ces coupures et les étudiants sont les premiers à réagir en se mobilisant fortement dans les rues de Montréal[250].

C'est sur la base du travail de réflexion et de formation réalisé depuis 1989 que le Regroupement peut participer à la vague de mobilisation de la seconde moitié des années 1990. Il y contribue activement en la nourrissant de ses réflexions sur l'éducation populaire autonome. En effet, il s'engage à fond dans différentes mobilisations par une application concrète et originale de l'éducation populaire autonome. Il permet aussi la diffusion d'une lecture critique de la société contemporaine. Nous verrons, dans une première partie de ce chapitre, que le Regroupement a pu participer activement à une multitude de mobilisations de 1996 à 1998. Cependant, il s'agit d'une période de pointe qui ne dure pas, comme nous le verrons dans la seconde partie. Malgré tout, à partir de ce moment, l'action sociale ou la défense collective des droits restera indissociable de la mission du Regroupement.

---

[249] Mayer et Goyette, *loc. cit.*, p. 46-47.
[250] http://www.pum.umontreal.ca/apqc/94_95/nadeau/nadeau.htm

3.1 Une phase intensive de mobilisation (1996-98)

L'aventure de la Charte pour un Québec populaire au début des années 1990 n'a mené à aucune mobilisation. Le mouvement qui aurait pu en surgir n'a jamais pris forme. Est-ce qu'on doit considérer l'expérience comme un échec ? Au contraire, selon Vivian Labrie, il aurait mis les bases des importantes mobilisations qui viendront à partir de 1995 :

> Moi je vois que SPQ [Solidarité populaire Québec] s'est rendu aussi loin que SPQ pouvait aller, [étant donné] sa composition, avec un tel projet. Parce que la suite de ce projet-là était sa mise en action politique, sa mise en confrontation. Et ça s'est arrêté là pour différentes raisons. […] Sauf que [la Charte a été affichée] à bien des murs pendant bien des années. Et je pense que ce que ça a fait, c'est que ça a conduit les gens, ni plus ni moins, à adopter une sorte de crédo – qui a été oublié pratiquement – mais ça nous a situé à plusieurs sur ce qu'était le noyau de ce qu'on pouvait dire ensemble. Ce qui était quand même important. Pis moi, je pense que ça a agi sur les analyses politiques, sur les manières de se comporter. Ça ne pouvait pas se rendre au niveau politique parce que c'était pas possible dans cette vague-là. Mais, dans une autre vague… Moi j'ai souvent pensé que… Le témoin, au sens d'une course à relais, est dans une organisation, pis parfois il saute. Ça a sauté de là sur la Marche des femmes. […] Alors moi, je pense que SPQ a eu un rôle très important de nous apprendre à travailler plus largement que les regroupements sectoriels, d'aider à faire de l'analyse politique et d'imaginer qu'il pourrait y avoir un projet[251].

Le Regroupement n'a pas participé à la Marche des femmes de 1995, puisqu'il rassemble des organismes mixtes. En effet, uniquement les groupes de femmes pouvaient y participer, mais à l'hiver 1995, un premier geste, dont le contenu est inspiré du résultat des démarches de SPQ et du MÉPACQ pour définir un « projet de société », est posé. D'après le témoignage de Walter Zelaya, il représente un tournant pour le Regroupement.

> Donc on a attendu comme trois ans. On s'est rendu compte qu'il fallait qu'on aille tranquillement pas vite. Et ça a été en '95, on a profité de la question du référendum [sur la souveraineté] pour demander aux groupes s'ils acceptaient que le c.a. aille présenter un mémoire sur la question de la souveraineté. Le RÉPAC l'avait jamais fait auparavant. Je me souviens qu'on avait été avec Ginette Bergevin qui était présidente du [conseil d'administration] à l'époque. Pis à partir de là, les formations prennent une tournure carrément politique. Politique dans le sens citoyenne[252].

---

[251] Entrevue avec Vivian Labrie.
[252] Entrevue avec Walter Zelaya.

En 1996, le RÉPAC est prêt à passer à l'action et le contexte y est tout à fait favorable. Des coupures importantes dans les services et les programmes publics sont annoncées et le Regroupement voit ces réformes d'un très mauvais œil. En effet, ses prises de positions sont très clairement opposées aux orientations gouvernementales. Au printemps de cette même année, le Regroupement organise une manifestation dans le cadre du dépôt des crédits pour dénoncer les coupures dans les programmes sociaux et un dîner de solidarité « contre l'appauvrissement des personnes et des collectivités »[253]. Il le fait en collaboration avec un nouveau venu dans le paysage communautaire, le Regroupement des organismes communautaires de la région de Québec (ROC 03) qui rassemble les organismes communautaires financés par le ministère de la Santé et des Services sociaux. L'introduction du plan d'action proposé en octobre 1996 nous montre bien le changement de ton :

> Avec l'objectif du déficit zéro que le gouvernement Bouchard s'est fixé, les personnes appauvries risquent de continuer à faire les frais des compressions budgétaires. Quant au gouvernement fédéral, la tendance est la même. Après une dizaine d'années de désengagement de l'État, les programmes sociaux sont plus fragiles que jamais. Alors, il est important de se coordonner avec l'ensemble des partenaires progressistes pour sauver ce qu'il en reste de nos acquis sociaux[254].

Il va dans le même sens l'année suivante :

> Une chose reste claire, le tissu social continue de se dégrader, alors que les impacts du néolibéralisme produisent des résultats qui vont à l'encontre des valeurs que nous défendons telles que la justice sociale, la solidarité collective, l'amélioration des conditions de vie et de travail. Partout, dans le monde, et le Québec est loin de faire l'exception, on s'attaque à l'universalité des programmes sociaux, aux droits du travail, à l'accès à l'éducation. Bref, on s'attaque au droit de vivre dignement[255].

Une analyse clairement anti-néolibérale est mise de l'avant. Le Regroupement a bel et bien dépassé son corporatisme.

---

[253] RÉPAC-03-12, « Bilan des activités pour 1995-1996 », *loc. cit.*, p. 2.
[254] RÉPAC-03-12, « Plan de travail pour 1996-1997 », *loc. cit.*, p. 2.
[255] RÉPAC-03-12, « Perspectives et plan de travail pour 1997-1998 », cahier : *Assemblée générale et journée de formation du RÉPAC 03-12. 2 et 3 octobre 1997*, p. 1.

L'automne 1996 et l'hiver 1997 marquent le début d'une phase très intense de mobilisation pour le Regroupement. Il s'allie entre autres au Carrefour de pastorale en monde ouvrier (CAPMO), un groupe de la Basse-Ville de Québec qui sera à la base du Collectif pour un Québec sans pauvreté, et la Coalition Y, collectif d'étudiants militants pour la gratuité scolaire et le réinvestissement dans les programmes sociaux. Selon Walter Zelaya :

> […] il y a eu une évolution au fil des années '90. Dans la population et partout, il y a de plus en plus d'ouverture. Et de voir à Québec, comment le mouvement étudiant a eu une influence tellement positive sur le mouvement populaire. Je me souviens comment des groupes populaires se sont sentis bousculés, vraiment, de voir des étudiants remettre en question... Mais je pense que ça a été salutaire pour le mouvement, pour les groupes communautaires. […] Je me souviens, la première fois qu'on a fait l'école dans la rue avec le RÉPAC [en janvier 1997]… Ben premièrement d'aller convaincre les gens. Pis ça c'est des moments de jouissance. Des gens qui n'avaient jamais manifesté, je te parle des coordonnateurs des groupes populaires. Pis finalement, quand tu regardes ça, c'était tellement insignifiant ce qu'on a fait. D'arrêter pendant quelques minutes, mettons une heure et demie, la circulation[256].

Le Regroupement participe activement à l'organisation d'une série importante d'actions contre la pauvreté : en octobre, il participe au « Jeûne à relais pour le refus de la misère » et à une manifestation lors du Sommet socio-économique pour porter la revendication de la « pauvreté zéro », en référence au déficit zéro qui y était négocié; en décembre, il offre des cadeaux symboliques au ministre de la Santé afin de dénoncer la situation; en janvier, il donne un cours en plein milieu du chemin Sainte-Foy pour « […] rappeler l'importance d'ouvrir des espaces de libre pensée dans une société où la démocratie est en crise […] »[257]. Par la suite, le Regroupement s'engage à fond dans la Coalition DROIT, une coalition régionale réunissant groupes populaires, groupes de femmes et syndicats. Celle-ci est liée à la Coalition nationale contre la réforme de l'aide sociale qui s'est « […] engagée à lutter jusqu'au bout contre cette réforme inspirée de la philosophie de droite et du courant néo-libéral »[258].

---

[256] Entrevue avec Walter Zelaya.
[257] RÉPAC-03-12, *Bulletin de liaison*, janvier-février 1997, p. 5 et RÉPAC-03-12, « Bilan des activités 1996-1997 », cahier : *Assemblée générale et journée de formation du RÉPAC 03-12. 2 et 3 octobre 1997*, p. 10 à 12.
[258] RÉPAC-03-12, *Bulletin de liaison*, janvier-février 1997, p. 3.

La réforme de l'aide sociale proposée par la ministre de la Sécurité du revenu, Louise Harel, en décembre 1996, est fortement rejetée par la majorité des organismes de défense des droits. Cette réforme vise à imposer la logique du « workfare » au programme d'aide sociale. Basée sur la présomption de la disponibilité du travail pour tous, la loi vise la réinsertion à l'emploi en réduisant les prestations des personnes jugées aptes au travail. Celles-ci étant considérées responsables de leur situation[259]. Le Regroupement rapporte dans son bulletin de janvier-février 1997 le point de vue de certains alliés dans la lutte, tels que la Ligue des droits et libertés, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) ou le MÉPACQ. Selon ce dernier, « [ce] projet consacre l'abandon par l'État québécois de ses responsabilités face aux plus pauvres de notre société en les transférant sur les individus eux-mêmes et sur les collectivités locales »[260].

Plusieurs actions sont entreprises : Une tournée des ministres, une participation aux consultations de la Commission des affaires sociales, une pétition intitulée : « De l'appauvrissement zéro à la pauvreté zéro », un envoi massif de télécopies afin de geler les télécopieurs du gouvernement, une manifestation le 21 avril à Québec et une autre le 7 juin à Montréal[261]. Actions qui semblent mobiliser assez fortement si on en croit les bilans. On y affirme qu'il y a eu une « [très] grande participation de la région de Québec aux rassemblements […] et [u]ne très bonne mobilisation des personnes assistées sociales »[262].

Par ailleurs, la « Nuit des taons qui piquent », organisée par le RÉPAC, le CAPMO, L'ADDS et la Coalition Y, laisse sa marque. Durant tout une nuit, du 31 avril au 1er mai 1997, les participants échangent sur le lien entre fiscalité et emploi et, à l'aube, se rendent à la rencontre du Premier ministre Lucien Bouchard pour exprimer « […] l'inquiétude et le désaccord des

---

[259] Mayer et Goyette, *loc. cit.*, p. 58-59.
[260] RÉPAC-03-12, *Bulletin de liaison*, janvier-février 1997, p. 3.
[261] RÉPAC-03-12, *Bulletin de liaison*, été 1997, p. 4.
[262] RÉPAC-03-12, « Bilan des activités 1996-1997 », *loc. cit.*, p. 1.

participant-e-s par rapport au désengagement de l'État […] »[263]. En juin de la même année, le Regroupement, qui est maintenant prêt à affirmer un certain radicalisme, se permet d'appuyer la Coalition Y à la suite de son occupation de la Banque nationale.

Le Parlement de la rue qui a lieu du 15 novembre au 15 décembre 1997 est la prochaine action d'importance pour le Regroupement. Celle-ci, organisée dans le cadre de la Coalition DROIT donne l'occasion d'une foule de mobilisations et d'activités d'éducation populaire. L'idée étant de créer un parlement populaire tout près du Parlement du Québec afin de manifester l'opposition à la réforme de l'aide sociale qui doit y être adoptée.

> Les parlementaires de la rue ont siégé durant un mois, 24 heures sur 24 dans deux roulottes de construction. À l'extérieur, les lieux étaient délimités par de longues bannières sur lesquelles étaient inscrites des phrases et des réflexions venant du monde ordinaire, des phrases qui exprimaient la soif d'une plus grande justice sociale. Cet événement […] aura permis de mettre en pratique toute la notion de démocratie participative. À titre d'exemple, plus de 60 activités d'éducation populaire se sont tenues durant ces 30 jours, favorisant ainsi la promotion du dialogue et de la citoyenneté des personnes pauvres, notamment les personnes assistées sociales[264].

Selon le bulletin du Regroupement, les activités étaient « […] aussi diverses que le monde qui y participait […] »[265]. Il cite en exemple l'accompagnement de citoyens à la période de questions à l'Assemblée nationale, des débats, des ateliers de défense des droits, un déjeuner-causerie avec des députés, des activités d'expression artistique, etc. Le Regroupement intègre donc sa réflexion sur les pratiques d'éducation populaire autonome à ses actions. Il donne ainsi une cohérence à son intervention.

Au même moment, en novembre, le Regroupement donne un appui à une action de désobéissance civile organisée entre autres par la Coalition Y. Cette action vise à bloquer complètement l'accès au Complexe G, un édifice gouvernemental important au centre ville de

---

[263] RÉPAC-03-12, *Bulletin de liaison*, avril-mai 1997, p. 1.
[264] RÉPAC-03-12, *Bulletin de liaison*, hiver 1998, p. 1.
[265] *Ibid.*

Québec qui héberge le ministère de l'Éducation. Les organisateurs revendiquent un réinvestissement dans les programmes sociaux en général et en éducation en particulier. Selon le témoignage de Walter Zelaya, une soixantaine de personnes mobilisées par le Regroupement y auraient participé[266]. Ce nombre témoigne d'une radicalisation importante. En effet, même si le RÉPAC ne se serait pas permis d'organiser un tel événement, il invite quand même ses membres à y participer. Et plusieurs répondent à l'appel.

L'année 1996-97 qui se termine alors, est sans doute l'année la plus militante dans l'histoire du Regroupement. Il peut se targuer dans son bilan d'avoir pu « coordonner régionalement les luttes sociales »[267]. En parlant de sa participation à la Coalition DROIT, le bilan contient l'affirmation selon laquelle le Regroupement « […] a assumé un très grand leadership au sein de cette coalition »[268]. Puis, plus largement, « [nous] avons cette année augmenté considérablement notre présence dans le milieu par la diversité de nos actions collectives et par les alliances que nous avons réalisées »[269]. Cependant, cette réussite, si importante soit-elle à l'échelle du « mouvement populaire », est loin d'être de nature à effrayer un gouvernement. Ainsi, la réforme de l'aide sociale est-elle adoptée en décembre 1997 sans les changements de fonds souhaités par le Regroupement. Selon le bilan de l'année 1997-98, « [le] gouvernement a mis de l'avant une réforme qui met en évidence son virage à droite […] et […] malgré les quelques bonifications présentes dans la réforme, celle-ci demeure inacceptable et représente un recul énorme quant aux acquis sociaux »[270].

Par contre, le travail au sein de la Coalition DROIT s'est révélé épuisant et difficile : « Les tensions à l'intérieur de la Coalition DROIT ont demandé beaucoup d'énergie. […] Nous n'avions pas prévu que l'adoption de la réforme (loi 186) serait aussi tardive. La lutte fut plus

---

[266] Entrevue avec Walter Zelaya.
[267] RÉPAC-03-12, « Bilan des activités 1996-1997 », *loc. cit.*, p. 1.
[268] *Ibid.*
[269] *Ibid.*, p. 10.
[270] RÉPAC-03-12, « Bilan des activités pour 97-98 », *loc. cit.*, p. 7.

longue que prévue. À la fin, tout le monde était très fatigué »[271]. Vivian Labrie nous en parle avec prudence. Après avoir demandé lors de l'entrevue si les relations entre les différents membres de la Coalition DROIT avaient été difficiles, elle répond à l'affirmative : « […] parce que se confrontaient là je pense… Je pense qu'il y a deux visions… C'est peut-être trop vite de dire deux, mais mettons il y a comme deux visions qui se sont présentés là. … Fait que c'est beaucoup – pour moi – le débat entre créativité et organisation »[272]. On peut donc se demander si les vastes mobilisations de l'année 1996-97 mènent à l'échec puisqu'au bout d'un processus « très fatiguant » et « tendu », le résultat est jugé « inacceptable ».

Pour répondre à cette question, il faut revenir aux moyens utilisés, au processus, inspiré de l'éducation populaire autonome. Et y réfléchir avec une certaine sagesse, sachant que les résultats ne sont que rarement immédiats, surtout dans le domaine du social. Selon le témoignage de Vivian Labrie, et les mots de Diane Lamoureux et Jocelyne Lamoureux, le Regroupement et ses alliés de la Coalition DROIT, particulièrement le CAPMO, ont engagé les personnes marginalisées de la société dans un réel « processus de subjectivation »[273].

> Les gens [des personnes en situation de pauvreté] qui faisaient partie de ces carrefours de savoir-là, ils rencontraient les fonctionnaires pis discutaient pendant une journée pis se préparaient à ça. C'est pas rien ! Pis pour d'autres, ça pouvait être vu comme… de l'occupationnel ou une certaine forme de réformisme. Je le pense pas, tu sais. Ça a forcé l'apparition de nouveaux concepts et tout ça, alors. […] je me rappelle – par exemple – de l'analyse de conjoncture qu'on a fait avant le Parlement de la rue. Le RÉPAC était tout à fait impliqué dans l'analyse de conjoncture. On se réunit à la CSN, pis là on utilise les méthodes d'éducation populaire au *boutte*. […] On avait une bande sur la tête, pis on avait mis des mots clés là-dessus, pis on essayait de se revoir par nos mots clés. En tout cas, il y avait toute une aventure de regroupement, pis de réflexion. Pis il y avait Béa qui était présente. Qui était dans rien de ça. Qui disait pas un mot à cette époque-là. Elle était dans sa phase où elle ne parlait pas beaucoup. Mais à un moment donné elle a dit : "Faudrait des zones libres d'oppression occupées 24 heures sur 24 par le peuple". Quelle phrase ! C'est quand même relativement radical, si on peut dire. Ça a été dit dans le milieu de cette

[271] *Ibid.*
[272] Entrevue avec Vivian Labrie.
[273] Lamoureux et Lamoureux, *loc. cit.*, p. 17. Les auteures citent Jacques Rancière, philosophe français.

> rencontre-là. Pis c'est ça qui a tranquillement pas vite conduit à l'idée du Parlement de la rue[274].

Le rapport du Parlement de la rue qui se trouve dans le bulletin du Regroupement est aussi très explicite :

> Bref, il s'est vécu à Québec un événement au cours duquel toutes les personnes progressistes de bonne volonté étaient les bienvenues. Les personnes vivant dans la marginalité ont pu expérimenter ce que signifie passer de l'état de clientèle gérée à celui d'âmes dirigeantes, c'est quoi d'être enfin considérées comme personnes citoyennes à part entière, passant ainsi d'objets de l'histoire à sujets de leur propre histoire[275].

L'action du Regroupement en 1997 est le fruit d'une longue réflexion collective et de multiples expériences qui se sont déroulées dans les organismes à la base. Consuelo Marti, coordonnatrice de l'association des locataires de Thetford Mines, renchérit sur l'importance de ces pratiques sur le développement du tissu social et de la dignité des personnes marginalisées : « L'éducation populaire, c'était plus que de leur donner de l'information vulgarisée. Souvent ça brisait l'isolement, ça créait un lien. Il se créait des amitiés »[276]. Il y a aussi un véritable apprentissage de la démocratie pour des personnes à qui on donne rarement droit de cité.

> La première chose qu'on peut faire, c'est apprendre à des gens – monsieur, madame tout le monde – à participer à un conseil d'administration. C'est pas évident. C'est toute une intégration pour ces gens-là. Faut prendre le temps de leur laisser le temps. Ça c'est de l'autonomie. Si t'as un conseil d'administration qui comprend ce qui se passe, ça fait un organisme qui est autonome en soi. On n'avait pas d'avocat sur ce conseil d'administration-là. Vraiment, monsieur, madame tout le monde. Des personnes qui n'ont pas d'instruction... "Je connais rien" qu'ils disaient. "Ben quoi, on va vous le montrer. On va vous accompagner dans cette démarche-là"[277].

Des personnes, jusque là gardées à l'écart de la vie politique, deviennent des citoyens à part entière, parties prenantes des actions et des revendications portées par le mouvement.

---

[274] Entrevue avec Vivian Labrie.
[275] RÉPAC-03-12, *Bulletin de liaison*, hiver 1998, p. 5.
[276] Entrevue avec Consuelo Marti, Longueuil, le 14 septembre 2009.
[277] *Ibid*.

Les expériences qui sont menées par le Regroupement à ce moment offrent une réflexion sur la question de l'action sociale et de son renouvellement. Si la littérature souligne les innovations du Collectif pour un Québec sans pauvreté[278], on n'explique pas les sources de ces innovations qui se trouvent, entre autres dans l'action du Regroupement, dont le CAPMO est membre. Ces expériences sont fortement inspirées de l'éducation populaire autonome et s'opposent à une approche plus classique de l'action sociale. Vivian Labrie, en parlant des débats au sein de la Coalition DROIT, se rappelle :

> Je crois qu'il y a quelque chose entre une approche plus proche du socialisme organisé pis une approche plus proche d'un anarchisme créatif. […] Pis [la seconde] approche était plus… : "essayons". "Essayons-le, on regardera". Pis tout à coup y a du monde en situation de pauvreté qui s'est mis là-dedans. Pis qui apportaient des choses. Pis là tu pouvais plus y aller uniquement par la ligne d'avant parce que la ligne était constamment… elle était mise en question par… par les gens. C'est que l'expérience d'éducation populaire conduisait à du nouveau savoir. Qui n'était pas prévu dans les cases avant. Et moi je pense qu'il y a des qualités et des défauts aux deux tendances, mais si t'es trop dans un dogmatisme… classique d'assemblée et tout ça, tu réussis la dimension mouvement, mais elle s'éteint parce qu'elle n'est pas nourrie. Pis dans l'autre cas, c'est… Ça permet aux gens de faire l'expérience de leur pouvoir d'initiative. Pis c'est plus proche d'une approche, je dirais, d'une certaine vision de l'approche anarchiste qui peut être très créative, mais c'est excessivement dérangeant pour tout ce qui est structure préétablie[279].
>
> Par exemple, je me rappelle au Parlement de la rue, ou au Jeûne à relais, des rencontres entre des fonctionnaires pis des personnes à l'aide sociale. Tout le monde avait peur, tu sais. Mais en trois heures, on vivait quelque chose d'extraordinaire. Au Jeûne à relais, la méthode était tout à fait une méthode d'éducation populaire. C'était venu un peu d'expériences [d'animation] à l'ADDS : on va dire c'est quoi notre rapport [entre agents et personnes bénéficiaires de l'aide sociale] à partir de l'image d'un bonhomme. [De notre côté,] on va faire le portrait des agents [de l'aide sociale]. Comment on pense, où sont leurs intentions, c'est quoi les difficultés qu'ils rencontrent, etc. Les agents faisaient la même chose pis on comparait. Donc on avait quatre tableaux : l'image qu'on avait de soi, l'image qu'on avait de l'autre de part et d'autre. Les gens étaient surpris tu sais ! Et on a pu faire un communiqué de presse ensemble après trois heures. Ben, pour moi c'est un résultat ça. Pis là, il y a une audace à aller convoquer une gang, qu'on ne voit plus comme étant un adversaire, ou l'autre. À le faire avec[280].

Ces expériences provoquent énormément de débats au sein et autour de la Coalition DROIT. Débats qui se poursuivront avec la création du Collectif pour un Québec sans pauvreté sous le

---

[278] Comeau, *et al.*, *op. cit.*, p. 36.
[279] Entrevue avec Vivian Labrie.
[280] *Ibid.*

leadership de Vivian Labrie. Malheureusement, mes sources ne me permettent pas de faire connaître le ou les points de vue divergents. Toujours est-il que le Regroupement a fortement appuyé et participé à ces initiatives et à ces expériences. Vivian Labrie ajoute, à ce propos : « […] le fait que le RÉPAC était partie prenante de ça était excellent. Parce que ça faisait que la structure de regroupement venait encourager quelque chose qui était en discussion et porteur de conflit et d'adhésion dans le milieu »[281].

3.2 Une mobilisation plus difficile, mais une mission définitivement axée sur la « défense des droits » (1998-2002)

Cependant, le Regroupement n'arrive pas à garder le rythme après 1997. Dans le bilan de l'année 1997-98 on explique qu' « [avec] la fin de la lutte contre la réforme de l'aide sociale, notre intervention dans le champ des programmes sociaux est devenue moins visible publiquement »[282]. En effet, à partir de ce moment le Regroupement ne s'implique directement dans presqu'aucune action. Il est actif au Collectif de lutte à la pauvreté (CLAP), pendant régional du Collectif pour un Québec sans pauvreté, mais peu d'actions concrètes en ressortent. En fait, le Regroupement n'arrive pas à prendre une position claire sur le Projet de loi proposé par le Collectif pour un Québec sans pauvreté, il cultive plutôt l'ambigüité. « Le conseil d'administration a formulé et présenté au Collectif national le résultat de son travail d'analyse du projet. Essentiellement, le conseil d'administration rappelait son appui à la démarche d'éducation populaire du projet, suggérait des améliorations dans la formulation de certains articles et réaffirmait l'importance que cette démarche soit faite de la manière la plus démocratique possible »[283]. Les voix critiques – peut-être les mêmes présentes à la Coalition DROIT[284] – semblent prendre le dessus : « Au niveau du [Projet de loi pour l'élimination de la pauvreté], nos énergies étaient limitées et se situent dans un contexte où il n'y a pas unanimité chez les groupes membres. Le RÉPAC-03-12 adopte une position modérée (oui, mais). Nous tentons d'axer notre

---

[281] *Ibid*.
[282] RÉPAC-03-12, « Bilan des activités pour 1998-1999 », *loc. cit.*, p. 5.
[283] PV de l'AG du RÉPAC-03-12 tenue les 7 et 8 octobre 1999, cahier : *Assemblée générale annuelle du RÉPAC 03-12. 5 et 6 octobre 2000*, p. 6.
[284] Les sources n'apportent pas de réponses à cette question.

implication sur la démarche d'éducation populaire. Le travail du collectif régional est peu autonome face au collectif national »[285]. Cette position, mi-figue, mi-raisin constitue sûrement un facteur paralysant pour l'action.

Le Regroupement semble vouloir miser sur une nouvelle coalition, Opération Québec printemps 2001 (OQP 2001). Celle-ci réunit divers organismes sociocommunautaires et certains syndicats afin d'organiser la mobilisation contre le Sommet des Amériques qui aura lieu à Québec en Avril 2001. Celui-ci doit réunir l'ensemble des chefs d'État du continent américain, sauf Cuba, afin de négocier un vaste accord de libre-échange. Selon le bilan de l'année 1999-2000, l'engagement du Regroupement dans la coalition OQP 2001 « […] va nous permettre de concrétiser davantage notre engagement par rapport à la mondialisation, et de resserrer nos liens avec les principaux militants de la région »[286]. Depuis plusieurs années maintenant, le Regroupement axe son analyse autour des concepts de néolibéralisme et de mondialisation. Et, si la mobilisation connait une baisse après 1997, la formation critique, elle, s'intensifie. C'est que de 1997 à 1999, une formation annuelle de deux jours est organisée au mois de mai. Formation qui semble très suivie. Un examen des thèmes qui y sont développés est révélateur.

La formation de mai 1997 s'intitule : « Les groupes communautaires dans la conjoncture actuelle ». On y parle des relations entre l'État et les « […] groupes communautaires dans un contexte néolibéral et de régionalisation orchestrée par le gouvernement québécois en contexte de mondialisation »[287]. Celle de mai 1998, pour sa part, a pour titre : « Néolibéralisme, éducation populaire et projet de société ». On y analyse la conjoncture politique et les différents moyens de résistance : éducation populaire autonome, désobéissance civile, etc.[288]. Celle de 1999 s'intitule :

---

[285] RÉPAC-03-12, « Plan triennal 1998-2001 et bilan des activités 1999-2000 », cahier : *Assemblée générale annuelle du RÉPAC 03-12. 5 et 6 octobre 2000*, p. 9.
[286] *Ibid.*, p. 10.
[287] RÉPAC-03-12, *Les groupes communautaires dans la conjoncture actuelle*, les actes, octobre 1997, 68 p.
[288] RÉPAC-03-12, *Néolibéralisme, éducation populaire et projet de société. Formation annuelle du RÉPAC-03-12*, les actes, mars 1999, 52 p.

« Réinvestir dans les programmes sociaux »[289]. Enfin, un colloque organisé dans le cadre des activités du 20e anniversaire du Regroupement en décembre 2000 a lieu sous le thème: « Mondialisation et pouvoir populaire. Où en est la démocratie ? ». L'objectif de ces formations est de développer une analyse critique, mais aussi de mobiliser comme en témoigne les questions posées aux participants en 1999 :

> Dans la conjoncture post-déficit zéro, quels éléments croyez-vous qu'il soit important de prendre en considération dans l'élaboration de nos stratégies d'action ? Par quels moyens peut-on réussir à influencer le discours et les choix gouvernementaux actuels afin que cette question [le réinvestissement dans les programmes sociaux] prenne une place importante[290] ?

À partir de 2001, la formule de la formation annuelle est abandonnée pour laisser place aux tournées de formation dans les organismes membres. Encore là, les thèmes sont articulés autour de la critique du néolibéralisme et de la mondialisation : privatisation de l'eau, zone de libre-échange des Amériques. Cependant, la participation n'y est plus et la mobilisation est extrêmement difficile. La mobilisation d'avril 2001, lors du Sommet des Amérique, pourtant un événement majeur dans l'histoire militante du Québec, est décevante comme le rapporte le bilan officiel :

> [En ce qui concerne l'action du Regroupement en rapport avec la promotion de son projet de société et des programmes sociaux] la dernière année a surtout été marquée par la participation à la coalition Opération Québec Printemps 2001. Même si globalement on peut faire un bilan positif des mobilisations contre le Sommet d'avril 2001, la participation du Regroupement doit être évaluée de plus près. D'abord au niveau de la mobilisation, il faut faire un constat d'échec car mis à part quelques appels, aucune mobilisation vraiment cohérente n'a été menée pour la manifestation du 21 avril. La bannière du RÉPAC était absente. Le colloque et l'envoi spécial du mois d'avril (textes divers sur la mondialisation) ont été les deux principales activités d'éducation et de mobilisation. Ils n'auront pas suffi[291].

---

[289] RÉPAC-03-12, *Réinvestir dans les programmes sociaux. Formation annuelle du RÉPAC-03-12*, les actes, septembre 1999, 28 p.
[290] *Ibid.*, p. 22.
[291] PV de l'AG du RÉPAC-03-12 tenue les 4 et 5 octobre 2001, document numérique, p. 33.

Le Regroupement a fait un travail énorme au sein de la coalition OQP 2001[292], mais n'arrive plus à assumer un leadership auprès de ses membres. La situation comparée à celle de 1997 est très différente. J'ai demandé à Walter Zelaya si, comme je le croyais, il voyait une baisse de mobilisation après 1997. Celui-ci répond : « Non, je ne pense pas que ça a baissé. C'est simplement que ça a impliqué un crescendo important. [D'autres organisations] prenaient le relais »[293]. Il ajoute : « […] il y avait comme une question de dire : "Là on prend le leadership, mais on sait qu'après c'est [une autre organisation] qui va prendre le leadership et va l'assumer ailleurs »[294]. Et, enfin : « Plus tard, quand OQP a commencé à s'organiser, l'intérêt des groupes était là. Sauf qu'on savait qu'on n'était pas l'outil qui allait assumer le leadership. C'est pour ça que je nuance ton analyse »[295]. Consuelo Marti confirme ce point de vue :

> Au Sommet des Amériques, c'est le Regroupement qui a mis de l'avant que les groupes devraient participer à ça. Au départ, on avait rempli un autobus scolaire... Pis là certains ont entendu dire que ce serait dangereux... On peut pas les forcer. On était moins qu'on pensait... Ce qui m'avait déçu c'est qu'on avait contacté la CSN pour venir participer : "Le RÉPAC va être là, le FRAPRU de Montréal qui va descendre". C'était gigantesque cette affaire-là, j'ai encore des photos chez nous. C'était hallucinant de voir autant de gens, de groupes communautaires. Il y avait des syndicats qui étaient là. C'était incroyable. Moi j'ai trouvé ça spécial que peu importe le groupe, peu importe ce qu'on pense… Pis c'est le RÉPAC qui avait lancé l'invitation : "Ce serait important que vous descendiez". Ça a été un moment inoubliable. Hey ! Tout le monde était là pour la même affaire. Quand on savait que ça bardait en haute ville... On le voyait[296] !

Le témoignage de Dominique Zalitis amène un point de vue intéressant sur les difficultés de mobilisation que peuvent éprouver les organismes communautaires. « Les travailleuses de la Marée étaient intéressées par le fait d'être en contact avec des groupes défendant différentes causes et ayant une même ligne conductrice [la justice sociale]. Mais c'était dur d'avoir un suivi

---

[292] Le coordonnateur du Regroupement a été libéré pour participer à la coordination d'OQP 2001 et plus particulièrement à l'organisation de l'hébergement des manifestants qui sont venus à Québec en avril 2001. À peu près 10 000 personnes ont été logées pendant les quelques jours qu'a duré le Sommet des Amériques.
[293] Entrevue avec Walter Zelaya.
[294] *Ibid*.
[295] *Ibid*.
[296] Entrevue avec Consuelo Marti.

dans la mobilisation avec les gens. Alors je me demande si on ne le faisait pas plus pour nous autres ? C'est un peu notre *trip* à nous les permanents de groupe… »[297].

À l'automne 2001, le malaise par rapport au rôle du Regroupement face aux luttes sociales réapparait. La démobilisation est beaucoup trop importante et ne peut plus être considérée comme passagère. De plus, l'adoption imminente d'une politique de reconnaissance de l'action communautaire par le gouvernement vient bouleverser plusieurs aspects du Regroupement. En premier lieu la Demande unique. Celle-ci ne serait plus possible à la suite de l'adoption de la Politique puisque le programme de financement de l'éducation populaire dont elle dépend disparaîtrait. À l'assemblée d'octobre 2001, une résolution marque la fin d'une longue résistance. En effet, les membres s'entendent à l'unanimité qu' « […] advenant une annonce du démantèlement complet de la demande unique par le ministère de l'Éducation, le RÉPAC ne poursuive pas la lutte […] »[298]. La Demande unique, au centre de l'identité du Regroupement depuis 1982, représente pour plusieurs membres la raison d'être du Regroupement. À plusieurs reprises, ceux-ci ont affirmé que le Regroupement ne survivrait pas sans elle et effectivement, à la suite de cette décision, le Regroupement est plus que jamais en crise d'identité. Il convoque donc un congrès d'orientation en mai 2002.

Le nouveau Regroupement articule sa nouvelle mission à peu près sur les mêmes besoins que ceux identifiés en 1980. Un sondage en vue de préparer ce congrès nous apprend que les éléments de conjoncture pertinents énoncés par les répondants sont le « [financement] précaire et insuffisant des groupes, [l']appauvrissement des populations, [la] détérioration des conditions de vie [et, enfin,] l'autonomie des groupes menacée par le financement de l'État »[299]. Conséquemment, à la question : « Le RÉPAC est-il toujours pertinent ? », les organismes présents répondent à l'affirmative[300] et cela à l'unanimité. Les membres s'entendent aussi sur

[297] Entrevue avec Dominique Zalitis.
[298] PV de l'AG du RÉPAC-03-12 tenue les 4 et 5 octobre 2001, *loc.cit.*
[299] Compte-rendu de la Journée de réflexion collective du RÉPAC tenue le jeudi 18 avril 2002, *loc. cit.* p. 2.
[300] *Ibid.*

l'idée d'intégrer à la mission les deux volets qui font partie du plan d'action depuis 1996. Premièrement, la « défense et [la] promotion de l'ÉPA […] » et deuxièmement, les « luttes sociales […] parce que considérées comme "inhérentes" à l'éducation populaire »[301]. Cependant, il n'y a pas de consensus sur ce dernier volet de mission et d'importants débats ont lieu pour juger de sa pertinence. Le rôle que le Regroupement devrait remplir dans les luttes sociales pose aussi problème : doit-il les initier ou appuyer celles venant de d'autres mouvements. La position finale adoptée est la suivante : « Défendre et promouvoir les droits sociaux en appuyant et en participant, au niveau régional, à des luttes sociales mise de l'avant par ses groupes membres »[302].

Après l'adoption de la politique de reconnaissance de l'action communautaire en 2002, le financement du Regroupement est dorénavant assuré par le volet « défense des droits » du Secrétariat à l'action communautaire autonome. À la suite du démantèlement de son financement traditionnel au ministère de l'Éducation, le Regroupement est donc reconnu – par l'État – comme un organisme de « défense collective des droits ». Une nouvelle mission et une nouvelle source de financement qui scelle l'avenir du Regroupement à l'action sociale.

Conclusion

> *Pis moi je pense qu'il y a une réelle radicalité qui s'est expérimentée entre '95 et 2000. Au moment où on a eu à la fois la réforme sur l'aide sociale, l'idée de la Loi [sur l'élimination de la pauvreté], les sommets. Il y avait plein de raisons pour agir.*
> Entrevue avec Vivian Labrie, Québec,
> le 7 novembre 2008.

[301] *Ibid.*
[302] PV de l'AG du RÉPAC-03-12 tenue le 30 mai 2002, document numérique.

La période où le Regroupement aura sérieusement coordonné et mobilisé ses membres pour participer à des luttes sociales ne dure – au plus – qu'un an et demi ou deux ans, de 1996 à 1998. Cependant, les actions qui en ont découlé se révèlent fertiles à plus d'un titre. Le Regroupement ne fait pas que mobiliser, il offre une réflexion dans l'action sur les pratiques d'action sociale en s'inspirant de sa définition de l'éducation populaire autonome. Il implique réellement les personnes concernées par les problèmes qu'il confronte, les personnes assistées sociales au premier chef, en mettant en valeur leur dignité et leur rôle de citoyens, trop souvent niés. Si les désaccords entre alliés se révèlent épuisants et les résultats politiques s'avèrent décevants, il n'en demeure pas moins que le processus a permis de mettre en débat dans le réseau communautaire le renouvellement des pratiques d'action sociale.

Le Regroupement ne conserve pas un rôle de leader très longtemps dans le domaine des luttes sociales, mais il n'en reste pas moins qu'il a sérieusement participé à l'importante vague de mobilisation qui traverse le Québec entre 1995 et 2001. Il a porté le flambeau pendant quelque temps et certains de ses membres ont continué à se mobiliser avec d'autres coalitions. Surtout, les organismes qui jugeaient que l'action sociale devait être au cœur de la mission du regroupement ont réussi à imposer leur idée. Un nombre significatif de membres ont quitté le Regroupement à la fin des années 1990, alors que la lutte pour la Demande unique les avait épuisés, mais les plus convaincus sont restés et ont pu, en 2002, inscrire la « défense collective des droits » et les « luttes sociales » dans la mission du regroupement.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le réseau communautaire québécois s'est fortement développé au cours des années 1980 et 1990. Supporté par l'État québécois qui voyait en lui une solution originale et efficace aux nombreux problèmes sociaux qui persistaient, c'est le rôle de prestataire de services qui a été encouragé. Le rôle de conscientisation, d'organisation et de mobilisation collective pour confronter les pouvoirs, défendre les droits des plus démunis et revendiquer un meilleur partage des richesses, pour sa part, s'il n'a pas disparu, a été marginalisé au profit d'approches telles que le développement local communautaire ou le planning social. C'est dans ce contexte que se développe le Regroupement des OVEP de la région de Québec, qui s'appellera le RÉPAC à partir des années 1990. J'ai tenté, dans ce mémoire, de cerner comment ce regroupement a pu développer une variante originale de l'action sociale : l'éducation populaire autonome, entre 1980 et 2002.

Nous avons vu que le Regroupement, dans le contexte où il apparaît et cherche à se développer, est principalement occupé à résister. En effet, son analyse de la situation ne lui laisse pas penser qu'il peut faire confiance à l'État pour reconnaître et financer le type d'action communautaire qui serait, selon lui, souhaitable. C'est pourquoi le Regroupement envisage son développement, mais aussi celui de l'ensemble des organismes communautaires, sur la base de sa propre conception de l'organisation communautaire : l'éducation populaire autonome. Nous avons vu que, si le Regroupement ne réussit pas à imposer son idée très largement, il réussit néanmoins, surtout grâce à la Demande unique, à créer « une petite bourgade » selon les termes de Jacques Laverdière, un village gaulois pourrait-on aussi dire, qui a résisté en maintenant vivant son idéal. La Demande unique, à défaut de permettre la gestion sur le territoire régional de l'ensemble des sommes d'argent consacrées à l'éducation populaire par le ministère de l'Éducation, a permis de créer un « rempart » contre la récupération étatique et a permis au Regroupement de représenter fortement près d'une cinquantaine d'organismes membres.

Cependant, les bases sur lesquelles le Regroupement comptait se développer et éventuellement représenter l'ensemble du mouvement communautaire se révèlent rapidement peu inclusives et rigides. L'application des critères de membership, mais surtout les difficultés à partager des montants restreints dans le cadre de la Demande unique sont autant de facteurs qui rendent plus difficile l'acceptation de nouveaux membres. Au-delà de ces difficultés, nous avons constaté que c'est surtout le processus de marginalisation du Regroupement dans le réseau communautaire qui a freiné son développement. En effet, nous n'avons pas remarqué qu'un grand nombre d'organismes souhaitaient se joindre au Regroupement. Mis à part les années 1984, 1985 et 1986, alors que le ministère de l'Éducation était encore un bailleur de fonds relativement important, très peu d'organismes font des demandes d'admission. De plus, à la fin de la période concernée par ce mémoire, en 2002, l'abandon de la Demande unique par le Regroupement cause une véritable hémorragie dans le membership.

Nous avons aussi constaté que le Regroupement est apparu dans une période, les années 1980, très difficile pour l'action sociale ou politique. Pour le Regroupement, cette période est marquée par ce que ses acteurs appellent la « crise du mouvement populaire ». Avec désarroi, on constate la désertion des organisations par les militants et leur remplacement par des travailleurs salariés. Le Regroupement ne réussit plus à réunir suffisamment de personnes pour former son conseil d'administration. Ses activités de formation sont boudées. Il ne réussit pas à mobiliser ses membres à des actions visant à défendre les intérêts de la population la plus pauvre. Il ne dépasse donc pas le strict territoire de la défense de ses intérêts propres : le financement et la reconnaissance de l'éducation populaire autonome par le ministère de l'Éducation. Cependant, ces difficultés ne sonnent pas le glas de l'action sociale pour le Regroupement. Au cœur de la crise, les solutions sont déjà en gestation. Par l'échange et l'expérimentation, on cherche à se sortir du marasme dans lequel les échecs politiques récents ont laissé les militants (indépendance nationale, organisations marxistes-léninistes, etc.). Enfin, par une insistance pour mener à bien une réflexion et des formations sur les pratiques d'éducation populaire autonomes, certains protagonistes arrivent à engager le Regroupement sur la voie de l'action sociale.

Le Regroupement est donc mûr en 1996 pour épouser l'importante vague de mobilisation qui traverse alors le Québec. À partir de sa réflexion sur l'action sociale inspirée de l'éducation populaire autonome et sur la base d'une critique du néolibéralisme, il coordonne plusieurs luttes en collaboration avec d'autres réseaux. Le Regroupement s'engage plus particulièrement contre la réforme de l'aide sociale. Lutte qui l'épuise et qui l'oblige à passer le flambeau à d'autres pour inspirer et organiser les prochaines mobilisations. Le Regroupement n'a pas représenté à lui seul le mouvement social pendant la seconde moitié des années 1990, mais il en a certainement été une partie importante dans la région de Québec. À partir de 1998, le Regroupement ne mobilise plus que difficilement, mais dorénavant, la question des « luttes sociales », de la « défense collective des droits » ou de l'action sociale, dépendamment de l'appellation utilisée, est au cœur de sa mission.

De plus, on a pu constater que la réflexion sur l'éducation populaire autonome a inspiré des expériences d'action sociale originales. Que ce soit la participation à la consultation de Solidarité populaire Québec (SPQ) pour sa « Charte d'un Québec solidaire » au début des années 1990 ou un événement comme le « Parlement de la rue » à l'automne 1997, le Regroupement a inclu les plus marginaux et les plus pauvres de la société au cœur du processus de mobilisation. Si ces méthodes ont provoqué de vifs débats au sein même de la coalition chargée de cette lutte, le Regroupement n'en a pas moins eu le mérite de donner vie à des expériences qui permettaient une réflexion sur le renouvellement des méthodes d'action sociale. Des activités comme la « Nuit des taons qui piquent » ou le « Parlement de la rue », qui ont d'ailleurs mené à l'important « Projet de loi pour un Québec sans pauvreté », ont permis l'expression et l'implication dans l'espace politique de nombreuses personnes qui autrement sont exclues des processus de décision de la société en général, mais aussi, malheureusement, de nombreux groupes militants. Nous pouvons donc penser que le Regroupement a réussi à mettre de l'avant des revendications globales ancrées dans l'expérience des plus pauvres. Ce qui en soit, n'est pas rien.

Enfin, nous avons vu que le Regroupement a pu, en 2002, redéfinir sa mission dans le sens de l'action sociale. Il a ainsi surmonté la crise interne qu'a suscitée la disparition de la Demande unique, mais aussi justifié son financement auprès du Secrétariat à l'action communautaire autonome en tant qu'organisme de défense collective des droits. Cette redéfinition n'aurait pas été possible si le Regroupement avait, dans les années précédentes, concentré sa mission sur la défense du programme gouvernemental et de sa subvention. Ainsi, le RÉPAC a-t-il pu dépasser sa mission strictement corporative pour devenir un lieu de solidarité et de formation critique entre les organismes communautaires de différents secteurs intéressés par une action plus large pour la justice sociale.

Cette étude permet de constater la marginalisation du RÉPAC-03-12 dans l'ensemble du réseau communautaire, mais ne permet pas de rendre compte des nouvelles méthodes et pratiques d'actions sociales présentes dans l'ensemble de ce réseau. La Marche mondiale des femmes, par exemple, témoigne d'une survivance extraordinaire du discours critique, de l'éducation populaire et de la mobilisation dans plusieurs groupes de femmes. Par ailleurs, je n'ai pas traité dans ce mémoire de la question de la revendication auprès des différents gouvernements québécois d'une reconnaissance de l'éducation populaire autonome et de l'action communautaire autonome. Certains pourront me le reprocher puisqu'il s'agit d'un aspect important de l'action du RÉPAC-03-12 et de son « mouvement national », le MÉPACQ. Cependant, il m'apparaissait plus intéressant de faire ressortir l'émergence d'une action mobilisatrice fidèle à la définition de l'éducation populaire autonome plutôt que de chercher à démêler l'écheveau extrêmement complexe des fils qui ont lié le « mouvement » et le gouvernement du Québec. Enfin, ce mémoire peut laisser une impression assez désespérante de l'action des « groupes populaires et communautaires » de la région de Québec. Il est certain que l'étude du RÉPAC-03-12 et de son action laisse encore dans l'ombre l'histoire des milles et unes luttes menées par chacun des organismes membres du Regroupement et les milles et uns services – essentiels et pas nécessairement contradictoires avec ces luttes – organisés par ceux-ci. Il reste à souhaiter que ces histoires multiples sortent de l'ombre.

BIBLIOGRAPHIE

1. Sources imprimées

Comité national de révision du Programme d'aide aux OVEP. *L'éducation populaire autonome au Québec. Situation actuelle et développement*. Décembre 1987. 101 p.

Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Estrie. *Document d'information*, février 1980. Chemise : « ASSEMBLEE GENERALE. Assemblée générale de fondation ». (80.1)

Gouvernement du Québec, *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, septembre 2001, 59 pages.

MÉPACQ, *L'ardoise*, Montréal, Été 1990, vol. 8, numéro 3.

MÉPACQ, *L'ardoise*, Montréal, Hiver 1991, vol. 9, numéro 1.

MÉPACQ, *L'ardoise*, Montréal, Printemps 1991, vol. 9, numéro 2.

MÉPACQ, *L'ardoise*, Montréal, Été 1991, vol. 9, numéro 3.

MÉPACQ, *L'ardoise*, Montréal, Automne 1991, vol. 9, numéro 5.

MÉPACQ, *L'ardoise*, Montréal, Printemps 1992, vol. 10, numéro 2.

MÉPACQ, *Cadre de référence pour un projet de société*, Montréal, août 1993. 15 p.

2. Fonds d'archives du Regroupement d'éducation populaire et d'action communautaire des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches (RÉPAC-03-12)

a. Procès verbaux

Procès verbal du colloque du Regroupement des Ovep de la région 03 tenu le 15 novembre 1980. Chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. Assemblée générale de fondation*.

Procès verbal de l'assemblée générale de fondation du Regroupement des OVEP-03 tenue le 26 janvier 1981. Chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. Assemblée générale de fondation*.

Procès verbal de l'assemblée générale du Regroupement des OVEP-03 tenue le 4 mai 1981. Chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. Bilan d'activité 1980-81-82*.

Procès verbal de l'assemblée générale du Regroupement des OVEP-03 tenue le 2 novembre 1981. Chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. Bilan d'activité 1980-81-82*.

Procès verbal de l'assemblée générale spéciale du Regroupement des OVEP-03 tenue le 31 mai 1982. Chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. Spéciale : 31 mai 1982*.

Procès verbal de l'assemblée générale annuelle du Regroupement des OVEP-03 tenue le 26 octobre 1982. Chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. 26 oct. 1982, suite le 30 nov. 82*.

Procès verbal de l'assemblée générale annuelle du Regroupement des OVEP-03 tenue le 30 novembre 1982. Chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. 26 oct. 1982, suite le 30 nov. 82*.

Procès verbal de l'assemblée générale spéciale du Regroupement des OVEP-03 tenue le 11 avril 1983. Chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. Bilan d'activité 1982-83*.

Procès verbal de la rencontre du comité ad hoc tenue le 21 septembre 1983. Chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. Bilan d'activité 1982-83*.

Procès verbal de la rencontre du comité ad hoc organisateur de la journée d'étude du 29 octobre 1983 tenue le 27 septembre 1983. Chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.* Bilan *d'activité 1982-83*.

Procès verbal de la plénière. Journée d'étude du 29 octobre 1983. Chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. Bilan d'activité 1982-83*.

Procès verbal de la rencontre d'évaluation de la journée d'étude du 29 octobre 1983 tenue le 3 novembre 1983. Chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. Bilan d'activité 1982-83*.

Procès verbal de l'assemblée générale du Regroupement des OVEP-03 tenue le 10 décembre 1983. Chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. 10 dec. 83, suite le 25 fev. 84*.

Procès verbal de l'assemblée générale du Regroupement des OVEP-03 tenue le 25 février 1984. Chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. 10 dec. 83, suite le 25 fev. 84*.

Procès verbal de l'assemblée générale du Regroupement des OVEP-03 tenue les 11 et 12 mai 1984. Chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. 10 dec. 83, suite le 25 fev. 84*.

Procès verbal de l'assemblée générale du Regroupement des OVEP-03 tenue le 13 octobre 1984. Chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. 13 oct. 84*.

Procès verbal de la réunion du comité ad hoc sur la préparation de l'assemblée générale spéciale tenue le 30 octobre 1984. Chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. 23 nov. 84*.

Procès verbal de l'assemblée générale spéciale du Regroupement des OVEP-03 tenue le 23 novembre 1984. Chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. 23 nov. 84*.

Procès verbal de l'assemblée générale du Regroupement des OVEP-03 tenue les 18 et 19 avril 1985. Chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. 18 et 19 avril 85*.

Procès verbal de l'assemblée générale du Regroupement des OVEP-03 tenue les 5, 6 et 7 décembre 1985. Chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. 5, 6, 7 dec. 85*.

Procès verbal de l'assemblée générale du Regroupement des OVEP-03 tenue le 16 mai 1986. Chemise : *AG 16 mai 1986*.

Procès verbal de l'assemblée générale du Regroupement des OVEP-03 tenue les 20 et 21 novembre 1986. Chemise : *AG* 20 *nov 1986*.

Procès verbal de l'assemblée générale spéciale du Regroupement des OVEP-03 tenue le 27 mars 1987. Chemise : *AG 27 mars 1987*.

Procès verbal de l'assemblée générale du Regroupement des OVEP-03 tenue le 22 mai 1987. Chemise : *AG mai 1987*.

Procès verbal de l'assemblée générale du Regroupement des OVEP-03 tenue le 4 décembre 1987. Chemise : *AG 4 décembre 1989*.

Procès verbal de l'assemblée générale spéciale du Regroupement des OVEP-03 tenue le 16 juin 1988. Chemise : *AG 16 juin 1988*.

Procès verbal de l'assemblée générale du Regroupement des OVEP-03 tenue le 25 novembre 1988. Chemise : *AG 25 nov 1988*.

Procès verbal de l'assemblée générale spéciale du Regroupement des OVEP-03 tenue le 17 mars 1989. Chemise : *AG 17 mars 1989*.

Procès verbal de l'assemblée générale du Regroupement des OVEP-03 tenue les 25 et 26 mai 1989. Chemise : *AG 25-26 mai 1989*.

Procès verbal de l'assemblée générale du Regroupement des OVEP-03 tenue les 7 et 8 décembre 1989. Chemise : *AG 7-8 dec 1989*.

Procès verbal de l'assemblée générale du RÉPAC région de Québec tenue les 31 mai et 1er juin 1990. Chemise : *AG 31 mai + 1 juin 1990*.

Procès verbal de l'assemblée générale du RÉPAC région de Québec tenue le 5 octobre 1990. Chemise : *AG 5 oct 1990*.

Procès verbal de l'assemblée générale du RÉPAC région de Québec tenue les 30 et 31 mai 1991. Chemise : *AG 30-31 mai 1991*.

Procès verbal de l'assemblée générale du RÉPAC région de Québec tenue le 29 novembre 1991. Chemise : *AG 29 nov 1991*.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du RÉPAC région de Québec tenue les 20, 21 et 22 mai 1992. Chemise : *Assemblée générale extraordinaire. 10.04.92*.

Procès verbal de l'assemblée générale du RÉPAC région de Québec tenue les 15 et 16 octobre 1992. Chemise : *AG 15-16 oct 1992*.

Procès verbal de l'assemblée générale du RÉPAC région de Québec tenue le 5 novembre 1993. Chemise : *AG 5 nov 1993*.

Procès verbal de l'assemblée générale du RÉPAC région de Québec tenue les 26 et 27 mai 1994. Chemise : *AG 26 mai 1994*.

Procès verbal de l'assemblée générale du RÉPAC région de Québec tenue les 16 et 17 novembre 1994. Chemise : *AG 16-17 nov 1994*.

Procès verbal de l'assemblée générale du RÉPAC région de Québec tenue les 18 et 19 mai 1995. Chemise : *AG 18-19 mai 1995*.

Procès verbal de l'assemblée générale du RÉPAC régions de Québec et de Chaudière-Appalaches tenue les 15 et 16 novembre 1995. Chemise : *AG 15-16 nov 1995*.

Procès verbal de l'assemblée générale spéciale du RÉPAC régions de Québec et de Chaudière-Appalaches tenue le 9 février 1996. Cahier : *Assemblée générale et journée de formation du RÉPAC 03-12. 10 et 11 octobre 1996*. P. 18-24.

Procès verbal de l'assemblée générale du RÉPAC régions de Québec et de Chaudière-Appalaches tenue les 10 et 11 octobre 1996. Cahier : *Assemblée générale et journée de formation du RÉPAC 03-12. 2 et 3 octobre 1997*. P. 3-13.

Procès verbal de l'assemblée générale du RÉPAC régions de Québec et de Chaudière-Appalaches tenue le 3 octobre 1997. Cahier : *Assemblée générale annuelle du RÉPAC 03-12. 1er et 2 octobre 1998*. P. 3-11.

Procès verbal de l'assemblée générale du RÉPAC régions de Québec et de Chaudière-Appalaches tenue les 1er et 2 octobre 1998. Cahier : *Assemblée générale annuelle du RÉPAC 03-12. 7 et 8 octobre 1999*. P. 8-25.

Procès verbal de l'assemblée générale du RÉPAC régions de Québec et de Chaudière-Appalaches tenue les 7 et 8 octobre 1999. Cahier : *Assemblée générale annuelle du RÉPAC 03-12. 5 et 6 octobre 2000*. P. 10-32.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du RÉPAC régions de Québec et de Chaudière-Appalaches tenue le 19 avril 2000. Cahier : *Assemblée générale annuelle du RÉPAC 03-12. 5 et 6 octobre 2000*. P. 33-40.

Procès verbal de l'assemblée générale du RÉPAC régions de Québec et de Chaudière-Appalaches tenue le 6 octobre 2000. Cahier : *RÉPAC-03-12. Assemblée générale annuelle 4 et 5 octobre 2001*. P. 8-16.

Procès verbal de l'assemblée générale spéciale du RÉPAC régions de Québec et de Chaudière-Appalaches tenue le 28 février 2001. Cahier : *RÉPAC-03-12. Assemblée générale annuelle 4 et 5 octobre 2001*. P. 17-23.
Procès verbal de l'assemblée générale du RÉPAC régions de Québec et de Chaudière-Appalaches tenue les 4 et 5 octobre 2001. Document numérique.
Procès verbal de l'assemblée générale spéciale du RÉPAC régions de Québec et de Chaudière-Appalaches tenue le 30 mai 2002. Document numérique.

b. Comptes rendus

Compte rendu du « Comité ad hoc pour la mise sur pied de la table régionale des OVEP (03) » tenu le 30 avril 1980. Chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. Assemblée générale de fondation*.
Compte rendu de la « Soirée d'information tenue le 15 avril, à l'intention de tous les organismes qui s'intéressent à l'éducation populaire autonome » tenue le 15 avril 1980. Chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. Assemblée générale de fondation.*
Compte rendu de la « Journée de réflexion collective du RÉPAC » tenue le jeudi 18 avril 2002.

c. Rapports d'activités et plans d'action

Regroupement des OVEP-03. « Bilan des activités 1980-1981 ». Chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. Bilan d'activité 1980-81-82.*
Regroupement des OVEP-03. « Présentation des activités prévues 1981-1982 ». Chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. Bilan d'activité 1980-81-82.*
Regroupement des OVEP-03. « Proposition de plan d'action 1981-1982 ». Chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. Bilan d'activité 1980-81-82.*
Regroupement des OVEP-03. « Bilan des activités 1981-82 ». Chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. 26 oct. 1982, suite le 30 nov. 82*.
Regroupement des OVEP-03. « Compte rendu des activités du Regroupement des OVEP-03 d'octobre '82 à décembre '83 ». Chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. 10 dec. 83, suite le 25 fev. 84*.
Regroupement des OVEP-03. « Bilan 83-84 et perspectives 84-85 des comités ». Chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. 13 oct. 84*.
Regroupement des OVEP-03. « Rappel des activités 1983-84 ». Chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. 13 oct. 84*.
Regroupement des OVEP-03. « Plan de travail 1987-88 ». Chemise : *AG 4 décembre 1989*.
RÉPAC-03-12. « Plan de travail ». Chemise : *AG 18-19 mai 1995*.
RÉPAC-03-12. « Plan de travail du RÉPAC-03-12 ». *Chemise : AG 15-16 nov 1995*.
RÉPAC-03-12. « Bilan des activités pour 1995-1996 ». Cahier : *Assemblée générale et journée de formation du RÉPAC 03-12 10 et 11 octobre 1996.* P. 34-41.
RÉPAC-03-12. « Plan de travail pour 1996-1997 ». Cahier : *Assemblée générale et journée de formation du RÉPAC 03-12 10 et 11 octobre 1996.* P. 42-48.

RÉPAC-03-12. « Bilan des activités 1996-1997 ». Cahier : *Assemblée générale et journée de formation du RÉPAC 03-12. 2 et 3 octobre 1997.* P. 25-44.
RÉPAC-03-12. « Perspectives et plan de travail pour 1997-1998 ». Cahier : *Assemblée générale et journée de formation du RÉPAC 03-12. 2 et 3 octobre 1997.* P. 48-53.
RÉPAC-03-12. « Bilan des activités pour 97-98 ». Cahier : *Assemblée générale annuelle du RÉPAC 03-12. 1er et 2 octobre 1998.* P. 21-36.
RÉPAC-03-12. « Perspectives et plan de travail pour 1998-2001 ». Cahier : *Assemblée générale annuelle du RÉPAC 03-12. 1er et 2 octobre 1998.* P. 37-49.
RÉPAC-03-12. « Bilan des activités pour 1998-1999 ». Cahier : *Assemblée générale annuelle du RÉPAC 03-12. 7 et 8 octobre 1999.* P. 40-51.
RÉPAC-03-12. « Plan triennal 1998-2001 et bilan des activités 1999-2000 ». Cahier : *Assemblée générale annuelle du RÉPAC 03-12. 5 et 6 octobre 2000.* P. 41-56.
RÉPAC-03-12. « Bilan 1998-2001 ». Cahier : *RÉPAC-03-12. Assemblée générale annuelle 4 et 5 octobre 2001.* P. 28-34.

d. Bulletins

Regroupement des OVEP-03. *Bulletin*. Numéro 0, avril 1982.
RÉPAC-03-12. *Bulletin de liaison*. Janvier-février 1997.
RÉPAC-03-12. *Bulletin de liaison*. Avril-mai 1997
RÉPAC-03-12. *Bulletin de liaison*. Été 1997.
RÉPAC-03-12. *Bulletin de liaison*. Hiver 1998.

e. Articles de journaux

Regroupement des OVEP-03. « Minute les coupures ! Manifestons ». *Droit de parole*. Décembre 1981. P. 11-13.
NS. « Éditorial. Le Mouvement populaire à la croisée des chemins ». *Droit de parole*. Mars-avril, 1992. P. 2.

f. Documents divers

Regroupement des OVEP-03. « Communiqué de presse du 5 mai 1981 ». Chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. Bilan d'activité 1980-81-82.*
Regroupement des OVEP-03. « DGEA-OVEP. Programme d'aide aux ovep-Direction générale de l'éducation des adultes 1982-83. Situation des ovep vs Programme DGEA-OVEP », avril 1982. Chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. Spéciale : 31 mai 1982.*
Regroupement des OVEP-03. « Une demande unique, pourquoi ? ». Chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. Spéciale : 31 mai 1982.*
Regroupement des OVEP-03. « Demande unique. Acquis politiques ». Chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. 26 oct. 1982, suite le 30 nov. 82.*
Regroupement des OVEP-03. « Bilan de la demande unique 1982-83 ». Chemise : *ASSEMVLEE [sic] GENERALE. Bilan d'activité 1982-83.*
Regroupement des OVEP-03. « Journée d'étude du 29 octobre – tableau d'ensemble ». Chemise : *ASSEMVLEE [sic] GENERALE. Bilan d'activité 1982-83.*

Regroupement des OVEP-03. « À un point tournant ». Chemise : *ASSEMVLEE [sic] GENERALE. Bilan d'activité 1982-83.*

Regroupement des OVEP-03. « Annexe au procès verbal de l'assemblée générale du 13 octobre, du Regroupement des OVEP région-03 ». Chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. 13 oct. 84.*

Regroupement des OVEP-03. « Résumé du constat sur la participation des groupes-membres au regroupement ». Chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. 23 nov. 84*.

Regroupement des OVEP-03. « Nouvelle proposition de fonctionnement au regroupement des OVEP 03 ». Chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. 23 nov. 84.*

Regroupement des OVEP-03. « Dossier Demande unique ». Chemise : *ASSEMBLEE GENERALE. 5, 6, 7 DEC. 85.*

Regroupement des OVEP-03. « Projet de refonte du programme d'aide aux OVEP ». Chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 5, 6, 7 dec. 85*.

Regroupement des OVEP-03. Notes manuscrites pour une présentation dans le cadre de la Semaine de l'éducation populaire autonome. Chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 5, 6, 7 dec. 85*.

Regroupement des OVEP-03. « Résumé des ateliers du 7 décembre 1989 ». Chemise : *AG 7-8 DEC 1989.*

Lettre adressée aux membres du RÉPAC le 30 mars 1992 par Aline Bégin du RÉPAC-03. Chemise : *Assemblée générale extraordinaire. 10.04.92*.

Lettre adressée au RÉPAC le 7 avril 1992 par Denis Cusson du BAIL, Marie-Hélène Deshaies du CCCQSS, Iris Aubin de l'ADDS-QM et Gilles Fontaine du Fonds de solidarité. Chemise : *Assemblée générale extraordinaire. 10.04.92*.

« Politique de membership du RÉPAC-03-12 ». Cahier : *Assemblée générale et journée de formation du RÉPAC-03-12, tenue les 2 et 3 octobre 1997*. P. 45-46.

RÉPAC-03-12. « Statuts et règlements ». Cahier annexe : *Assemblée générale annuelle du RÉPAC-03-12. 7 et 8 octobre 1999*, 19 p.

RÉPAC-03-12. *Cahier de participation. Journée bilan du RÉPAC-03-12* tenue le 12 avril 2002. (02.1)

RÉPAC-03-12. *Les groupes communautaires dans la conjoncture actuelle*, *les actes*. Octobre 1997. 68 pages.

RÉPAC-03-12. *Pour une société québécoise juste et équitable. Mémoire déposé à la Commission de la Capitale sur l'avenir du Québec*. Québec, février 1995. 7 p.

RÉPAC-03-12. *Néolibéralisme, éducation populaire et projet de société. Formation annuelle du RÉPAC-03-12. Les actes*. Mars 1999. 52 pages.

RÉPAC-03-12. *Réinvestir dans les programmes sociaux. Formation annuelle du RÉPAC-03-12. Les actes*. Septembre 1999. 28 pages.

RGF-03, RÉPAC-03-12 et ROC-03. *Dans le cadre de la consultation publique sur la proposition de politique Le milieu communautaire, un acteur essentiel du développement du Québec : Parole, parole, parole*…. Québec, juillet 2000, 13 p.

3. Études[303]

AMPLEMAN, Gisèle, Gérald DORÉ, Lorraine GAUDREAU, Claude LAROSE, Louise LEBOEUF et Denise VANTOU. La *conscientisation. Définition et principes d'action*, coll. Les Cahiers de la conscientisation, Collectif québécois d'édition populaire, Québec, 1994. 21 p.

BAILLARGEON, Denyse. *Ménagères au temps de la crise. De mémoire de femmes*. Montréal, Les Éditions du remue-ménage, 1991. 311 p.

BAILLARGEON, Normand. *Contre la réforme. La dérive idéologique du système d'éducation québécois*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2009, 170 p.

BÉLANGER, Jean-Pierre. « Les organismes communautaires : une composante essentielle de ce tiers secteur ». *Nouvelles Pratiques Sociales*, 12, 2, (1999), p. 89-102.

BÉLANGER, Paul R. et Benoît Lévesque. « Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992) ». Gérard DAIGLE, dir. *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1992, p. 713-747.

BERTAUX, Daniel. *Les récits de vie. Perspective ethnosocologique*. Paris, Nathan, 1997, 128 p.

BIENVENUE, Louise. *Quand la jeunesse entre en scène. L'action catholique avant la révolution tranquille*. Montréal, Boréal, 2003. 291 p.

COLLIN, Jean-Pierre. *La Ligue ouvrière catholique canadienne, 1938-1965*. Montréal, Boréal, 1996, 253 p.

COMEAU, Yvan, Martine DUPÉRÉ, Yves HURTUBISE, Clément MERCIER et Daniel TURCOTTE. *L'organisation communautaire en mutation*. *Étude sur la structuration d'une profession du social*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2008. 210 p.

COUILLARD, Marie-Andrée et Ginette CÔTÉ. *Les groupes de femmes de la région de Québec et l'implantation de la Régie régionale de la santé et des services sociaux*. Québec, Centre de recherche sur les services communautaires, Faculté des sciences sociales, Université Laval, 1997, 189 p.

DESLAURIERS, Jean-Pierre et Yves HURTUBISE, dir. *Introduction au travail social*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2003. 444 p.

[303] Je n'ai retenu que les études directement utilisées dans le cadre de ce mémoire, laissant de côté une littérature importante, notamment en sociologie des mouvements sociaux.

DICKINSON, John et Brian YOUNG. *Brève histoire socio-économique du Québec*. 2e édition. Québec, Septentrion, 2003 (1992). 452 p.

DORÉ, Gérald. « L'organisation communautaire et les mutations dans les services sociaux au Québec, 1961-1991. La marge et le mouvement comme lieu de l'identité ». *Service social*, 41, 2 (1992), p. 131-162.

FAVREAU, Louis. *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours. Continuités et ruptures*. Montréal, Centre de Formation Populaire/Éditions du Fleuve, 1989, 307 p.

FAVREAU, Louis. « Le travail social au Québec (1960-2000) : 40 ans de transformation d'une profession ». *Nouvelles pratiques sociales*, 13, 1 (2000), p. 27-47.

GAGNÉ, Jean. *Les organismes communautaires au Québec: une sociologie de la mémoire*. Thèse doctorat en sociologie. UQAM, 2008. 466 p.

HAMEL, Pierre. « Mouvements urbains et modernité : l'exemple montréalais », *Recherches sociographiques*, 36, 2 (1995), p. 279-305.

HANLEY, Jill et Eric SHRAGGE. « Radical Social Work Traditions in Canada: Eximining the Quebec Community Movement ». Lavalette, Michael et Iain Ferguson, éditeurs. I*nternational Social Work and the Radical Tradition*. Birmingham, Venture Press, 2007, P. 51-72.

HOBSBAWM, Eric J. *L'âge des extrêmes. Histoire du court XXe siècle*. Paris, Bibliothèque complexe, 1994. 810 p.

KRUZINSKY, Anna et Marcel SÉVIGNY. « Bâtir un contre pouvoir ». *Relations*, numéro 731, mars 2009, p. 25-26.

LAMOUREUX, Henri, Jocelyne LAVOIE, Robert MAYER, Jean PANET-RAYMOND. *La pratique de l'action communautaire*. 2e édition. Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2008 (1996), 530 p.

LAMOUREUX, Jocelyne et Diane LAMOUREUX. « Histoire et tensions d'un mouvement ». *Relations*, numéro 731, mars 2009, p 15-17.

MAYER, Robert et Martin GOYETTE. « Politiques sociales et pratiques sociales au Québec depuis 1960 ». Jean-Pierre DESLAURIERS et Yves HURTUBISE, dir. *Introduction au travail social*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2003, p. 35-65.

PARAZELLI, Michel. « La Coalition des organismes communautaires du Québec (1985-1991): d'une pratique démocratique à un mimétisme adhocratique ». *Nouvelles pratiques sociales*, 7, 1, 1994, p. 111-130.

PICHÉ, Lucie. *Femmes et changement social au Québec : l'apport de la Jeunesse ouvrière catholique féminine, 1931-1966*. Québec, Les presses de l'Université Laval, 2003. 349 p.

RACINE, Sonia. *L'évolution du concept et des pratiques de lutte telle que perçue par des militantes de centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) du Québec : 1980-1990*. Québec, Groupe de recherche multidisciplinaire féministe, Université Laval, 1996. 133 p.

ROBERT, André D. et Annick BOUILLAGUET. *L'analyse de contenu*. Paris, PUF, 2002 (1997). 127 p.

ROTHMAN, Jack, John L. ERLICH, John E. TROPMAN, *dir*. *Strategies of community intervention*. Itasca, Peacock Publishers, 2001. 497 p.

SHRAGGE, Eric. *Action communautaire : dérives et possibles*. Montréal, Écosociété, 2006. 242 p.

SOTOMAYOR, Eliana et Madeleine LACOMBE. *Le Comité aviseur de l'action communautaire autonome. Dix ans de luttes pour la reconnaissance*. Montréal, Comité aviseur de l'action communautaire autonome, 2006. 172 p.

WARREN, Jean-Philippe. *Ils voulaient changer le monde. Le militantisme marxiste-léniniste au Québec*. Montréal, VLB éditeurs, 2007. 252 p.

ANNEXE 1

Liste des organismes membres du Regroupement.[304]

1. ACEF, Association coopérative d'économie familiale (1980 →)
2. Action-Habitation (1980-2002)
3. ADDS QM, Association de défense des droits sociaux du Québec métropolitain (1980 →)
4. ADDS RS, Association de défense des droits sociaux de la Rive Sud (1999-2002)
5. ADDS TM, Association de défense des droits sociaux de Thetford Mines (1985-1998)
6. Alliances médias (1984-1987)
7. AmiEs de la terre de Québec (1986 →)
8. Association des handicapés de Charlevoix (1993-2000)
9. Association des personnes handicapées de la Chaudière (1997-2000)
10. Association locataires Thetford Mines (1985-2002)
11. ATIQ, Association des travailleurs immigrants et québécois (1982-1989)
12. Atelier d'images populaires (1981-1986)
13. Atelier Éducation et développement (1988-1989)
14. Atout-Lire (1982 →)
15. La Butte à Moineaux, garderie (1986-2002)
16. Café des Récollets (1984-2002)
17. Carrefour des organismes populaires de Charlesbourg (1981-1986)
18. CAPMO, Carrefour de pastorale en monde ouvrier (1986 →)
19. Carrefour Tiers-Monde (1980 →)
20. CASIRA, Carrefour de solidarité internationale de la région de l'Amiante (1987-2000)
21. Centre d'alphabétisation populaire de la Beauce (1997-2000)
22. Centre communautaire l'Amitié (1988-2002)
23. Centre des femmes Basse-Ville (1985-2002)
24. Centre Femmes La Jardilec (1989-2000)
25. Centre Jacques-Cartier (2002 →)
26. Centre de référence pour les femmes de l'Amiante (1988-2000)
27. Centre de santé des femmes (1982-1987)
28. Centre populaire en animation audio-visuel de Québec (1981-1986)
29. Centre Vidéo Lotbinière (1980-1981)
30. Centre vidéo populaire de la Rive-Sud (1982-1984)
31. Cinquième Monde (1985-1997)
32. Club de consommation coopératif du Faubourg (1982-1985)
33. Club coopératif de Limoilou (1985-1986)
34. Club coopératif de consommation Saint-Sauveur (1982-1989)
35. Collectif les Accompagnantes (1986-2002)
36. Collectif Femmes et justice (1986-1994)

---

[304] L'analyse des listes d'organismes membres annexées aux procès verbaux a permis de constituer cette liste. Elle ne peut être fiable à l'année près, mais peut donner une idée assez juste. Aucune liste n'est disponible en 1990, 1991 et 1992.

37. Comité des citoyens et des citoyennes du quartier Saint-Sauveur (1982 →)
38. Comité des femmes de l'Islet Nord (1988-1989)
39. Comité populaire Saint-Jean-Baptiste (Comité de citoyens St-Gabriel) (1980 →)
40. Conseil économique et social Charlevoix (1981 →)
41. Le Contrevent (1993-2002)
42. Corporation ethnoculturelle (1993-1995)
43. Coup de main, comité d'aide technique (1981-1989)
44. La Courtepointe (1998-2000)
45. Développement et Paix (2002 →)
46. Les Diffusion de l'Amorce (1982-1989)
47. Droit de parole (1981 →)
48. FATA, Fondation d'aide aux travailleurs accidentés (1985-2001)
49. Groupe défense droits des détenu-e-s de Québec (1985 →)
50. Groupement des locataires du Québec métro (1981-1987)
51. Groupe de ressource technique Beauce-Amiante (1985-2001)
52. Habitation populaire de la Côte sud (1981-1989)
53. Halte-garderie Limoilou (1982-1994)
54. Havre des femmes (1986-2001)
55. JOC, Jeunesse ouvrière chrétienne (1997-2001)
56. Jonction pour Elle de Lévis (1985-2000)
57. L'Autre ville (1985-1989)
58. MAC Charlevoix, Mouvement action chômage (1993-2001)
59. Maison des Femmes de Québec (1981-2002)
60. MAPL, Mouvement d'action populaire de Limoilou (1980-1986)
61. La Marée des mots (1997 →)
62. Marie Géographie (1985-1987)
63. Mouvement action chômage Portneuf (1985-1989)
64. Mouvement sans-emplois Lotbinière (CDDS, Corporation de défense des droits sociaux) (1984 →)
65. ŒIL (1997-2002)
66. PHARS, Personnes handicapées autonomes Rive-Sud (1988 →)
67. Plan Nagua (1993 →)
68. Radio Basse Ville (1982 →)
69. Radio communautaire de la Frontière (Radio communautaire de Bellechasse) (1985-1989)
70. Récupération Charlevoix-Montmorency (1993-2002)
71. Recyclage Vanier (1988-1994)
72. Regroupement des garderies 03 (1980-1986)
73. Regroupement des sans-emploi Amiante (Réseau d'entraide Amiante) (1985 →)
74. Ressources Média (1982-1986)
75. R♀SE du Nord, Regroupement des femmes sans emploi du nord de Québec (1985 →)
76. SISCQ, Service information contraception et sexualité de Québec (1984-86)
77. SIRAC, Service information recherche animation en consommation (1980-1986)
78. SPESQ, Sessions populaires pour l'engagement social (1980-1997)
79. SOSACO (1985-2001)
80. TVC Amiante, Télévision communautaire de l'Amiante (1981-2001)

81. TVC Saint-Pamphile, Télévision communautaire de Saint-Pamphile (1985-1987)
82. TVC Saint-Pascal, Télévision communautaire de Saint-Pascal (1982-1996)
83. TVC Vents et marées, Télévision communautaire Vents et marées (1986-2002)
84. Vidéo femmes (1980-1987)

ANNEXE 2

Définitions et critères de l'éducation populaire autonome[305]

La définition de l'éducation populaire autonome établie en 1978 par le l'assemblée générale des OVEP :

> L'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens mènent collectivement des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui visent, à court, moyen ou à long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu.

Définition adoptée lors du colloque précédent la fondation du Regroupement en 1980 :

> L'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des classes populaires mènent collectivement en dehors des formes et du système d'éducation institutionnalisés des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective des causes qui déterminent leurs conditions de vie ou de travail qui visent à court, moyen ou long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et/ou politique de leur milieu.[306]

Définition d'un organisme volontaire d'éducation populaire adoptée lors du colloque précédent la fondation du Regroupement en 1980 :

> Organisme volontaire et autonome sans but lucratif contrôlé exclusivement par ses membres et/ou ses usagers et qui fait de l'éducation populaire autonome.[307]

Critères adoptés lors du colloque précédent la fondation du Regroupement en 1980 :

> Que ce groupe vise, mène ou suscite des actions collectives dans le domaine dans lequel il travaille plus spécifiquement plutôt qu'uniquement et surtout des actions individuelles; (Pour : 23; Contre : 4; Abstention : 7)

---

[305] Cette annexe a été réalisée à partir des archives du Regroupement. Principalement les procès-verbaux.
[306] Procès-verbal du colloque du Regroupement des Ovep de la région 03 tenu le 15 novembre 1980, chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. Assemblée générale de fondation*, p. 1.
[307] *Ibid*.

> Que le groupe ait comme objectif la prise de conscience par la population qu'il rejoint des causes des problèmes liés à leurs [sic] conditions de vie et de travail; (Pour : 32; Contre : 0; Abstention : 1)
>
> Que le groupe fasse déborder la prise de conscience des problèmes sur des actions qui aient une portée réelle c'est-à-dire faites et assumées par la population et situées dans une perspective de changement social; (Pour : 18; Contre : 15; Abstention : 1)
>
> Que le groupe ait en vue la prise en charge par la population de leur [sic] réalité de vie et de travail et ce, dans le but de développer un pouvoir populaire; (Pour : 23; Contre : 1; Abstention : 4)
>
> Que le groupe favorise constamment la démocratie dans le sens que la population impliquée décide des positions à prendre, des actions à mener et réalise qu'elle est la véritable artisane du changement; (Pour : 26; Contre : 1; Abstention : 6)
>
> Que le groupe développe des outils d'apprentissage et des mécanismes de réflexion critique pour atteindre ses objectifs en éducation populaire autonome; (Pour : 30; Contre : 0; Abstention : 2)
>
> Que le groupe s'adresse prioritairement aux populations et milieux les plus démunis au plan socio-économique, culturel et politique qui ne contrôlent pas ou peu leurs conditions de vie et de travail et qui sont exclus des pouvoirs décisionnels; (Pour : 25; Contre : 5; Abstention : 2)[308]

En 1985, à propos du nouveau programme de financement :

> « Le MEQ définit l'éducation populaire en termes d'apprentissages, de développement de reconnaissances et d'habiletés. Dans notre définition, nous ajoutons la réflexion critique, et la démarche de transformation sociale qui représente la base de notre définition. »[309]

Dans les Statuts et règlements, en 1999 :

> L'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens-nes mènent collectivement des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui visent à court terme ou à long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu.[310]

---

[308] *Ibid*. p. 3 à 5.

[309] Regroupement des OVEP-03, « Projet de refonte du programme d'aide aux OVEP », chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 5, 6, 7 dec. 85*, p. 4.

[310] RÉPAC-03-12, « Statuts et règlements », cahier annexe : *Assemblée générale annuelle du RÉPAC-03-12. 7 et 8 octobre 1999*, 19 p.

En fait, dès 1985, le Regroupement se réfère à la définition de 1978, comme s'il avait oublié sa propre définition de 1980.[311]

[311] Procès-verbal de l'assemblée générale du Regroupement des OVEP-03 tenue les 5, 6 et 7 décembre 1985, chemise : *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. 5, 6, 7 dec. 85,* p. 5.

ANNEXE 3

Liste des organisations participantes aux grandes coalitions provinciales d'organismes communautaires[312]

Les organismes membres du Regroupement étaient souvent représentés par plusieurs délégués. Par exemple, à la fin des années 1990, l'*Association des locataires de Thetford Mines* était représentée au *Comité aviseur du SACA* par le *MÉPACQ* (comme membre du Regroupement), à la *Table nationale des Corporations de développement communautaire* (comme membre de la corporation locale) et au secteur Logement (comme membre du *Front d'action populaire en réaménagement urbain* (FRAPRU)). Les délégués de ces différentes organisations défendaient souvent des points de vue différents, voir conflictuels, ce qui n'a pas manqué de créer des situations délicates pour les organisations de base qui devaient répondre aux mots d'ordre de leurs représentants provinciaux.

Membres de la Coalition des organismes communautaires (COCQ) en 1989 :

Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Montréal métropolitain, Regroupement des centres des femmes du Québec, Regroupement des maisons de jeunes du Québec, Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de Montréal, Mouvement québécois des camps familiaux, Regroupement d'organismes de promotion du Montréal métropolitain, Regroupement provincial de maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence, **Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec**[313], L'R des centres de femmes du Québec et le Réseau québécois des groupes écologistes.

Membres de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) en 1991 :

Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux, Association des groupes d'intervention en défense des droits/santé mentale du Québec,

[312] Cette annexe a été réalisée à partir d'informations contenues dans Eliana Sotomayor et Madeleine Lacombe, *Le Comité aviseur de l'action communautaire autonome. Dix ans de luttes pour la reconnaissance*, Montréal, Comité aviseur de l'action communautaire autonome, 2006, 172 p.
[313] Le Regroupement est membre du MÉPACQ.

Association québécoise pour la défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, Association des cuisines collectives, Association des ressources intervenant auprès des hommes violents, Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le SIDA, Fédération d'organismes bénévoles d'aide et de soutien aux toxicomanes, Fédération québécoise des associations des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale, Fédération des association de familles monoparentales du Québec, Fédération des centres d'action bénévoles du Québec, Fédération du Québec pour le planning des naissances, L'R des centres de femmes du Québec, Moisson Montréal-Moisson Québec, **Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec**, Naissance-Renaissance, Regroupement des maisons d'hébergement jeunesse du Québec, Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, Regroupement des centres de santé des femmes du Québec, Regroupement des équipes régionales Espace, Regroupement des maisons de jeunes du Québec, Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec, Regroupement des organismes orienteurs du Québec, Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec et Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour les femmes victimes de violence conjugale.

Comité aviseur provisoire élargi du SACA au 14 novembre 1996 :

Regroupements multisectoriels : Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire autonome, Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, **Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec**, Table nationale des Corporations de développement communautaire et Coalition des tables régionales des organismes communautaires du secteur santé et services sociaux.

Secteurs[314] : Loisirs, Personnes handicapées, Logement, Jeunes, Défense des droits, Femmes, Action bénévole, Famille, Alphabétisation populaire, Environnement, Réfugiés, personnes immigrantes et communautés ethnoculturelles, Communications, Consommation, Autochtones et Éducation à la solidarité internationale.

[314] Chacun des secteurs comprend plusieurs regroupements nationaux différents.

ANNEXE 4

Guide d'entretien

1. Explication de la problématique : contexte et questions de recherche

2. Profil de la personne interrogée avant et pendant son implication au RÉPAC
   - 2.1 Pourriez-vous me parler de vos origines (année et lieu de naissance, occupation des père et mère, scolarité et expérience de travail) ?
   - 2.2 Quelle est votre expérience militante ou associative avant votre implication au RÉPAC ?
   - 2.3 Comment en êtes-vous venu à travailler dans un groupe communautaire ?

3. Profil du groupe communautaire auquel était lié la personne interrogée
   - 3.1 Parlez-moi de la mission du groupe pour lequel vous travailliez/militiez à l'époque où vous étiez impliqué au RÉPAC.
   - 3.2 Pourquoi était-ce important pour ce groupe de s'impliquer dans un regroupement comme le RÉPAC ?
   - 3.3 Comment décririez-vous l'influence qu'avait le RÉPAC sur votre groupe ?
   - 3.4 Votre groupe était-il membre de plusieurs autres regroupements ? Si oui, lesquels ?
   - 3.5 Quelle était l'importance relative du RÉPAC par rapport à ces autres regroupements ?

4. RÉPAC : Membership
   - 4.1 Quel est l'importance selon-vous d'avoir des critères stricts de membership dans un regroupement comme le RÉPAC ?
   - 4.2 Quel est votre point de vue sur l'application de ces critères à l'époque concernée ?
   - 4.3 Avez-vous souvenir des débats qui entouraient la définition ou l'application de ces critères ?
   - 4.4 Avez-vous souvenir de débats sur l'acceptation ou le rejet de certains groupes qui illustrent votre point de vue ?

5. RÉPAC : rapport aux politiques gouvernementales de reconnaissance et de financement des organismes communautaires
   - 5.1 Quel est votre point de vue sur le développement (l'évolution) du milieu communautaire à l'époque de votre implication au RÉPAC ?
   - 5.2 Quelles seraient selon-vous les spécificités du RÉPAC dans ce portrait global ?
   - 5.3 Comment comprenez-vous l'évolution de la Demande unique ?
   - 5.4 Quel rôle a joué la Demande unique pour les groupes ?
   - 5.5 La Demande unique a-t-elle bien rempli ses objectifs ? Pourquoi et comment ?
   - 5.6 Quel bilan tirez-vous de la lutte pour la reconnaissance et le financement en rapport avec l'objectif de transformation du mouvement de l'ÉPA ?

6. RÉPAC : rôle dans le développement de l'éducation populaire autonome

6.1 Qu'est-ce que l'éducation populaire autonome pour vous ?
6.2 Qu'elle est son importance pour les groupes communautaires ?
6.3 Comment voyez-vous l'évolution des pratiques d'éducation populaire autonome au cours de la période où vous étiez impliqué au RÉPAC ?
6.4 Avez-vous des souvenirs de moments où l'éducation populaire autonome vous a semblé particulièrement vivante au sein du RÉPAC et/ou de ses groupes ?
6.5 Ou le contraire ?

7. RÉPAC : actions collectives de transformation sociale

7.1 Avez-vous souvenir de luttes importantes auxquelles a participé le RÉPAC comme regroupement ?
7.2 Selon vous, quel a été et quel aurait dû être le rôle du RÉPAC par rapport aux luttes sociales?
7.3 Avez-vous souvenir des débats entourant la participation aux luttes sociales ?
7.4 Quel a été le rôle du RÉPAC dans la politisation et la mobilisation de ses groupes ?
7.5 Selon vous, qui, au RÉPAC, avait l'initiative par rapport aux luttes sociales ?

8. Conclusion

8.1 Avant de terminer, y a-t-il des éléments en lien avec mes questions de recherche qui vous sembleraient important de me faire connaître ?

Annexe 5

Nombre d'organismes membres du Regroupement

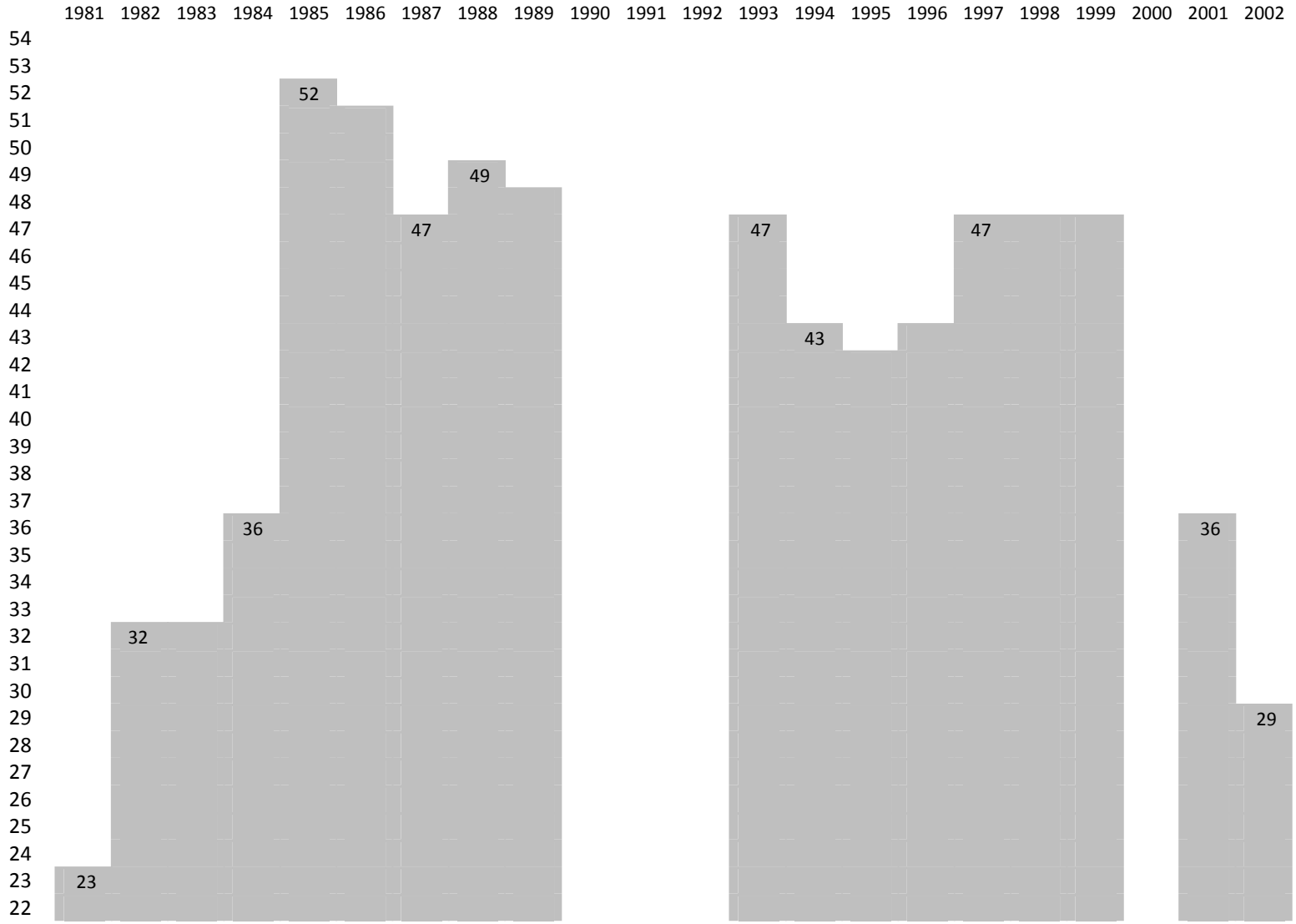

Note à l'annexe 5 :

Cette annexe a été réalisée à partir des listes de présences aux assemblées générales. Ces listes ne peuvent être considérées comme étant tout à fait exacte pour savoir quel organisme est membre et à quel moment. En effet, si un membre démissionne ou est exclu du Regroupement en cours d'année et que la liste – liste souvent formatée sur laquelle les délégués présents apposent leur signature – n'est pas mise à jour à la prochaine assemblée, l'organisme est noté comme étant toujours membre. Par contre, on peut avoir une idée assez juste de la fluctuation du membership. Aucune liste de membres n'était disponible pour les années 1990, 1991, 1992 et 2000.

ANNEXE 6

Fluctuation du membership

Entre 1980 et 1981[315]	+ 20	- 31	- 11
Entre 1981 et 1982	+ 8	- 3	+ 5
Entre 1982 et 1983	+ 0	- 0	0
Entre 1983 et 1984	+ 4	- 0	+ 4
Entre 1984 et 1985	+ 16	- 0	+ 16
Entre 1985 et 1986	+ 7	- 9	- 2
Entre 1986 et 1987	+ 0	- 4	- 4
Entre 1987 et 1988	+ 6	- 3	+ 3
Entre 1988 et 1989	+ 1	- 3	- 2
1990			
1991			
1992			
Entre 1989 et 1993	+ 6	-7	- 1
Entre 1993 et 1994	+ 0	-3	- 3
Entre 1994 et 1995	+ 0	-1	- 1
Entre 1995 et 1996	+ 0	- 0	0
Entre 1996 et 1997	+ 5	- 1	+ 4
Entre 1997 et 1998	+ 2	- 2	0
Entre 1998 et 1999	+ 0	- 0	0
2000			
Entre 1999 et 2001	+ 0	- 10	- 10
Entre 2001 et 2002	+ 2	- 10	- 10

[315] À ce moment, les organisations ne sont pas membres, le Regroupement étant à peine constitué. Il s'agit donc du nombre des présences avec droit de vote.

ANNEXE 7

Aperçu des participants à la démarche de Solidarité populaire Québec (SPQ) de 1990 à 1994.

Il s'agit ici de quelques uns des « organismes nationaux » retrouvés dans la « liste partielle des groupes ayant participé à l'élaboration de la Charte d'un Québec solidaire ». On y trouve aussi plusieurs organismes à portée locale qui ne sont pas rapportés ici.

Action justice égale pour tous
AQDR (Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées)
AQOCI (Association québécoise des organismes de coopération internationale)
Artistes pour la paix
Association américaine des juristes
Association des femmes autochtones
Association nationale des téléspectateurs
Association des Mouvements Action Chômage du Québec
Assemblée des Évêques du Québec
Commission des affaires sociales
Au bas de l'échelle
CISO (Centre international de solidarité ouvrière)
CEQ (Centrale de l'enseignement du Québec)
Centre Justice et foi
CLSC Côte-des-Neiges
Comité Condition féminine CSN National
CSN (Confédération des syndicats nationaux)
Conseil canadien de développement social
CPMO national (Carrefour de pastorale en monde ouvrier)
CUSO Québec (Service universitaire canadien outre-mer)
Développement et paix
Fédération des agricultrices-UPA
Fédération des femmes du Québec
FIIQ (Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec)
FRAPRU (Front d'action populaire en réaménagement urbain)
Front commun des personnes assistées sociales du Québec
ICÉA (Institut canadien d'éducation des adultes)
JEC (Jeunesse étudiante catholique)
Jeunesse Canada Monde
JOC (Jeunesse ouvrière catholique)
Ligue des droits et libertés
MEPACQ (Mouvement d'éducation populaire en action communautaire du Québec)

Mouvement des étudiantes et étudiants chrétiens du Québec
NPD (Nouveau parti démocratique)
R des centres de Femmes (Regroupement des…)
Radio-Canada International
Regroupement des maisons de jeunes du Québec
Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Québec
SFPQ (Syndicat de la fonction publique du Québec)
SPGQ (Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec)

ANNEXE 8

Glossaire

Action communautaire autonome :

Selon le Comité aviseur de l'action communautaire autonome, la nature du mouvement communautaire autonome se définit comme suit :

1.1 Les organismes d'action communautaire autonome se définissent dans leur variété comme constituants d'un mouvement social autonome d'intérêt public engagé:
   a) dans les actions et les luttes quotidiennes contre la pauvreté et l'appauvrissement, la discrimination, l'oppression, et pour la justice sociale et l'égalité, ainsi que pour l'amélioration du tissu social et de la qualité de vie;
   b) dans les actions et les luttes sociales et politiques visant la transformation sociale, le développement durable et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes;
   c) dans la création d'espaces démocratiques (démocratisation de nos lieux d'existence et des lieux de pouvoir) et la revitalisation constante de la société civile.

1.2 En ce sens, ils reconnaissent que l'individu et les collectivités doivent pouvoir s'approprier l'identification des situations problématiques, la recherche et l'application de solutions concrètes et adaptées, démarche qui se doit d'être liée à une responsabilité collective.[316]

Demande unique :

De 1982 à 2002, le Regroupement fait une demande de financement au ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) au nom de l'ensemble de ses membres. Alors que normalement chaque organisme aurait dû présenter sa propre demande, le Regroupement n'en fait qu'une seule comme s'il s'agissait d'un seul organisme. Ce procédé a permis de contrôler la distribution des sommes d'argents à ses organismes membres. Il a ainsi pu financer des organismes qui n'étaient pas reconnus par le MÉQ.

[316] Comité aviseur de l'action communautaire autonome, *Recommandation d'ensemble « Pour la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome »*, novembre 1996, p. 3.

ANNEXE 9

Profil des personnes interviewées

Jacques Laverdière, les diffusions de l'Amorce
Présence aux assemblées générales : de mai 1981 à décembre 1989 (absence en 1987)
Membre du conseil d'administration : d'octobre 1982 à octobre 1984

Christian Pelletier, Groupe de locataires du Québec métro
Présence aux assemblées générales : d'octobre 1982 à novembre 1986
À l'emploi du Regroupement de l'automne 1984 à avril 1987

Consuelo Marti, Association des locataires de Thetford Mines
Présence aux assemblées générales : de décembre 1985 à avril 2000 (absence en 1998 et 1999)
Membre du conseil d'administration : de novembre 1991 à novembre 1993 et d'octobre 1996 à octobre 1998.

Vivian Labrie, Carrefour de pastorale en monde ouvrier (CAPMO)
Présence aux assemblées générales : de juin 1988 à novembre 1991, de novembre 1993 à mai 1995 puis en octobre 1997
Membre du Comité éducation populaire : de 1989 à novembre 1991 et de 1993 à ?

Walter Zelaya, Comité des citoyens et des citoyennes du quartier Saint-Sauveur (1991-92)
Présence aux assemblées générales : de mai 1992 à mai 2000
Membre du Comité ÉPA, probablement de l'automne 1991 à mai 1992
Membre du conseil d'administration : de mai 1992 à septembre 1992
À l'emploi : de septembre 1992 à juin 2000
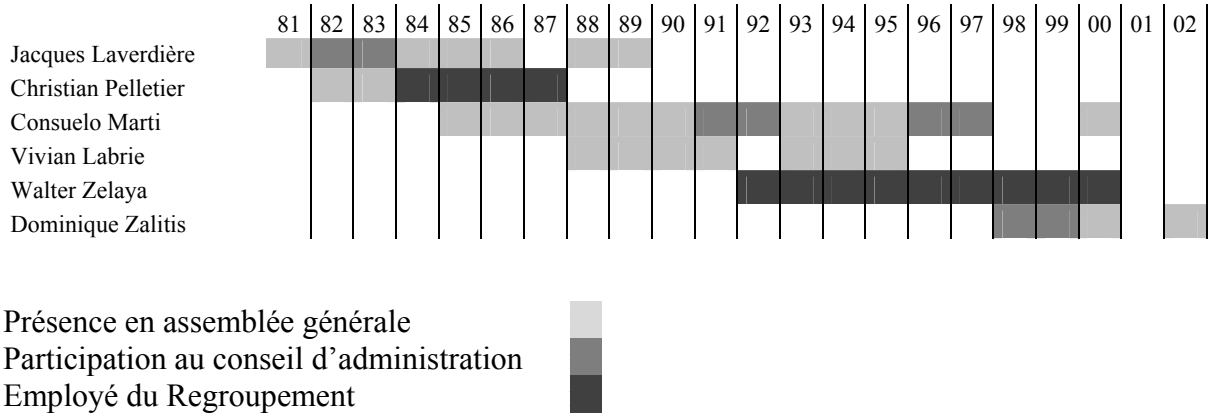
Dominique Zalitis, La Marée des mots
Présence aux assemblées générales : d'octobre 1998 à octobre 2000 et en mai 2002
Membre du conseil d'administration : d'octobre 1998 à octobre 2000